



Assemblée Générale
2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

RAPPORT ANNUEL 2010

ÉLÉMENTS FINANCIERS





Assemblée Générale
2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

SOMMAIRE

A - Informations Générales

B - Le rapport d'activité et de gestion
général

C - Les comptes sociaux et notes
annexes

D - Les comptes consolidés et
notes annexes

E - Le rapport des
Commissaires aux Comptes

F - Le projet de résolutions soumis
à l'Assemblée Générale



Assemblée Générale
2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

DIRECTION MARKETING, FINANCES ET PILOTAGE



Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres
Société Coopérative à capital variable
Régie par les dispositions du livre V
du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural
au capital social de 53 313 207 €

Siège Social : 12 Bd Guillet Maillet 17117 SAINTES CEDEX
Numéro Siret : 399 354 810 00018
Code APE - NAF : 651 D
RCS : SAINTES 399 354 810



Assemblée Générale 2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

A - Informations Générales

Membres du Bureau :

Alain MINAULT

Président

Agriculteur à CHEY
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de LEZAY
Représentant de la CMDS,
Président du Comité d'Audit de la CAMCA
Administrateur CAMCA Courtage, CAMCA Assurance,
Administrateur CAMCA Vie, CAMCA Réassurance
Co-gérant de la SARL Agri Informations 79
Vice-Président Association Foncière de Chenay
Représentant de la CMDS au conseil de la SEM Deux-Sèvres Aménagement
Vice-Président du Syndicat des Eaux de LEZAY
Vice-Président de la Communauté de Communes de LEZAY
Président de la CL 79
Président de la SA COFISA
Maire de CHEY
Membre Conseil Economique et Social Poitou Charente (CRMCCA)
Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Claude MIMEAU

Vice-Président

Agriculteur à ANDILLY
Président de la Caisse Locale de PARTHENAY
Vice-Président Conseil National CERFRANCE
Vice-Président CERFRANCE Poitou Charente
Représentant de la CMDS au conseil de la SAFER
Administrateur de la CL 79
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Louis TERCINIER

Vice-Président

Agriculteur
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de SAINTES
Administrateur de la la CL CADEV
Président de la SA SYNTONI DISTRIBUTION
Vice-Président de CHARENTE ALLIANCE

Jean FERRU

Secrétaire

Pharmacien Biologiste retraité
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de LA ROCHELLE
Dirigeant SCI D31, SCI du 29 rue St Louis, SCI SIR WILSON, SCI KV
Administrateur SASP Atlantique Stade Rochelais
Administrateur de la CL CADEV
Administrateur de la SA COFISA
Médaille d'Argent CNMCCA
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole

Guy GUEDON

Secrétaire

Consultant
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole d'ARGENTON LES VALLEES
Administrateur de la CL 79
Administrateur de la SA COFISA
Président de la Fédération des Chasseurs 79
Médaille d'Argent CNMCCA
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole

Membres du Bureau :

Philippe GEOFFROY

Commerçant retraité
Président de la Caisse Locale de SURGERES
Gérant SCI DU TREFLE
Administrateur de la CL CADEV
Administrateur de la SA COFISA
Médaille d'Argent CNMCCA

Martine GRASSET

Agricultrice
Présidente de la Caisse Locale de MENIGOUTE
Associé EARL GRASSET Martine et Jean-Luc
Administrateur de la CL 79
Médaille de Bronze CNMCCA
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole

Serge PIEFORT

Agriculteur retraité à TUGERAS ST-MAURICE
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de MONTENDRE
Administrateur de la CL CADEV
Administrateur de la SA COFISA
Associé Coop CUMA LA LAURENCANNE, EARL PAPA LOUIS, SCI LE BRAME
Représentant de la CMDS au conseil de la SEMDAS
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Administrateurs :

Jean-Claude AUBINEAU

Agriculteur retraité au CORMENIER
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de BEAUVOIR
Administrateur de la CL 79
Conseiller Général de BEAUVOIR
Médaille du Crédit Agricole
Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Claude BAILLARGEAU

Cadre Technique retraité
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole d'AIRVAULT
Administrateur de la CL 79
Médaille Bronze Jeunesse et Sports

Bernard BEGUET

Agriculteur retraité à CHENAC ST-SEURIN D'UZET
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de COZES
Administrateur de la CL CADEV
Médaille d'Argent CNMCCA
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole

Yanick DEBARE

Cadre d'entreprise
Administrateur de la CL 79
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de MAULEON

Guy FETTIG

Comptable retraité
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de LA COUARDE
Administrateur CADEV 17
Associé Co-gérant SARL NAGUTHAN
Co-gérant EOLE
Médaille de Bronze CNMCCA

M-Hélène FONTENEAU

Agricultrice à FAYE L'ABBESSE
Présidente de la Caisse Locale de Crédit Agricole de BRESSUIRE
Administrateur de CER 79
Administrateur CL 79
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Yves FORTIN

Agriculteur retraité à ARDILLEUX
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de CHEF-BOUTONNE
Administrateur de la CL 79
Associé SARL FORTIN GUIET
Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Administrateurs :

Isabelle GUICHARD

Kinésithérapeute
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de THOUARS

René-Paul LACLIE

Viticulteur retraité
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de ST JEAN d'ANGELY
Administrateur de CDOA 17, ADASEA 17 et CER 17
Associé SCEA LACLIE
Administrateur de la CL CADEV
Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

Maryvonne PAPIN

Ostréiculteur à LA TREMBLADE
Administrateur de la Caisse Locale de Crédit Agricole de LA TREMBLADE
Associée SCEA PAPIN Yves Huîtres
Associée SCEA LE GRAND VEY
Administrateur de la CL CADEV
Médaille d'Argent CNMCCA

Franck PELLETIER

BOUTONNE

Agriculteur
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de SAINT-SAVINIEN TONNAY-
Associé EARL PELLETIER
Administrateur de la CL CADEV
Représentant de la CMDS au conseil de la SAFER
Médaille de Bronze CNMCCA

Jacky QUESSON

Inséminateur retraité
Président de la Caisse Locale de Crédit Agricole de ST GENIS DE SAINTONGE
Président de la CL CADEV
Officier dans l'Ordre du Mérite Agricole
Médaille d'Argent CNMCCA

COMITE DE DIRECTION

Véronique FLACHAIRE

Directeur Général

Guy CHARBIT

Directeur Général Adjoint

Laurent CHAPUY

Directeur Bancaire, Informatique et Logistique

Stéphane CLERISSE

Directeur des Crédits

Pascal DELHEURE

Directeur Commercial

Louis DU HAMEL

Directeur des Ressources Humaines et Assurances

Philippe LAPARRA

Directeur Marketing, Finances et Pilotage

Thierry LIARD

Directeur des Grandes Clientèles

Alexandra MESTRE

Directrice des Risques

M. Frank ASTOUX

Cabinet Ernst & Young
Hangar 16 – Entrée 1
Quai bacalan
33000 BORDEAUX

M. Michel APERCE

Société ADY
63, rue de la Coudraie
BP 1055
79010 NIORT cedex 09

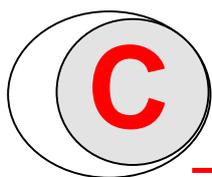
Suppléants :

MAZARD et GUERARD

Le Vinci
4, allée de l'Arche
92075 LA DEFENSE cedex

CABINET ACL (Centre Atlantique)

4, rue de Ségonzac
BP 124
16104 COGNAC cedex



CHIFFRES CLES

NATURE DES INFORMATIONS	2010
BILAN SOCIAL (En milliers d'euros)	
Total	9 915 273
Fonds propres (1)	715 338
Capital social	53 313
COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (En milliers d'euros)	
Produit net bancaire	335 685
Résultat brut d'exploitation	169 544
Résultat courant	141 324
Résultat exceptionnel	0
Impôts sur les bénéfices	48 882
Résultat net	92 442
MOYENS D' ACTIONS	
Effectif moyen	1 671
Guichets	
* Permanents de plein exercice (y compris siège social)	109
* Périodiques	25
* A compétence ou à autonomie limitée	206
Nombre de DAB-GAB et bornes bancaires	328
Nombre de terminaux de paiement électronique	5 478
Nombre de DAV	381 631
Nombre de cartes en circulation	302 084
SOCIETARIAT	
Nombre de Caisses Locales	63
Nombre de sociétaires Caisses Locales	142 177

1) Fonds propres sur base consolidée suivant ratio prudentiel.



Assemblée Générale
2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

B - Rapport d'activité et de gestion général

1– ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

« 2010 : « Quelques éclaircies entrecoupées de fortes averses »

L'année 2010 aura été finalement marquée par :

- Le retour de la croissance après le creux de 2009 même si nous sommes encore loin du rattrapage dans les pays industrialisés : +1.7% dans la zone Euro ; +2.8% aux Etats-Unis.
- Le poids considérable des pays émergents dans l'économie mondiale : 47% du PIB mondial contre 35% en 1995 .La croissance de l'Asie touchera encore les 9% NOTAMMENT en Chine et Corée.
- La volonté politique de retrouver de la croissance aux Etats-Unis avec des actions permanentes de la FED pour abaisser les taux et pousser les américains à emprunter et des mesures fiscales pour réduire en 2011 la pression des impôts sur le consommateur.
- La fragilité de la zone EURO avec des réponses techniques et non politiques aux problèmes rencontrés par certains pays (Grèce et Irlande notamment). La question sera de savoir comment les différents états arriveront à assainir les finances publiques sans casser la croissance. Ces distorsions ont entraîné de forts écarts de taux entre les Etats.
- L'interventionnisme encore important des banques centrales pour assurer la liquidité du système bancaire. Les taux courts sont restés en conséquence très bas avec des taux à 3 mois proche de 1%. Les taux longs ont touchés au cours de l'été des plus bas (2.50% sur 10 ans) avant de franchir à nouveau la barrière des 3% en fin d'année.
- Le retour de l'inflation avec la hausse des matières premières liées aux catastrophes naturelles et à la forte demande des pays asiatiques.

En 2011, on peut espérer plus d'éclaircies qu'en 2010 mais nous ne sommes pas encore au bout des turbulences. Les principales questions tournent autour de la croissance lorsque les plans de soutien s'arrêteront notamment aux Etats-Unis, de la résolution de la crise Européenne et donc des risques de propagations, de bulles dans les pays émergents avec les problèmes monétaires, etc.

2– L'ACTIVITE

2.1 – LA COLLECTE

Dans un contexte boursier volatile et économique morose, l'encours de collecte progresse de +3,4% par rapport à 2009, pour atteindre 12,8 milliards d'euros.

Cette évolution est portée par la collecte Monétaire (+6%), dynamisée par le gonflement des DAV, par l'Assurance Vie (+7,1%), par les Livrets (+8,2%) qui bénéficient toujours de la popularité du Livret A. Cette année encore, le recul des émissions permanentes et périodiques pèse sur nos encours. Par ailleurs, notre politique de collecte a fortement influencé le repli des OPCVM (-92 M€).

2.1.1 – RESSOURCES MONETAIRES

Les ressources Monétaires, avec un encours de 2,69 milliards d'euros, progressent de +6% (contre 11% en 2009). Les encours de dépôts à vue avec 1,84 milliards d'euros progressent de +6,6%, après deux ans de stabilité.

Sur un an, l'encours DAT / CDN progresse de +4,8%. L'accent a été mis sur la collecte MT (+7% sur un an), grâce aux DAT Bleus & Verts. L'encours CDN est porté par la transformation des OPCVM court terme en collecte monétaire.

2.1.2 – EPARGNE CAM

L'épargne bilancielle Crédit Agricole, centralisée auprès de Crédit Agricole S.A. avec un encours de 4,4 milliards d'euros progresse de +1%.

Les évolutions sont contrastées : réussite sur les livrets et l'Epargne Logement, accentuation de la chute des émissions périodiques et permanentes en raison des remboursements importants subis sur les obligations Crédit Agricole S.A. et les DAT Grandito.

Très bon dynamisme des Livrets (1,8 Mds€) : +8.2% sur 1 an, dont +40% sur les Livrets A. La défection sur les LDD et LEP se poursuit : -2.2% et -3.3% respectivement.

Très bonne tenue de l'Épargne Logement (2,02 Mds€) : +4.4% sur 1 an, avec une quasi stabilité de l'encours CEL.

Baisse des Emissions Permanentes de -22% sur 1 an en raison principalement des remboursements anticipés à l'initiative de Crédit Agricole S.A. L'encours PEP's poursuit son recul (-9.5%).

Emissions périodiques sont en forte baisse -25.7% en raison des remboursements 2010. Les émissions nouvelles souscrites se sont limitées à 26 M€

2.1.3 – COLLECTE TIERCE

Dans un contexte de baisse du CAC (-3.3%), avec 5,15 milliards d'euro, la collecte Tierce progresse de +4% sur un an, portée par l'attrait des particuliers pour l'assurance vie.

Les OPCVM CT (0.22 Mds€) reculent de -25.2% sur un an en raison de la politique de transformation en collecte monétaire. Les OPCVM de placement (0.43 Mds€) reculent de -4.1% sur un an. Malgré un CAC en repli, l'effet taux sur OPCVM de placement a été légèrement positif, +0.2% (+1 M€) balayé cependant par la fonte des volumes (-18 M€).

Les encours Assurance Vie PREDICA et BGPI atteignent 4,4 Milliards d'euros : progression de + 7.1% (contre +4.5% en 2009).

L'encours des Emprunts Tiers (8 M€) recule encore de -22,7%.

22 – LES PRODUITS ET SERVICES

2.2.1 – LES COMPTES SERVICES

L'objectif de la CMDS est toujours d'équiper le plus grand nombre de clients en « offre de services packagés ». C'est ainsi que 227 051 DAV particuliers et 18 691 DAV Pro et Agri sont équipés sur les 396 231 DAV ouverts.

2.2.2 – LES CARTES BANCAIRES :

Toujours dans l'objectif d'optimiser l'indépendance des clients (retraits, versements, virements de compte à compte, paiements), la CMDS, par l'intermédiaire des offres, poursuit l'équipement de ses clients en cartes : 293 500 clients sont en possession d'une carte. La nouvelle carte CARTWIN lancée en 2009 a été adoptée par plus de 31 000 clients.

2.2.3 – LES ASSURANCES DOMMAGE :

Le nombre de contrats IARD des particuliers (auto, habitation, protection juridique) progresse de +6,9% pour atteindre 141 247 contrats.

Nos clients cherchent en effet plus de protection juridique et l'offre Pleins Droits affiche +3 390 nouveaux contrats.

L'Assurance Tous Mobiles, nouvelle offre lancée fin 2010, a intéressé 876 clients en quelques mois.

L'activité assurance IARD des professionnels et agriculteurs poursuit sa progression avec 20 140 contrats, soit +10%.

2.2.4 – LA PREVOYANCE

Pour nos clients, protéger sa famille et se prémunir contre les conséquences de certains événements familiaux sont devenus des enjeux majeurs.

Le nombre de contrats « Prévoyance » a progressé de +10% soit +8 665 nouveaux contrats.

1 567 clients ont décidé de préparer leur décès, portant le nombre de Garanties Obsèques à 8 545 contrats.

La gamme des différents produits représente aujourd'hui 119 527 contrats.

2.2.5 – RETRAITE

Compte tenu de l'évolution prévisible des retraites et pour se garantir un complément de revenus, nos clients sont de plus en plus enclins à étudier cette possibilité assez tôt au cours de leur vie professionnelle. L'épargne retraite salariale (PEI/PERCO) atteint 2 226 contrats.

Ainsi la CMDS porte 16 493 contrats (PER, Prédiagri Retraite, Accordance et Plans Vert Avenir et Vitalité) à fin 2010.

2.3 – LES CREDITS

Après une année 2009 difficile liée au contexte de crise économique, 2010 connaît une reprise de l'activité de crédits dans un contexte de taux moyen long terme historiquement bas, tant en habitat qu'en termes d'investissements des professionnels, avec près de 1,7 Milliard d'euros de réalisations nouvelles, en hausse de +13%.

Ce regain d'intérêt pour le crédit entraîne un tassement des marges de -0,14 pt pour atteindre 0,81 pt.

L'encours des crédits atteint 8,4 milliards d'euros en progression de +2,8% par rapport à 2009. Dans ce contexte de taux bas, les réaménagements ont explosé avec 384 Millions d'euros contre 20,4 Millions d'euros en 2009 et les remboursements anticipés ont augmenté de +57,7% sur un an pour atteindre 406,6 M€

2.3.1 – HABITAT

L'activité sur le marché habitat augmente de +18% sur un an et atteint 746 M€ A noter, la reprise des réalisations de PTZ sur 2010 (+ 35%) dont 26% sont des Eco PTZ.

Notre part de marché en novembre s'établit à 37,8%, en baisse de -1,3 pt sur 1 an.

Les encours des prêts Habitat sont de 4,509 Milliards d'euros en progression de +2,6%.

2.3.2 – CONSOMMATION

Les réalisations de crédits Conso sont stables en 2010 (+0,9%) avec 199 M€ portées par les réalisations de prêts « Confort de la maison » (multipliées par 3), se substituant pour partie aux prêts Epargne Logement. Les réalisations OPEN et SUPPLETIS et autres Prêts à Consommer sont en recul de -3.8% par rapport à 2009.

Avec 454 M€, l'encours progresse de +0.9% sur 1 an.

2.3.3 – EQUIPEMENT

➤ Agriculture

Comme en 2009, l'investissement sur le marché de l'agriculture en 2010 est en repli de -16%. Les réalisations de prêts AGILOR et des prêts bonifiés baissent de -23%.

Les encours avec 974 M€ sont stables par rapport à 2009.

➤ Professionnels

2010 se caractérise par une reprise de l'investissement : avec plus de 200 M€ de réalisations, le marché des professionnels enregistre une très bonne activité sur 2010, en hausse de +24%. Les encours atteignent 789 M€, en augmentation de +3.7%.

➤ Entreprises

Après des réalisations 2009 en net recul, bonne reprise de l'activité sur le marché des Entreprises en 2010 : +32% de réalisations de prêts MT. Les encours des crédits Entreprises augmentent de +7.4% à 684 M€

➤ Collectivités publiques et associations

Les investissements des collectivités publiques se traduisent par près de 117 M€ de prêts réalisés sur 2010, en progression de +4.2% par rapport à 2009. L'encours progresse de +12.8%.

La répartition du global des réalisations 2010 se fait pour 54% aux particuliers, pour 14% aux entreprises, pour 11% aux professionnels comme pour l'agriculture et enfin pour 10% aux collectivités publiques.

3 – LE RAPPORT DE GESTION DES COMPTES SOCIAUX

Après avoir souligné les points principaux de l'activité, nous détaillerons successivement :

- Le bilan,
- Le compte de résultat au travers des principaux Soldes Intermédiaires de Gestion.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par le Crédit Agricole SA.

3.1 – L'ANALYSE DU BILAN

Le bilan au 31 décembre 2010 présente un total de 9 915 millions d'euros, en augmentation de +0.41% par rapport au bilan arrêté au 31 décembre 2009. L'analyse des principaux postes appelle les commentaires suivants

3.1.1 – L'ACTIF

Les opérations interbancaires et assimilées comprennent les caisses des agences, les avoirs à la Banque de France et les créances sur établissements de crédit. Leurs soldes s'élèvent à 80 M€ contre 353 M€ l'an dernier.

La rubrique caisse, banques centrales et CCP s'élève à 71 M€ soit une baisse de -7.34% par rapport à 2009. Les avoirs en caisses (agences, GAB et transporteurs) sont aussi en baisse de -5 M€ (-14.9%).

Les créances sur établissements de crédit sont en forte baisse en raison de la compensation des avances accordées à la SEP Sofinco (304 M€). En effet, l'an dernier, ces avances avaient été matérialisées à la fois à l'actif et au passif. En 2010, elles ont été « nettes ».

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 200 M€ et sont stables par rapport à l'an dernier. Elles sont représentatives des placements financiers effectués auprès de Crédit Agricole SA. Cette situation se décompose en une diminution des prêts en blancs (-20 M€) et du compte CA-Titres (-17 M€) et en une augmentation du solde du compte courant de trésorerie ouvert dans le livre de Crédit Agricole SA (+37 M€).

Les opérations avec la clientèle sont constituées des créances clients nettes de dépréciations et des comptes ordinaires débiteurs. En évolution de +2.82%, elles s'élèvent à 8.224 millions d'euros, soit 83% du total bilan (contre 80.99% l'an passé).

Les crédits d'équipement, à 2 814 M€, progressent de +3.3% malgré des remboursements anticipés très élevés cette année (124 M€ contre 70 en 2009).

Avec 4 424 M€, les crédits habitat s'accroissent de +2.48% (+107 M€) sachant que les réalisations s'élèvent à 746 M€ (+18.3%). Il faut noter également qu'il y a eu 247 M€ de remboursements anticipés contre 140 M€ l'an dernier.

Les autres crédits à la clientèle s'établissent à 735.9 M€ en 2010 contre 755.4 M€ l'an dernier. Les crédits à la clientèle financière s'élèvent à 99.7 M€, en forte hausse par rapport à l'an passé qui s'établissaient à 54 M€.

Les créances douteuses brutes, avec 249.8 M€, sont en diminution de -3.1 M€ par rapport à 2009. Elles sont provisionnées à hauteur de 182.1 M€, ce qui représente un taux de couverture total moyen de 72.73% contre 71.4% fin 2009.

Au sein de ces créances totales, les comptes ordinaires débiteurs normaux et douteux, nets de provisions, atteignent 16 M€ contre 9.7 M€ l'an dernier. Les comptes ordinaires douteux s'élevant à 17.9 M€ sont provisionnés à 97.8% contre 79.7% l'an dernier (sortie de CDL d'un dossier important : 2 M€).

Les opérations sur titres se composent d'une part, d'obligations et autres titres à revenu fixe avec 324 M€ nets de dépréciations contre 258.3 M€ en 2009. En 2010, la Caisse régionale a souscrit 96 M€ de titres supplémentaires contre 27 M€ de sorties à l'échéance. Et, d'autre part, d'actions et autres titres à revenu variable constitués essentiellement de parts d'OPCVM. En 2010, la Caisse régionale a acquis 40 M€ de titres supplémentaires et en a cédés pour 22 M€. Le portefeuille des titres à revenus variables s'élève à 270 M€ au 31.12.2010.

Les valeurs immobilisées évoluent de +1.4% sur un an à 654 M€ (soit +9 M€). Cette évolution s'explique d'abord par l'accroissement des avances accordées à la SAS Rue la Boétie pour un montant de 9.6 M€ pour porter l'encours à 107 M€. Ensuite, ces avances ont été converties en actions de la SAS Rue la Boétie pour 14 M€. Et enfin, une avance a été accordée à la filiale SAS CMD5 Square Habitat pour un montant de 1.5 M€ sans oublier les prises de participations dans diverses filiales (+2 M€).

Les immobilisations, corporelles et incorporelles, nettes d'amortissements, sont en légère baisse à 50 M€ contre 53.8 M€ en 2009, soit une baisse de -3.8 M€. La Caisse régionale a réalisé 7.8 M€ d'acquisitions et 3.1 M€ de sorties.

Les comptes de régularisation et divers sont en baisse de -2.55% à 165 M€. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- les acomptes d'IS versés qui ne s'imputent plus sur l'IS dû en raison de la traduction comptable du régime d'intégration fiscale groupe (+32 M€) qui n'induit plus une compensation au bilan des créances et dettes d'IS du fait de contreparties différentes. De plus, les créances détenues sur le Trésor au titre des PTZ sont en hausse de +3 M€
- la baisse des comptes d'encaissement (-4.3 M€) et autres comptes de régularisation (-32 M€).

3.1.2 – LE PASSIF

Les opérations interbancaires et assimilées comprennent les dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit.

Le solde de cette rubrique, s'élevant à 2 M€, a fortement diminué par rapport à l'an dernier (277 M€) en raison de la compensation des avances accordées à la SEP Sofinco contrairement à l'an dernier où elles avaient été matérialisées à la fois à l'actif et au passif. Le montant des avances s'élève à 304 M€.

Les opérations internes au Crédit Agricole, en baisse de -1.01%, atteignent 5 578 M€. Il s'agit essentiellement des avances de Crédit Agricole SA, composées d'une part des avances dites miroir et d'autre part, des avances globales.

Cette évolution s'explique comme suit :

- Comptes courants de trésorerie : le compte courant ouvert dans le livre de Crédit Agricole SA présente un solde débiteur (actif) alors qu'il était créditeur (passif) au 31.12.2009 d'un montant de 37 M€. Le compte courant des Caisses locales ouvert dans nos livres est stable.
- Les avances : depuis la réforme OFI, les avances traditionnelles sont continuellement en baisse car elles ne sont plus renouvelées. La baisse est de -23.8% par rapport à l'an dernier. En effet, la Caisse Régionale se refinance pour partie sur les avances globales depuis la mise en place de la réforme OFI en 2004 (Organisation Financière Interne) en lieu et place des avances traditionnelles.
- Les avances miroirs sont en baisse de -2.17% par rapport à l'an dernier. Cette évolution s'explique par les remboursements massifs de certains produits ainsi que la part importante de centralisation du livret A.

Les avances globales classiques sont en diminution de -16.5% par rapport à l'an dernier en raison d'une meilleure utilisation de notre limite courte terme et du recours aux avances spécifiques. Ces dernières sont en forte augmentation et se décomposent comme suit :

- ⇒ avances globales spécifiques s'élèvent à 295.5 M€ contre 98.9 M€ l'an dernier
- ⇒ avances SFEF diminuent de -33 M€ par rapport à l'an passé.

- Autres refinancements : les emprunts en blanc sont en forte hausse (+309 M€) par rapport à l'an dernier. La gestion de notre limite courte terme telle que fixée par le Groupe explique cette progression.

Les opérations avec la clientèle progresse de +4.76% sur un an pour s'établir à 2 626 M€ en position instantanée. Cette évolution s'explique par la commercialisation des DAT boostés et progressifs depuis avril 2009 et qui se poursuit sur toute l'année 2010. En effet, les CAT s'élèvent à 784 M€ contre 548 M€ l'an dernier.

Les comptes créditeurs à terme s'élèvent à 791 M€ contre 784.7 M€ en 2009.

Cette rubrique représente 26.5% du total bilan contre 25.38% l'an dernier.

Les dettes représentées par un titre, essentiellement constituées de certificats de dépôts négociables, progressent de +117 M€ avec un encours de 164 M€ au 31/12/2010 contre 47 M€ l'an dernier. Cette hausse s'explique en partie par la commercialisation des CDN interbancaires (80 M€) dans le cadre de la politique de refinancement visant à accroître l'utilisation de la limite CT.

Les comptes de régularisation et passifs divers progressent de +50 M€ par rapport à 2009, soit +31%. Cet agrégat comprend les prélèvements fiscaux, sociaux, les comptes fournisseurs, les comptes d'encaissement ainsi que les comptes de transfert, charges à payer, produits perçus d'avance et les écritures à dénouer.

Les délais de règlements des fournisseurs

En application de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi «LME», complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 du code du commerce, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Charente Maritime Deux Sèvres publie pour la première fois en 2009 des informations sur les délais de règlement des fournisseurs.

Comme défini dans l'article D.441-4 du code du commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2010 se décompose comme suit :

Total dettes fournisseurs au 31.12.2010 : 1 945 975.67 €

Echéancier : les fournisseurs dus au 31/12/2010 sont réglés sur le 1^{er} trimestre 2011.

Les provisions et dettes subordonnées atteignent 236 M€ et sont stables par rapport à l'an passé. Les provisions pour risques et charges, en hausse de +14.5 M€ atteignent 112.6 M€ au 31 décembre 2010. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des provisions pour dépréciation collective crédits (+11.4 M€).

Elles se composent essentiellement de :

- Provision pour primes de médailles du travail pour 1.1 M€
- Provisions sur engagements clientèle donnés pour 2.3 M€
- Provision épargne logement de 9.6 M€ afin de couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, celle-ci ayant été reprise pour 3.3 M€ sur l'exercice,
- Provisions pour litiges et assignations à hauteur de 8.1 M€
- Provisions pour autres risques et charges de 13.3 M€
- Provisions pour dépréciations collectives crédits sur la banque de détail pour 46.9 M€ et sur les entreprises pour 24 M€
- Provisions pour risques sur les Dailly et escomptes pour 0.6 M€

- Provision pour risques opérationnels de 3.9 M€ Une reprise de 2.2 M€ a été enregistrée pour couvrir la charge payée du même montant.

Les dettes subordonnées diminuent par rapport à l'an passé et atteignent 123 M€ en 2010 contre 138.3 M€ en l'an dernier. Cette variation est due au remboursement des titres subordonnés remboursables.

Les capitaux propres hors FRBG au 31 décembre 2010 s'élèvent à 975 M€ (hors résultat de l'exercice). Cette évolution est le fruit de la mise en réserve de la part du résultat 2009 non distribué : 69 M€ soit +7.6% par rapport à 2009.

Le bénéfice de 92.4 M€ est en progression de +20.71% par rapport à l'exercice précédent.

3.2 – L'ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire s'établit à 335.7 M€ en 2010 soit une hausse de +4.5% par rapport à l'exercice précédent.

3.2.1 – LA MARGE NETTE D'INTERETS

Elle est constituée de la marge sur les prêts, les placements monétaires et propres, corrigée des incidences des opérations de couverture engagées pour couvrir les éléments à taux fixe (ou taux variable selon les échéances) du bilan de la Caisse Régionale.

Porté par un refinancement sur des taux historiquement bas et par l'activité commerciale Collecte / Crédits, la marge nette d'intérêts et produits assimilés s'élève à 169.3 M€ en augmentation de +11.8% et représente 50.4% du PNB. Cette évolution positive provient d'un effet taux conjoncturel favorable, avec des charges de refinancement subissant plus fortement la baisse de taux que les produits.

3.2.1.1 – Intérêts et produits assimilés

Les intérêts et produits assimilés diminuent de -5.3% par rapport à 2009 dans un contexte de taux historiquement bas.

La chute de -38 pbs du taux moyen de l'encours **habitat** a généré un effet taux -17 M€ non compensé par l'effet volume de +3.6 M€ (+1.9% d'encours moyen sur un an). Au final, les produits Habitat reculent de -7.3%, soit -13.4 M€

Malgré un encours dont l'évolution est restée positive (+3.7%), les produits d'intérêts des prêts d'**équipement** ont chuté de -7.3% (-7.8 M€) en 2010 sous l'effet négatif de la baisse du taux moyen (-41pbs).

La combinaison de la chute des taux courts (baisse de -30 pbs du taux de l'encours moyen) et du recul du volume (-3.2% d'encours sur 2010) a entraîné la chute de -10% des produits de crédits de **trésorerie** (-3.5 M€).

3.2.1.2 – Intérêts et charges assimilés

Les charges liées au refinancement s'élèvent à 201.6 M€ soit une diminution de -16% par rapport à 2009.

Les avances traditionnelles enregistrent un gain de PNB sur un an de +6.5 M€ soit un recul des charges de -32.3%, issu de la combinaison de la baisse des encours (-21.5%) et de la chute du taux moyen de -57 pbs.

Le recours important aux avances spécifiques se traduit par une progression de l'encours de +65% (+211 M€), avec un taux en recul de -46 pbs. Au global, les charges augmentent de +2.8 M€

Les charges sur avances globales baissent de -21.5 M€ Le refinancement sur un an se fait avec un recours moindre aux avances globales : l'encours moyen recule de -334 M€ (impact volume : -12.7 M€). Par ailleurs, les taux baissent de -47 pbs entraînant un effet taux de -8.8 M€

Les charges sur DAT augmentent de près de +3.9 M€ sur un an sous l'impact de la hausse de l'encours de DAT de +145 M€ (+25%) et malgré la baisse du taux de -10 pbs. L'encours moyen des CDN clientèle recule de -33% (-36 M€) et le taux moyen chute de -162 pbs, ce qui génère une baisse des charges de -2.2 M€

Les taux de rémunération de la collecte d'épargne ont poursuivi leur baisse jusqu'à T3 2010. Sous l'effet de la baisse de taux de -39 pbs, les charges sur avances miroir ont chuté de -7.8 M€. Par ailleurs, l'encours moyen a, lui aussi, baissé sur un an de -3.7%, entraînant une baisse des charges de -2 M€. Au final, les charges sur avances miroir reculent de près de -10 M€ en un an soit -17%.

Le recours aux Emprunts en Blanc aura été plus important en 2010, avec un encours moyen qui progresse de +87 M€ mais à un taux plus bas que 2009 (-105 pbs). En résulte une diminution des charges de -4.5 M€ (soit -22.9%).

3.2.2 – LES REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

Les revenus des titres à revenu variable, à 27 M€, sont stables. Les principaux contributeurs sont :

- les dividendes de la SAS Rue la Boétie.
- les intérêts sur les avances accordées à Crédit Agricole S.A. qui sont en forte hausse.
- la progression des résultats de sociétés de personnes (notamment la Société Immobilière de Seine et la SNC Camco).
- les dividendes perçus des participations.

3.2.3 – LES COMMISSIONS NETTES

Les commissions nettes sont stables (136 M€) par rapport à 2009. Cette rubrique représente 40.5% du PNB contre 42.7% l'an dernier.

Les produits de commissions relatives au frais de dossiers crédits sont désormais reclassés dans les produits d'intérêts (incidence du CRC 2009-03).

3.2.3.1 – Les commissions (produits)

Les commissions perçues en 2010 sont, à 160.1 M€, en légère baisse : 2.2 M€

Cette baisse de -1.3% est principalement due au reclassement des frais de dossiers sur les crédits en « Intérêts et produits assimilés) (Règlement du CRC 2009-03 du 03 décembre 2009). Ce reclassement a été partiellement absorbé par la progression des commissions de collecte (+1 M€) et elles représentaient 4.3 M€ en 2009. Et par une reprise de provision dotée en 2009 pour 1.5 M€.

3.2.3.2 – Les commissions (charges)

Elles sont en baisse de -4% à 24.1 M€ (-1 M€).

La baisse est essentiellement liée à la commission de liquidité qui a diminué de -1.3 M€ en raison d'une meilleure utilisation de notre limite court terme. Les commissions de collecte sont aussi en baisse (-2 M€) expliquée par un effet de taux favorable. Comme évoqué plus haut, une charge relative à l'amende Image Chèques a été enregistrée dans cette rubrique pour 1.5 M€

3.2.4 – LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

Le gain réalisé est de 0.3 M€. Il correspond essentiellement aux opérations de couverture (swaps, change, devises, etc.).

3.2.5 – LE PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

Les opérations réalisées en 2010 sur le portefeuille de placement ont dégagé un gain de 3.9 M€ contre 4.8 M€ l'an dernier (dont en 2009 4.3 M€ issus de reprises de provisions, néant cette année). Ces gains sont dus aux plus-values de cessions réalisées sur les titres de placement et plus précisément sur les OPCVM Green Way (0.7 K€) et les VAR4 (3.1 M€).

3.2.6 – LES AUTRES PRODUITS/CHARGES NETS D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation nettes s'élèvent à 0.8 M€ Cette rubrique contient différentes commissions, des produits sur les immeubles d'exploitation, de la quote-part de la SEP (Sofinco), etc. La progression de cette rubrique s'explique essentiellement par la charge liée au fonds de garantie des déposants (0.7 M€).

3.2.7 – LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation progresse de +6.6% (+10.5 M€) par rapport à 2009. Cette variation s'explique par une hausse significative du PNB +4.5% (+14.5 M€) et une maîtrise des charges générales d'exploitation qui progressent légèrement.

Les principaux postes de charges de fonctionnement varient comme indiqué ci-après :

- Les charges de personnel sont en légère baisse de -2.8% (+2.8 M€) en raison de la refacturation du personnel détaché sur le projet NICE (transfert en frais administratifs du fait des modalités de ventilation des coûts),
- Les autres frais administratifs sont en hausse de +13.9% (+7.3 M€). Cette évolution s'explique essentiellement par :
 - le reclassement de la refacturation du personnel détaché sur le projet NICE en charge de personnel (+3.9 M€)
 - l'incidence du projet NICE en lui - même
- Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 0.5 M€

3.2.8 – LE COUT DU RISQUE

Après une année 2009 historique, le coût du risque de cette année, s'élevant à 29.1 M€, a baissé de -27.3%. Cette variation s'explique essentiellement par deux plans d'actions mis en place début 2010 qui visaient l'analyse et la maîtrise du risque.

Les éléments significatifs du coût du risque sont :

- Provisions pour dépréciations collectives Bâle 2 : +11.1 M€ dans le cadre de convergence au modèle de calcul Groupe Crédit Agricole.
- Provisions de passif : 7.7 M€ (dont des couvertures sur des risques liés à des d'opérations d'immobilier locatif).

Les créances douteuses et litigieuses, rapportées à l'ensemble des crédits, s'élèvent à 2.99% contre 3.11% en 2009. Globalement, l'encours de créances douteuses et litigieuses, à 249.8 M€, a légèrement diminué (-3.1 M€ soit -1.3%). Les flux de passages à pertes (couvertes à plus de 94.7%) de dossiers CDL s'inscrivent en retrait par rapport à 2009 (7,4 M€ contre 18,1 M€ en 2010). Quelques dossiers entreprises CDL significatifs sont sortis des CDL du fait d'une amélioration.

Le taux de couverture par les dépréciations individuelles progresse légèrement : +2.2%. Il ressort à 71.37% contre 76.41% l'an passé.

3.2.9 – LES GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Le compte de résultat constate un gain sur les actifs immobilisés de +0.9 M€ en 2010 contre -2.1 M€ l'an passé. Cette situation s'explique par des plus-values de cessions de 4.1 M€ en partie absorbées par des dépréciations constatées sur les titres de la société CMDS Square Habitat (1.9 M€) et sur les titres Sacam International (2.7 M€).

3.3.0 – LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Il progresse de +20.87% pour atteindre 141.3 M€

L'impôt sur les bénéfices a progressé de +21% par rapport à 2009. Cette évolution s'explique essentiellement par la réintégration partielle des dépréciations des CDL et la hausse des charges non déductibles.

3.3.1 – LE RESULTAT NET

Après avoir pris en compte l'impôt sur les sociétés, le résultat net 2010 s'établit à 92.4 M€ en hausse de 20.78%.

4 – RAPPORT DE GESTION PARTIE RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

4.1 – ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan consolidé atteint 9 954 M€ au 31/12/2010, soit une progression de +0.27% par rapport à l'année précédente.

4.1.1 – ACTIF

La rubrique « Caisse, Banques Centrales, CCP » comprend les caisses des agences, les avoirs à la Banque de France et les créances sur établissements de crédit tout comme dans le bilan social. Cette partie s'élève à 71 M€ à la clôture, en baisse de -7.3% par rapport à 2009.

Les Actifs Financiers à la Juste Valeur par Résultat se composent de la rubrique « Instruments dérivés » (valorisation positive de swaps de taux classés en trading en IFRS) pour 7 M€ et des BMTN structurés pour 36 M€ au 31/12/2010.

Les Instruments Dérivés de Couverture sont en légère hausse par rapport à l'an dernier et leur valorisation positive cumulée s'élève à 22,1 M€ (+1,4%). Cette évolution est due à la variation de la juste valeur du swap couvrant les TSR (+0.6 M€).

Les Actifs Financiers Disponibles à la Vente se composent des titres issus du portefeuille de placement normes françaises pour 234,8 M€ et des titres de participation pour 559 M€, évalués à leur valeur de marché. Cette rubrique représente 7.97% du bilan consolidé et a progressé de +3,1%. La variation s'explique essentiellement par l'acquisition de 40 M€ de titres (de placement) et la cession de 22 M€ de titres. L'acquisition de 14 M€ de titres supplémentaires de la SAS La Boétie a été partiellement absorbée par la contraction de la valorisation des dits titres.

Les Prêts et Créances sur Etablissement de Crédits regroupent les opérations internes au Crédit Agricole : comptes ordinaires, comptes et avances à terme et prêts subordonnés ainsi que les TSDI PREDICA pour un total de 201,6 M€ à la clôture contre 476,3 l'an dernier. Cette diminution pour une large part un caractère technique et s'explique par la compensation désormais effectuée des prêts et avances à la SEP Sofinco (304 M€). En effet, en 2009, ces avances avaient été matérialisées à la fois à l'actif et au passif.

Les Prêts et Créances sur la Clientèle sont constitués des comptes ordinaires débiteurs et des créances clients, déduction faite des dépréciations individuelles et sur base collectives Bâle 2. S'ajoutent à cela la l'écart de réévaluation des prêts micro-couverts ainsi que les avances consolidables sur titres de participation. Cet agrégat, s'élevant à 8 277 M€, représente de 83,2% du total bilan (81.2% en 2009), poste qui augmente de 2.7% par rapport à 2009.

Les Actifs Financiers Détenus jusqu'à l'échéance comprennent les titres d'investissement hors BMTN pour un montant total de 288 M€ contre 218 M€ l'an dernier. Cette variation s'explique par l'acquisition de 96 M€ de titres supplémentaires contre 27 M€ de tombées d'échéance.

Les Actifs d'Impôts Différés s'élèvent à 72,1 M€ contre 31 M€ l'an dernier). Cette évolution est due à la non compensation des acomptes d'IS et de l'impôt dû. En effet, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a opté, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour le régime d'intégration fiscale Groupe. Les comptes versés s'élèvent à 33,2 M€

Les rubriques « Compte de Régularisation et Actifs Divers » ainsi que « Immobilisations Corporelles et Incorporelles » sont identiques à celles du bilan social et s'élèvent au total à 177 M€ au 31/12/2010 contre 220 M€ l'an passé.

4.1.2 – PASSIF

Les Passifs Financiers à la Juste Valeur par Résultat se composent de la rubrique « Instruments dérivés » (valorisation négative de swaps de taux reclassés en trading) pour 6,9 M€ au 31/12/010 contre 7,3 M€ l'an dernier.

Les Instruments Dérivés de Couverture (valorisation négatives des dérivés de couverture – swaps de taux) sont d'un montant de 5,7 M€ en baisse de 2,2 M€ par rapport à 2009. Cette baisse est due à la baisse des taux. Variation de -28% est due à la variation de juste valeur des prêts macro-couverts (-1M€) et au reclassement de certains ICNE -1M€

Les Dettes envers les Etablissements de Crédit comprennent notamment les comptes d'avances et autres refinancements auprès de CA SA. Ce poste s'élève à 5 573 M€ au 31/12/2010, soit une baisse de -5,6% comparée à l'année précédente et représente 55,99% du bilan consolidé (contre 59,5% l'an dernier). Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des avances miroirs (remboursements massifs de certains produits ainsi que la part importante de centralisation du livret A) et des avances traditionnelles suite à la réforme OFI malgré la progression des avances spécifiques (SFEF) ainsi que des emprunts en blanc.

Les rubriques « Dettes envers la Clientèle » et « Dettes représentées par un titre » sont identiques à celles du bilan social. Elles sont constituées respectivement des comptes clients créditeurs à vue et à terme ainsi que des bons de caisse et certificats de dépôts négociables pour un total de 2 790 M€ à fin 2010 contre 2 553 M€ l'an passé. Cette évolution est principalement due à la progression des comptes créditeurs de la clientèle (+113 M€) et à celle des certificats de dépôts négociables (+118 M€).

Le poste « Ecart de Réévaluation des Portefeuilles Couverts en taux » représente la réévaluation à la juste valeur (symétrique à la valorisation des swaps de macro-couverture) des passifs couverts par des swaps de macro-couverture pour un montant total de 15 M€

Les Comptes de Régularisation et Passifs Divers regroupent les comptes de règlements et de créditeurs divers ainsi que les comptes d'encaissement, de transfert de produits constatés d'avance et de charges à payer pour un total de 159 M€

Les Provisions pour Risques et Charges, à 41,1 M€ soit en hausse de 3,7 M€, se composent à la clôture des provisions suivantes pour :

- Provision pour primes de médailles du travail pour 1.1 M€
- Provisions sur engagements clientèle donnés pour 2,3 M€
- Provision épargne logement de 9,6 M€ afin de couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement celle-ci ayant été reprise pour 3,3 M€ sur l'exercice,
- Provisions pour litiges et assignations à hauteur de 8.1 M€
- Provisions pour autres risques et charges de 16.2 M€
- Provision pour risques opérationnels de 3,9 M€

Les Dettes Subordonnées sont constituées des TSR et de la juste valeur de leurs instruments de couverture ainsi que des Titres Participatifs et atteignent 66,4 M€ à fin 2010 contre 81,6 M€ en 2009.

Les Capitaux Propres Part du Groupe, hors résultat consolidé de l'exercice, s'élèvent à 1 142 M€ soit une hausse de 5,3% par rapport à fin 2009. Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat de l'exercice 2009.

Le Résultat atteint 104,1 M€ à fin 2010 contre 73,8 M€ l'année précédente, soit une hausse de 41,1%.

4.2 – ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

4.2.1 – PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire s'élevant à 341 M€ en 2010 est en hausse de 9,8% par rapport à l'exercice précédent à 310,5 M€

La **marge nette d'intérêts** représente 51,4 % du PNB soit une baisse de 1,6 points par rapport à 2009 (53% du PNB).

4.2.1.1 – Produits d'intérêts et assimilés

Ce compartiment diminue de -8.2% à 382 M€ et comprend pour l'essentiel les intérêts des prêts à la clientèle. Mais aussi les opérations internes au Crédit Agricole, les intérêts sur actifs détenus jusqu'à l'échéance, les intérêts des instruments de couverture et les autres intérêts et produits assimilés.

4.2.1.2 – Charges d'intérêts et assimilés

Ce compartiment recule de -17.8% à 207 M€ et regroupe les charges sur opérations internes au Groupe (avances traditionnelles, globales et miroir notamment), les opérations avec la clientèle (DAV, DAT CDN), les intérêts sur TSR et Titres Participatifs et les intérêts sur instruments de couverture.

Les commissions nettes s'élèvent à 140 M€ soit stable par rapport à l'an dernier et représentent 41.1% du PNB consolidé contre 45% l'an dernier.

4.2.1.3 – Les commissions produits

Cette rubrique comprend les commissions internes sur la collecte, la facturation clientèle et les produits sur prestations de services bancaires et financiers (droits de garde titres, moyens de paiement, assurance vie et IARD,...).

Les commissions perçues en 2010 sont, à 162.1 M€ en légère baisse : -3.6 M€

Cette baisse de -2.2% est due, principalement, au reclassement des frais de dossiers sur les crédits en « Intérêts et produits assimilés ». Ces commissions représentaient 4.3 M€ en 2009. Cette incidence a été partiellement absorbée par la progression des commissions de collecte (+1 M€) et par une reprise de provision dotée en 2009 pour 1.5 M€

4.2.1.4 – Les commissions charges

Cette rubrique regroupe les commissions de collecte CA SA nouveau régime, les commissions versées au réseau (CEDICAM,...) et les opérations sur instruments financiers à terme.

Elles sont en baisse de -11.96% à 22.5 M€ (-3 M€).

La baisse est essentiellement liée à la commission de liquidité qui a diminué de -1.3 M€ en raison d'une meilleure utilisation de notre limite court terme. Les commissions de collecte sont aussi en baisse (-2 M€) expliquée par un effet de taux favorable. Comme évoqué plus haut, une charge relative à l'amende Image Chèques a été enregistrée dans cette rubrique pour 1.5 M€

4.2.1.5 – Gains nets sur portefeuilles à la juste valeur par résultat

Cette rubrique se compose, des produits et des charges résultant de l'incidence de la résiliation de dérivés de couverture et à la revalorisation des swaps de transaction et de couverture. Et d'autre part, des variations de juste valeur des BMTN et des swaps couvrant les prêts micro-couverts.

La perte réalisée s'élève à +1.3 M€ sur l'exercice contre une perte de -5.3 M€ l'an passé. Cette évolution s'explique en partie par la soulte de 2 M€ issue d'un netting d'un swap réalisé fin 2010.

4.2.1.6 – Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains s'élèvent à 24.3 M€ soit une hausse de +116.3% par rapport à 2009 (11.2 M€). Ils incluent essentiellement les dividendes reçus qui sont en léger recul (-1.4 M€). La variation vient des dépréciations durables constatées l'an dernier (8.3 M€ contre 2.6 M€ en 2010). Parallèlement, les plus-values nettes de cessions sont plus importantes cette année qu'en 2009 (13 M€ contre 1.1 M€) car la Caisse régionale a partiellement cédé les Titres des sociétés CTCAM et UOE.

4.2.1.7 – Produits nets des autres activités

Le solde de la rubrique s'élève à +0.5 M€ Il se compose essentiellement de produits et charges diverses notamment le quote-part de l'affectation du résultat de la SEP Sofrino.

4.2.2 – RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation progresse de +27.3 M€ par rapport à 2009, soit une variation de +18.5%. Cette situation s'explique par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement qui progressent moins vite (+2%) que le PNB : +9.8%.

Les principaux postes de charges varient comme indiqué ci-après :

- Les charges de personnel sont en légère baisse de -3.5 % (+3.6 M€) en raison de la refacturation du personnel détaché sur le projet NICE, (transfert en frais administratifs du fait des modalités de ventilation des coûts),
- Les autres frais administratifs sont en hausse de +13.7 % soit +7.3 M€ Cette évolution s'explique essentiellement par :
 - le reclassement de la refacturation du personnel détaché sur le projet NICE en charge de personnel (+3.9 M€)
 - le projet NICE
- Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles ont diminué de 0.5 M€

4.2.3 – COUT DU RISQUE

Il est en forte baisse en 2010, à -29,1 M€ contre -39,9 M€ en 2009.

La variation entre 2009/2010 s'explique essentiellement par la baisse du coût du risque crédit individualisé : 9,8 M€ en 2010 contre 37,5 M€ l'an dernier. Cette variation s'explique essentiellement par deux plans d'actions mis en place début 2010 qui portaient sur l'analyse et la revue du portefeuille.

Cette baisse a été partiellement compensée par la progression

- Du niveau des dépréciations collectives crédits Bâle 2 : +11.1 M€ contre +1,6 M€ en 2009. Ceci dans le but de converger vers le modèle de calcul de Crédit Agricole S.A.
- Diverses dotations de provisions : +7,7 M€ (dont des risques liés à des programmes d'immobilier locatif)

Les créances douteuses et litigieuses, rapportées à l'ensemble des crédits, s'élèvent à 2,99% contre 3.11% en 2009. Globalement, l'encours de créances douteuses et litigieuses, à 249,8 M€, a légèrement diminué (-3,1 M€ soit -1,3%).

Le taux de couverture par dépréciations individuelles progresse légèrement (+2,2%. Il ressort à 72,93% contre 71.37% l'an passé.

4.2.4 – RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Il est en forte hausse de +35.4% pour atteindre 146,9 M€ Cette variation est essentiellement due à la hausse du RBE aidée par la diminution importante du coût du risque.

4.2.5 – RESULTAT NET

Après avoir pris en compte l'impôt sur les sociétés, le résultat net 2010, en forte hausse de -41.1% s'établit à 104,1 M€

5 – LES CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLES

5.1 – RELATIFS AUX COMPTES SOCIAUX

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique à compter du 1^{er} janvier 2010 le Règlement du CRC 2009-03 du 03 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon prospective conformément aux dispositions liées au changement de méthode comptable prévues à l'article 314-1 1^{er} paragraphe du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au plan comptable général, la CR se trouvant dans le cas où l'incidence de l'application du nouveau règlement à l'ouverture n'a pu être appréciée de façon rétrospective. De ce fait, l'application de ce nouveau règlement par la Caisse Régionale n'a pas eu d'impact sur la situation nette de l'entité sur la période.
- Ce règlement CRC 2009-03 prévoit l'étalement des commissions perçues et charges payées sur toute la durée des concours à la clientèle.
- Les commissions nettes 2010 représentent 5.566 milliers d'euros (4 819 milliers d'euros en 2009) avant application de l'étalement et 775 milliers d'euros après application de l'étalement. L'impact sur le compte de résultat 2010 de l'application de façon prospective de ce changement de méthode est ainsi de -4.791 milliers d'euros avant impôt au niveau du PNB.
- Par ailleurs, ces commissions auparavant classées en commissions (et charges de fonctionnement pour 0,9 million d'euros de commissions prescripteurs) ont été reclassées parmi les produits d'intérêts au regard de l'application du règlement évoqué.
- L'entrée en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2010, du Règlement de l'ANC 2010-04 du 07 octobre 2010 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit. Les informations requises figurent dans la note 21 « *Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations* ».

5.2 – RELATIFS AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont 714 milliers d'euros.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Ces évolutions sont listées de façon détaillées en note 1.1 des comptes consolidés.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

6 – SITUATION DES FILIALES

Après avoir réalisé d'importants travaux de restructuration comptable et administrative en 2009, cette année, grâce à une bonne maîtrise des effectifs conjuguée avec une progression significative du chiffre d'affaires soutenu par une reprise de la Transaction, notre filiale la SAS CMDS Square Habitat a réussi à remettre sur le bon chemin la situation d'exploitation de ses filiales.

L'année 2011 s'annonce comme celle de coopérations et de regroupement. En effet, une structure commune à plusieurs Caisses régionale devra voir le jour pour prendre en charge des travaux comptables et administratifs de notre filiales CMDS Square Habitat ainsi que celles des autres Caisses régionales. En même temps, une nouvelle structure de type holding qui sera créée par notre Caisse régionale pour gérer les différentes activités immobilières incluant ainsi celles de la SAS CMDS Square Habitat.

7 – LA GESTION DES RISQUES

La CMDS gère son bilan de façon autonome, en respectant les normes instaurées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ainsi que celles du Groupe Crédit-Agricole. Les risques induits sont essentiellement ceux liés aux risques de taux et à la liquidité.

La gestion de bilan a, parmi ses objectifs, l'immunisation du produit net bancaire contre une partie des variations de taux et de l'inflation. Les calculs des impasses de taux sont calculés à partir du logiciel national "Cristaux 2" et font l'objet de couvertures à partir d'opérations hors bilan (swaps,), dans le cadre de la politique définie par le Conseil d'Administration.

Le risque de taux est calculé trimestriellement .L'exposition est calculée d'une manière statique à partir de l'ensemble des GAP : GAP taux fixe, GAP court terme fixé, GAP inflation et GAP delta CAP par maturité .Le risque de taux est présenté trimestriellement en comité financier et semestriellement au conseil d'administration.

7.1 – RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

7.1.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

➤ Organes définissant et approuvant les stratégies risques

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement informé de l'évolution du risque crédit et détermine une fois par an les limites et règles de partage des risques crédits.

Le Comité de Direction définit la politique de développement sur les marchés et prend les décisions d'organisation utiles à la maîtrise des risques notamment celles qui n'ont pas été décidé par le Comité de Pilotage Risque.

Le Comité de Pilotage Risque décide de la stratégie risque et de sa déclinaison sur proposition des Directions de marchés. Ce Comité se réunit tous les mois, sous la présidence du Directeur Général Adjoint.

Il est piloté par la Direction des Risques. Sont présent les directions de marchés représentant les marchés suivants : professionnels, agriculture, particuliers, entreprises, et promotion immobilière), le Responsable des Contrôle Permanent et le Contrôle central des risques crédits.

➤ La stratégie risque

La Caisse Régionale développe son activité de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone d'intervention en intégrant les principes directeurs suivants :

7.1.1.1 – Extraterritorialité

La CMDS s'en tient au strict respect des règles du groupe concernant la territorialité.

- Elle a pleine compétence dans le ressort des départements de Charente Maritime et des Deux Sèvres (et des cantons limitrophes)
- Elle n'a pas de point de vente en dehors de sa circonscription territoriale
- Elle n'effectue pas de prospection en dehors de sa circonscription territoriale

La CMDS peut avoir des relations bancaires avec toute personne qui n'est pas "localisée" dans sa circonscription territoriale ou dans les cantons limitrophes notamment dans les cas suivants :

- Existence d'un lien bancaire antérieur avec un client (ex : droit de suite lié à un déménagement), ou les enfants de clients installés hors du territoire
- Le client possède une résidence dans sa circonscription territoriale (résidence secondaire)
- Le prospect qui souhaite acquérir une résidence sur le territoire CMDS
- Filiales hors circonscription d'une entreprise dont le Siège Social est domicilié sur la circonscription
- Participation à un crédit structuré CALYON, ou à la participation à un pool intra-cam.

7.1.1.2 – Limites et Partage du risque :

Dans le cadre des limites réglementaires, le Conseil fixe des limites au financement par marché ainsi que des règles de partage conformément à l'article 33 du CRBF 97-02.

Ces limites et règles de partage sont revues chaque année et validées par le Conseil. Les dernières ont été validées par le Conseil le 26 février 2010. Ces règles sont détaillées en annexe.

La politique de limite :

Des limites individuelles ont été fixées par groupe de risque pour les principaux marchés : particuliers, associations, agriculture, professionnels, entreprises, coopératives, GMS, promotion immobilière, collectivités publiques, et SEM/HLM. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage des Fonds Propres RSE.

Pour les marchés de proximité (particuliers, professionnels et agriculture) ces limites dépendent de la cotation BALE II de la contrepartie ce qui n'a pas le cas pour le marché des entreprises et collectivités publiques.

Par ailleurs, compte tenu du coût de la liquidité, des limites globales sur les crédits syndiqués et les crédits en pools avec d'autres CR ont été fixées.

La Caisse Régionale a fixé une limite globale sur filière pour la Promotion Immobilière professionnelle (voir § 3)

Les limites sont impératives. En cas de dépassement, un « avis risque indépendant » est demandé et la décision du Comité des Engagements (CDE), instance émanant du conseil, est indispensable. Ce dépassement fait l'objet d'une information du conseil.

La politique de partage de risques :

Des règles de partage du risque ont été fixées sur tous les marchés sauf les marchés des particuliers et des associations. Au-delà d'un encours, et selon la cotation Bâle II de la contrepartie, tout nouveau financement doit faire l'objet d'un partage de risque.

7.1.1.3 – Diversification des risques et mode de suivi

La Caisse Régionale ne s'est pas fixée de limite par filière, mais suit mensuellement le développement de ses encours sains, sensibles et compromis par marché et par filière.

Elle peut s'assurer ainsi du poids de chacune de ses filières dans l'encours global et éventuellement prendre les mesures utiles pour mieux maîtriser le risque filière. Des indicateurs mis en place permettent ainsi de repérer les évolutions. En cas de dégradations répétés la Direction de financement concernée doit analyser les motifs de cette évolution et proposer au Comité de Pilotage Risque les mesures utiles

permettant de réduire le risque constaté. Cela a été le cas en septembre 2010 certaines filières ont été retirés de la délégation des réseaux.

7.1.1.4 – Délégation

Principes généraux: Le Conseil a accordé une délégation au Directeur Général avec faculté de subdéléguer et tous pouvoirs au Comité des Engagements (CDE) composé d'administrateurs de la Caisse Régionale, pour décider en son nom sur les dossiers de financements qui lui sont présentés.

La Direction a fixé des délégations crédit par métiers dans les réseaux et au siège dans les Directions de Financement uniquement.

L'exercice de la délégation étant toujours ascendant, en cas d'absence du ou des titulaires d'une délégation le remplacement est effectué par le niveau de délégation supérieur. Si une délégation nécessite deux avis, le second est toujours donné par un niveau de délégation supérieur.

Selon l'importance du financement et du risque associé, le dossier peut ainsi être décidé par :

- Le réseau commercial
- La Direction de Financement
- Le Comité des Risques (CDR)
- La Direction Générale
- Le Comité des Engagements (CDE)

La délégation dans le réseau de proximité

Pour des raisons d'efficacité et afin d'être en mesure de délivrer une réponse aux demandes de crédits formulées par les clients dans des délais raisonnables, la CMDS a défini des règles de délégations suffisantes pour permettre au réseau commercial de prendre des décisions sur la majorité des dossiers.

Ces délégations sont accordées par métiers dans le cadre des limites fixées par le conseil.

Pour les crédits, la délégation de chaque métier résulte de la catégorie du client. Celle-ci se définit comme un croisement de la note Bâle II et d'un score.

Ainsi la catégorie résulte :

- Pour les prêts à la consommation, du croisement de la note Bale II et d'une note projet.
- Pour les prêts habitats de la note Bâle II et de score habitat.
- Pour les prêts à l'agriculture de la note Bâle II et de COTAGRI
- Pour les prêts aux professionnels de la note Bâle II et de COTAPRO

Afin de mieux maîtriser le risque crédit la Caisse Régionale a décidé de faire évoluer ses règles de délégation en 2011. La décision sera directement liée à la cotation Bâle II

Toutefois sans attendre 2011, un plan court terme risque a été mis en œuvre qui s'est traduit notamment par une révision des délégations sur les comptes débiteurs, le resserrement des délégations crédits sur les filières professionnels les plus risqués une évolution des règles de délégation et d'octroi des lignes de trésorerie sur les marchés des professionnels et de l'Agriculture.

Dans le réseau d'entreprises :

La délégation accordée est fonction du métier exercé et de la note Bâle II.

Compte tenu des montants engagés par contrepartie et donc des risques encourus, la délégation accordée au réseau est restrictive. Ainsi la décision sur les besoins de financements des cotations >E+ n'est pas déléguée en agence.

7.1.1.5 – Respect et suivi de la stratégie risque :

La Direction Générale a procédé en avril 2010 à la création d'une Direction des Risques dont la mission dont l'objectif est de réduire l'exposition de la Caisse Régionale au risque crédit. Un plan risque CT relayé par un plan risque MT ont été élaboré prévoyant la le renforcement du management et de

l'animation des risques, des compléments de formations, des évolutions de délégations et d'instructions, la recherche d'une plus grande efficacité du recouvrement, une plus grande anticipation du traitement du risques et des outils de pilotage plus adaptés. Une partie des actions de ce plan ont été mis en œuvre en 2010 et d'autres le seront en 2011. Cette forte mobilisation des acteurs de l'entreprise sur la maîtrise du risque crédit a fortement contribué à la diminution du coût du risque.

Par le suivi et le contrôle de la stratégie risque crédit sont centralisés au sein d'une unité indépendante le Contrôle Central des Risques. Celle-ci a pour missions principales :

- La constitution des tableaux de bord
- La définition des critères et la sélection des contreparties à examiner en revue de portefeuille en agence ou au siège pour l'ensemble des marchés
- L'animation des comités qui traitent du risque crédit (Comité des Affaires Sensibles et Comité de Pilotage Risque, Comité Risque Agence)
- Le contrôle du respect de la stratégie risque

Par ailleurs des contrôles sont exercés sur l'ensemble du processus d'octroi du crédit :

- Les Directeurs d'agence du réseau de proximité réalisent un contrôle trimestriel, par sondage, des dossiers de crédits accordés par type de financement et par agent;
- Les Directions de financement effectuent des contrôles trimestriels sur la qualité des dossiers pris en délégation agence ainsi que sur les dossiers décidés par les instructeurs des services de financement;
- Le Contrôle Central des Risques réalise trimestriellement une synthèse de ces contrôles afin d'apprécier le taux de conformité des dossiers et s'assure de l'application des décisions prise dans les différentes revues de portefeuille ;
- Le service « contrôle périodique » effectue des contrôles sur pièce des dossiers octroyés, suivant un plan validé par la direction générale chaque année.

7.1.2 – GESTION DU RISQUE DE CREDIT

7.1.2.1 – Principes généraux de prise de risque

Avant l'entrée en fonction, chaque agent en charge de clientèle est formé aux règles de financement du marché sur lequel il doit intervenir afin d'acquérir la connaissance nécessaire et suffisante à ses fonctions.

Dans le cadre de ces dernières il étudie les demandes de financement et émet un avis en fonction :

- de l'endettement du demandeur, analyse financière personne physique et/ou morale
- de son patrimoine
- de sa notation interne
- d'un scoring automatique lorsque ce dernier existe

Les agents du réseau disposent de délégations en fonction du marché, du type de clientèle, du financement, des encours globaux, des garanties, de score ou de cotation (Bâle 2, cotapro, cotagri...).

Les dossiers hors délégation des conseillers sont commentés et adressés au niveau hiérarchique supérieur

- directeur d'agence
- directeur agence centrale
- responsable de service d'engagement du marché concerné
- directeur Direction de la Direction de financement concerné
- Comité des Risques
- Direction Générale
- Comité des Engagements

Ce processus de délégations pyramidales assure une étude spécialisée ciblée sur les dossiers les plus sensibles.

Un système de workflow permet de conserver la traçabilité des avis et accords donnés sur un dossier et des niveaux de délégation nécessaire à sa validation.

7.1.2.2 – Méthodologies et systèmes de mesure des risques

7.1.2.2.1 – Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

➤ Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de la méthodologie de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

➤ Score

Sur chaque marché la CMDS applique des systèmes de score ou de cotation : la note obtenue contribue à déterminer les règles de délégation et la grille tarifaire en matière de taux à appliquer.

- marché des particuliers : l'analyse des demandes de prêt est faite par *scoring* : « SIMUL CA » pour les prêts Habitat et le score SOFINCO pour les prêts à la consommation et les revolving. Ces scores sont ensuite croisés avec les notes Bâle 2 de la contrepartie issue de modèles nationaux validés par la Commission Bancaire, afin de définir la cotation du crédit. Le scoring manuel est défini selon le même schéma.

Concernant l'habitat, en fonction de cette cotation et du niveau de garantie associé, « SIMUL CA » indique le niveau de délégation requis. Ces niveaux de délégation sont bloquants dans l'outil informatique d'octroi des crédits, GREEN, qui gère également les grilles de tarifaires en fonction des cotations.

- marché de l'Agriculture et des Professionnels : la CMDS utilise un système de cotation résultant du croisement automatique des grilles de cotation "Cotagri" pour le marché AGRI et "Cotapro" pour le marché des professionnels, avec la cotation Bâle 2).

Cette cotation est actualisée mensuellement à l'occasion de la survenance d'un événement particulier affectant la cotation BALE 2 et annuellement à l'occasion de l'analyse des comptes et du renouvellement des lignes CT à durée indéterminée.

Cotagri et Cotapro sont des cotations issues du logiciel ANADEFI, et résultant de l'analyse automatique des bilans et comptes de résultat. Au-delà, une analyse qualitative de la contrepartie permet de justifier la note et/ou la décision d'octroi.

- marché des Entreprises : la CMDS utilise via ANADEFI, une cotation croisée entre analyse bilan, compte de résultat et analyse qualitative de l'affaire afin de déterminer la note Bâle 2. ANADEFI propose des grilles de notation différentes en fonction des activités des entreprises.
- marché des Collectivités Locales : les demandes, instruites au Siège, sont notées à l'aide du logiciel ANADEFI qui détermine la cotation.

7.1.2.2.2 – Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

7.1.2.3 – Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance, trimestriel, est décliné de manière à suivre la stratégie risque mise en place :

- suivi des limites individuelles (limites par groupe de risque)
- suivi des dépassements d'autorisation
- suivi des schémas délégataires du marché Grande Entreprise concernant les dossiers relevant des décisions CDE
- suivi des risques filières

7.1.2.3.1 – Processus de surveillance des concentrations par contrepartie du groupe de contreparties liées

Le processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées est trimestriel et fait l'objet d'un reporting annuel en Conseil d'administration

Le suivi des risques de crédit est assuré par contrepartie et Groupe de contrepartie. Sont réputées liées (art. 3 CRBF 93-05) :

- Des personnes liées par des liens de capitaux ou soumise à une direction de fait commune, permettant l'exercice d'un contrôle exclusif ou conjoint ;
- Les collectivités territoriales ou les établissements publics présentant des liens de dépendance financière ;
- Les personnes liées par des contrats de garantie croisés ou qui entretiennent entre elles des relations d'affaires prépondérantes, notamment lorsqu'elles sont liées par des contrats de sous-traitance ou de franchise.

L'octroi d'un financement à une contrepartie appartenant à un Groupe de risque s'effectue après étude de l'impact sur le Groupe.

Les engagements pris en compte dans la mesure du risque de contrepartie sont :

- les engagements au bilan
- les engagements hors bilan (prise en compte de limites accordées et non utilisées)

En tant que banque régionale de plein exercice, la CMDS effectue trimestriellement une déclaration des « grands risques et risques bruts » annuellement une déclaration de « division des risques » sur la base des encours consolidés par Groupe de risque, minorés des garanties éligibles et pondérés selon la classification des contreparties. Au 31/12/2010 aucune contrepartie n'est bénéficiaire des grands risques au sens du règlement 93 05.

En outre la CMDS présente annuellement en Conseil d'Administrations ses encours consolidés les plus importants (encours supérieur ou égal à 1% des fonds propres).

Les 10 contreparties les plus importantes représentent en 2010, 4.29% des encours bilan et hors bilan de la Caisse Régionale, elles en représentaient 4.94% en 2009.

En matière de grands risques, la CMDS a opté pour la couverture par FONCARIS des engagements consolidés groupe (au sens Bâle 2) supérieurs à 5% des Fonds Propres.

A ce titre, 3,3 M€d'encours sont garantis par FONCARIS, soit 0.03% des encours de la CMDS.

7.1.2.3.2 – Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues de portefeuilles sont réalisées dans les agences du réseau de proximité, du réseau entreprises, au service recouvrement amiable et contentieux une fois par trimestre.

Ces revues, ciblées sur les contreparties sensibles des différents marchés (dégradation de notes, filières ou thèmes à risques) ont pour objectifs :

- de prévenir le risque en amont afin de prendre au plus tôt les mesures conservatoires ou d'accompagnements nécessaires.
- de sensibiliser les acteurs au risque crédit.

7.1.2.3.3 – Processus de suivi des contreparties défailtantes

➤ Réseau de proximité :

La politique repose sur le changement d'interlocuteur.

Trois acteurs sont susceptibles d'intervenir :

- Le réseau commercial pour la phase de recouvrement commercial
- A partir du 45^{ème} jour, le dossier est transmis au recouvrement amiable
- A partir du 90^{ème} jour le dossier est transmis au recouvrement contentieux

A chaque changement d'interlocuteur, pour lequel le client est informé, des modes traitements adaptés sont mis en œuvre.

➤ Réseau d'entreprise :

Le dossier d'entreprise en risque né est traité directement au siège par la Direction en charge de ce marché avec le concours du service contentieux dès qu'il fait l'objet :

- d'une procédure amiable de type mandat ad hoc, conciliation ou dans certains cas de médiation,
- d'une négociation de réaménagement ou de consolidation MT, un gel d'échéances ou une demande exceptionnelle de crédits d'exploitation,
- d'une action en justice à l'encontre de la CMDS
- d'une dépréciation dans les livres de la CMDS.

Dès qu'une procédure collective est engagée, le dossier relève du service contentieux.

➤ Les outils à la disposition du réseau :

Les outils de traitement des situations de risques ont en partie évolué en mai 2010.

L'« Apurement » outil déjà existant, il permet aux chargés de compte d'identifier quotidiennement les opérations en dépassement de l'autorisation de découvert accordée et de statuer sur la suite à donner (paiement ou rejet). Afin de faciliter la gestion de l'apurement concernant la clientèle Banque de détail, les opérations sont pré-positionnées en rejet pour les clients interdits bancaires et ceux dont la note Bâle 2 est de J à V. L'apurement doit être traité quotidiennement.

La « gestion des irréguliers » cet outil installé en mai 2010, permet d'accroître l'efficacité du traitement des irréguliers, de faciliter leur gestion et leur suivi, d'être plus réactif dans le traitement et la prise en charge des dossiers. La revue de ces comptes est réalisée une à deux fois par semaine.

Cet outil intègre un système de cotation des stades de risques s'appuyant sur la durée et le montant des anomalies (5 stades d'anomalies) :

▪ Retards simples :

- ⇒ Particuliers, professionnels et agriculture : de 2 à 44 jours consécutifs d'irrégularités, retards ou DAV débiteur,
- ⇒ Entreprises : de 4 à 30 jours consécutifs de DAV débiteur ou 2 à 30 j de retards.
- ⇒ Collectivités publiques : 9 mois consécutifs de retards prêt.

- Précontentieux : au-delà de retards simples, passage automatique en cotation précontentieux, avant passage en CDL bancaire.

- CDL Bancaire : délai d'inscription automatique à partir du 90^{ème} jour d'irrégularité sur les marchés des professionnels et des entreprises ; 90^{ème} ou 180^{ème} jour selon l'irrégularité sur les marchés des particuliers et de l'agriculture.

⇒ A noter l'exception des prêts de consolidation pour qui l'inscription est automatique dès le 1^{er} jour d'irrégularité sur tous les marchés.

- CDL volontaire : inscription en CDL sur intervention manuelle, sans relation avec les règles du passage automatique.

- CDL contentieux : inscription sur intervention manuelle.

Ce système permet une information de l'ensemble des acteurs de la situation risque de chaque client en position autre que "normal" par le biais d'un message écran.

➤ Le Recouvrement Amiable

Le traitement du risque passe obligatoirement par l'analyse de fond du dossier. L'efficacité du recouvrement est directement proportionnelle à la rapidité de réaction.

En CMDS, le recouvrement amiable de la banque de détail est centralisé. Ce dispositif permet une meilleure réactivité sur le risque naissant. L'affectation des dossiers de la banque de détail est automatique entre 46 et 90 jours de retards. Le retour en gestion agence se fait après recouvrement total.

Le recouvrement amiable des entreprises est assuré par la Direction des Grandes Clientèles avec l'expertise d'un spécialiste du recouvrement.

➤ Le Recouvrement Contentieux

Les dossiers en retards au-delà de 90 jours ou présentant rapidement des signes importants de difficultés sont transmis au recouvrement contentieux.

7.1.2.3.4 – Processus de suivi des risques sur base consolidée

Deux comités internes ont été mis en place pour permettre d'avoir une vision transversale du risque crédit et prendre les mesures utiles d'ajustement de la politique de distribution : le comité des Affaires Sensibles et le Comité de Pilotage Risques.

Le Comité des Affaires Sensibles (CAS)

Le CAS est un comité mensuel, piloté par l'unité Contrôle Central des Risques et composé de représentants de :

- La Direction des Risques qui couvre le Recouvrement amiable et le recouvrement contentieux
- La Direction Grande Clientèle qui couvre les marchés des Entreprises, Promotion Immobilière et Collectivités Publiques
- La Direction des Crédits et de l'Assurance qui couvrent les marchés des particuliers, des professionnels et de l'agriculture
- Le Contrôle Central des Risques

Ce comité a pour objectif d'étudier les dossiers de contrepartie en situation sensible, ou dont les encours sont importants et de définir les orientations à envisager.

De plus, à chaque revue est associé un thème qui justifie la sélection d'une partie des dossiers examinés.

259 dossiers ont été examinés par le CAS, au moins une fois, en 2010. Les décisions suivantes ont été prises :

Nb dossiers positionnés en Retrait	Dossiers transmis au Recouvrement Amiable	Dossiers transmis Contentieux	Déclassement CDL Volontaire	Retrait CDL Volontaire
166	5	15	24	31
64%	2%	6%	9%	12%

Ces revues permettent de détecter d'éventuelles évolutions qui justifient des révisions de politiques ou de procédures à soumettre au Comité de Pilotage des Risques.

Le Comité Pilotage Risque (CPR)

- Le Comité Pilotage Risque est un comité mensuel, piloté par le Contrôle Central des Risques et présidé par le Directeur Général Adjoint. Participent à ce comité
- La Direction Générale
- La Direction des Risques
- La Direction Grande Clientèle
- La Direction des Crédits et des Assurances et ses services de financement
- Le Contrôle Central des Risques
- La Direction Commerciale

Le Comité de Pilotage Risque a pour objectifs de :

- définir la politique risque de la caisse régionale tant en termes de financement qu'en termes de recouvrement
 - délégations, garantie et règles de limites/partage
- suivre les indicateurs risque (Bâle 2, filières, CDL, provision) sur base consolidée, d'en extraire des tendances et le cas échéant d'adapter la politique risque
 - évolution des encours en situation sensible compromis ou non par marché
- suivre la mise en place des usages Bâle 2 et définir les orientations

7.1.2.3.5 – Impacts de stress scenarii

A ce jour la CMDS n'utilise pas de stress scenarii.

7.1.2.4 – Mécanismes de réduction du risque de crédit

7.1.2.4.1 – Garanties reçues et sûretés

La politique de garantie répond aux principes généraux suivants :

- la garantie ne justifie jamais le crédit. La viabilité économique d'un projet s'analyse hors la notion de garantie
- les garanties sont fonction de la qualité du risque appréciée par l'instructeur de par la connaissance de son client, de l'objet, du montant et de la durée du crédit.
- La garantie est nécessaire par rapport aux aléas pouvant intervenir dans la vie de l'emprunteur. L'intégration du facteur temps dans le choix de la garantie est une mesure de prudence
- La garantie est aussi un outil de suivi, qui permet d'être informé sur le devenir des biens donnés en garantis (vente par exemple) et sur le remboursement du prêt ou sur l'évolution de l'entreprise (nantissement du fonds, de parts...par exemple)
- La prise de garantie doit être pertinente et répondre aux conclusions soulevées par l'analyse du dossier. Ainsi, par exemple, la prise d'un nantissement de fonds de commerce, garantie peu efficace en cas de recouvrement contentieux, doit être accompagnée d'une garantie complémentaire.
- La prise en compte des engagements de caution nécessite la justification d'une solvabilité suffisante passant par l'établissement d'un inventaire précis et documenté de la situation patrimoniale de la caution.
- Les engagements de caution solidaire émanant de tiers ou des dirigeants doivent être proportionnés à leur situation patrimoniale ou à celle de leurs revenus.

A ce titre, pour le marché de proximité, la CMDS a défini 3 niveaux de garanties :

- niveau 1 : bien garanti
- niveau 2 : moyennement garanti
- niveau 3 : mal garanti

Le niveau de garantie participe au niveau de délégation. Celle ci ne peut s'appliquer que si la politique des garanties est respectée.

Répartition des encours avec garantie au 31/12/2010

	Suretés réelles	Suretés personnelles	Contre garanties Org. Spécialisé	Dailly	Autres Garanties
ENTREPRISES	58.79%	78.78%	17.03%	4.41%	6.43%
COLLECTIVITES PUBLIQUES	2.06%	3.53%	0.02%	0.00%	0.25%
PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER	111.26%	136.78%	24.13%	0.00%	0.19%
PROFESSIONNELS	82.95%	106.75%	5.79%	0.17%	1.93%
AGRICULTEURS	21.54%	77.67	0.25%	0.00%	7.36%
ASSOCIATIONS	70.67%	79.24%	3.01%	0.00%	0.38%

PARTICULIERS	46.94%	13.58%	42.14%	0.00%	0.00%
Total	46.88%	41.63%	26.25%	0.59%	2.06%

La Caisse Régionale a engagé une réflexion en 2010 sur sa politique de garantie pour prendre en compte le contexte économique de dégradation et d'augmentation des risques, repositionner les différentes garanties et optimiser les coûts de refinancement.

Cette politique a fait l'objet d'une validation par le CPR du 29 novembre 2010 et sera mise en œuvre à partir de février 2011.

7.1.2.4.2 – Utilisation des contrats de compensation

La CMDS n'utilise ni contrats de compensation, ni dérivés de crédit.

7.1.2.4.3 – Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'est pas concernée par les CDS et CDO

7.1.3 – EXPOSITION

7.1.3.1 – Exposition maximale

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	42 880	43 937
Instruments dérivés de couverture	22 143	21 825
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	234 846	202 002
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 755	276 997
Prêts et créances sur la clientèle	8 277 495	8 061 165
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	288 008	217 815
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 867 127	8 823 741
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 170 531	1 231 343
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	145 297	198 639
Provisions - Engagements par signature	(2 267)	(3 389)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 313 561	1 426 593
TOTAL EXPOSITION NETTE	10 180 688	10 250 334

L'exposition nette est stable par rapport à l'exercice 2010. Cette variation résulte :

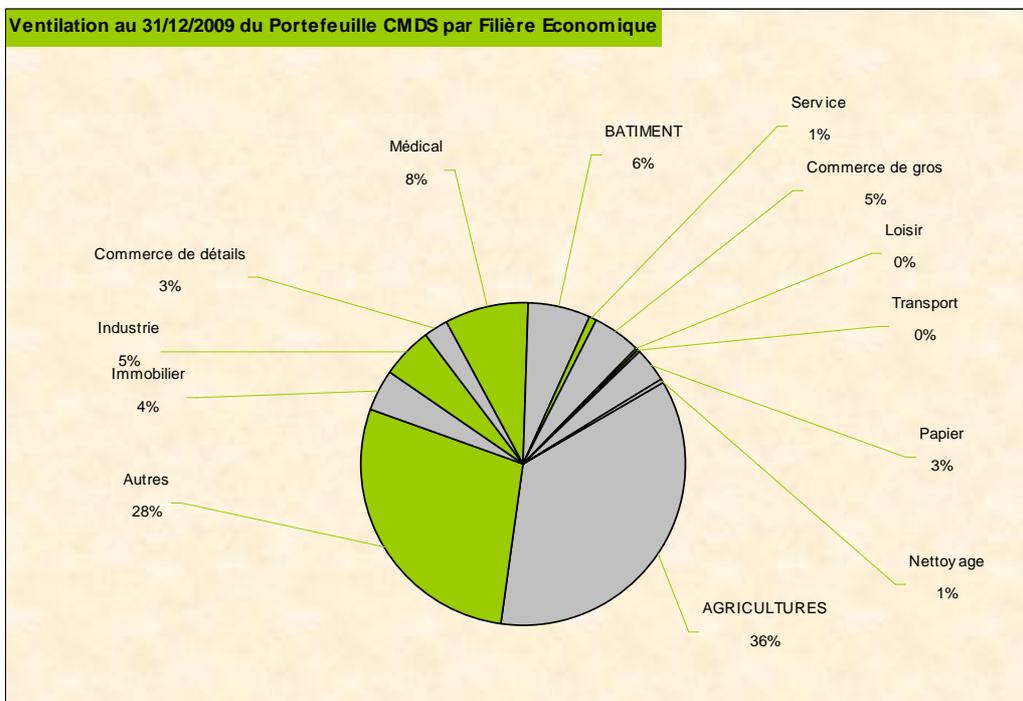
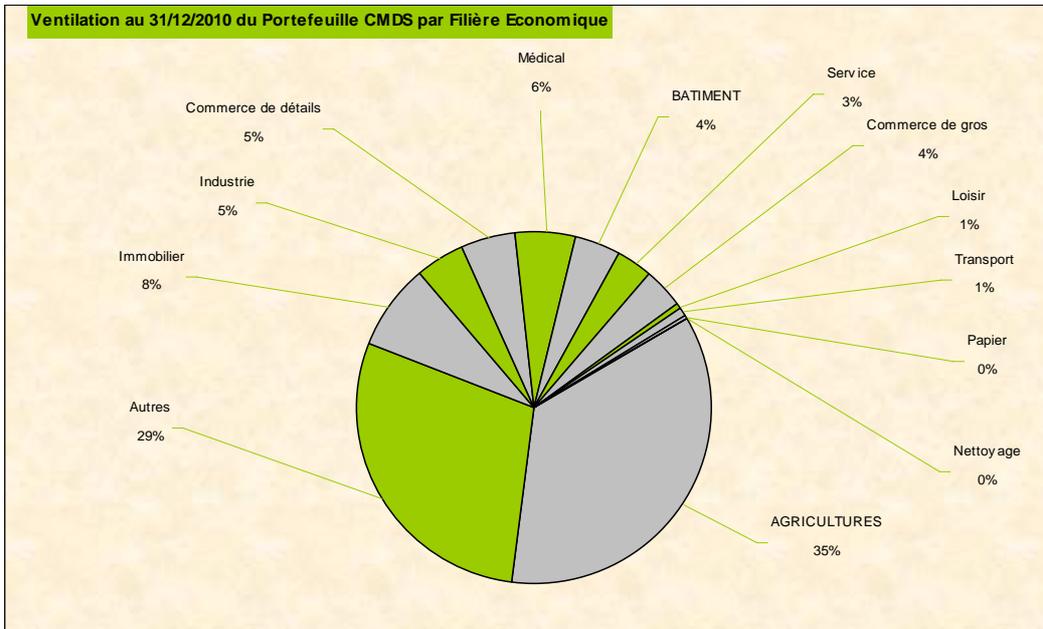
- d'une hausse de l'ensemble des compartiments du bilan (5%)
- et d'une baisse du hors bilan (8%)

7.1.3.2 – Concentration

7.1.3.2.1 – Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse régionale n'est pas concernée.

7.1.3.2.2 – Diversification du portefeuille par filière d'activité économique



Les évolutions sont relativement marginales entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010.

7.1.3.2.3 – Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

<i>Encours bruts (1) (en milliers d'euros)</i>	31.12.2010	31.12.2009	Variation 2010/2009
Administrations centrales et institutions non établissements de crédit	762 686	524 654	45.37%
Etablissements de crédit	194 935	476 260	-59.07%
Grandes entreprises	1 705 157	1 806 132	-5.59%
Clientèle de détail	6 011 206	5 926 204	1.43%
Total	8 673 984	8 733 250	-0.68%

(1) Y compris location financement, affacturage et assimilés et hors créances rattachées,

Les encours bruts sont en très légère diminution résultant d'une progression sensible pour la banque de détail (+1.43%), d'une contraction sur les grandes entreprises (-5.59%) et surtout de la contraction des établissements de crédits due au netting SEP Sofinco.

7.1.3.3 – Qualité des encours

7.1.3.3.1 – Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Créances

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

Prêts et Créances, bilan et hors bilan (en M€ en capital)	2010	Taux sur encours	2009	Taux sur encours
Ni en souffrance, ni dépréciés	9 056	94,13%	8 802	93,40%
En souffrance, non dépréciés	318	3,31%	370	3,93%
Dépréciés	246	2,56%	252	2,67%
TOTAL	9 620		9 424	

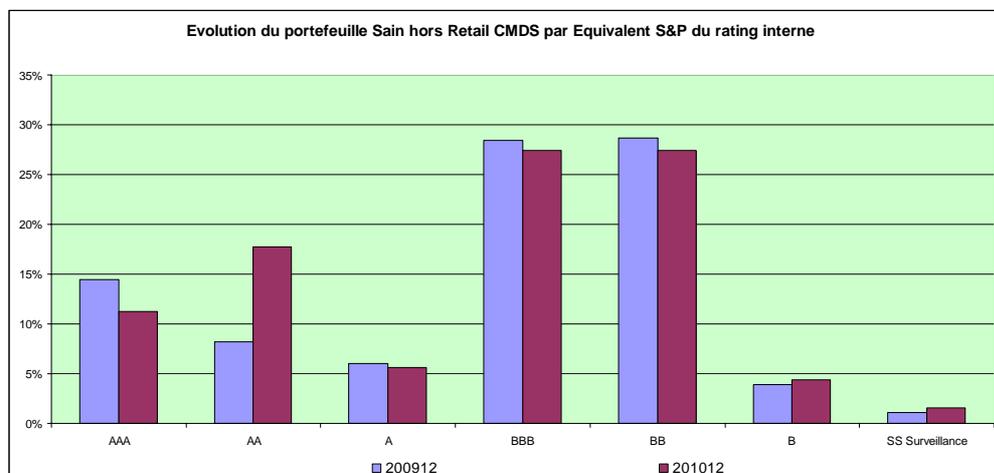
Source : Intragarc (classement), ARCADE (encours Bilan et Hors Bilan)

La qualité du portefeuille s'est améliorée. Les encours dépréciés ont diminué de 0.11 points sur la période, et les encours en souffrance ont diminué de 0.62 points. En contrepartie les encours ni en souffrance ni dépréciés ont progressé de 0.73 points.

7.1.3.3.2 – Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2010, 97.7% des emprunteurs « corporate » sont notés par le système de notation interne.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés la par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail et hors non notés. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors.



7.1.3.3.3 – Dépréciation et couverture du risque

7.1.3.3.3.1 – Politique de dépréciation et couverture des risques

La CMDS applique deux types de dépréciation, l'une individuelle, lors d'un déclassement en encours douteux litigieux, l'autre sur base collective pour des encours qui ne sont pas déclassés en douteux litigieux mais qui présentent une notation Bâle II dégradée.

Dépréciation sur base individuelle : les Créances Douteuses et Litigieuses

Cette dépréciation est réalisée au fil de l'eau, dès lors que la Caisse Régionale dispose d'éléments lui permettant d'identifier un risque de non recouvrement des créances octroyées (retards de paiement, modification de la situation financière de l'emprunteur,..). Elle est actée sur tous les encours de la contrepartie et les encours des contreparties liées par contagion

- Marchés Agriculture/Professionnels/Entreprise : contagion à tous les engagements des partenaires liés (groupe de risque)

- **Marché Particuliers : pas de contagion entre les contrats de crédit**

L'objectif est d'enregistrer en comptabilité le risque porté sur la contrepartie ou groupe de contrepartie dès son apparition, et de fait de pouvoir le déprécier, après étude de la valeur des garanties éventuelles.

Dépréciation sur base collective : la provision pour dépréciation collective

Cette dépréciation s'effectue sur la base des encours de plus d'un an portés par des contreparties dégradées car notées E+ à Z pour le marché des entreprises et H à V pour la banque de détail et non classées CDL (notes Bâle 2).

L'assiette de calcul et le montant de la provision sont réévalués chaque trimestre. Lorsque les contreparties présentent un risque identifié de non recouvrement, elles sont alors dépréciées sur base individuelle et sortent mécaniquement du système de dépréciation collective.

A partir de 2011, la Caisse Régionale appliquera la méthode préconisée par le groupe Casa.

7.1.3.3.2 – Encours d'actifs financiers dépréciés

TABLEAU DES ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS ET DOUTEUX COMPROMIS ET DES DEPRECIATIONS, VENTILES PAR AGENT ECONOMIQUE							
<i>Encours au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)</i>	Encours bruts	dont Encours dépréciés	dont Encours douteux compromis	dépréciations	dépréciations / encours douteux compromis	Taux de couverture encours dépréciés	Taux de couverture encours douteux compromis
Administrations centrales	8 130						
Etablissements de crédit	194 935						
Institutions non établissements de crédit	754 556	623	222	426	171	68%	77%
Grandes entreprises	1 705 157	96 659	56 747	69 063	43 638	71%	77%
Clientèle de détail (1)	6 011 206	134 785	68 921	94 957	52 999	70%	77%
Total (2)	8 673 984	232 067	125 890	164 446	96 808	71%	77%

(1) Location financement, affacturage et assimilés inclus,

(2) avant prise en compte des créances rattachées et dépréciation sur base collective

L'encours des créances douteuses et litigieuses (hors créances rattachées) reste stable à 232 M€ Les créances douteuses et litigieuses, rapportées à l'ensemble des crédits, s'élèvent à 2.68% contre 2.67% en 2009.

Le taux de couverture en capital sur les encours dépréciés reste inchangé par rapport à 2010 soit 71%.

7.1.3.4 - Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-74 946	-78 921
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-66 900	-75 981
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	-402	-1 414
Risques et charges	-7 644	-1 526
Reprises de provisions et de dépréciations	45 685	38 523
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	44 014	34 806
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	1 502	874
Risques et charges	169	2 843

Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-29 261	-40 398
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-454	-387
Récupérations sur prêts et créances amortis	719	925
Décotes sur crédits restructurés	-90	-61
Pertes sur engagements par signature		-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	-29 086	-39 921

Le coût du risque crédit de la Caisse régionale s'élève à 29 M€ au 31/12/2010 à comparer à 40 M€ l'an dernier, soit une diminution de 27%

Cette baisse est liée à une forte mobilisation de l'entreprise et à des ajustements de procédures notamment en matière de délégation.

7.1.4 – LE RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la Caisse régionale.

La Caisse régionale n'a pas de risque pays à gérer.

7.2 – RISQUES DE MARCHÉ

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

7.2.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

7.2.2 – GESTION DU RISQUE

7.2.2.1 – Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

7.2.2.2 – Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe :
 - Le Comité des Risques Groupe (CRG)
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
 - Le Comité Normes et Méthodologies

- Organe de suivi des risques de la Caisse Régionale
Le Comité Financier, composé de la Direction Générale, de la Direction Financière et du Contrôle Permanent, examine régulièrement la politique financière de la Caisse Régionale, propose les limites qui seront validées par le Conseil et en assure le suivi.

7.2.3 – METHODOLOGIE DE MESURE & D'ENCADREMENT

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché : L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

7.2.3.1 - Les indicateurs

7.2.3.1.1 – La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- Les calculs de la VAR sont exploités pour définir les limites de risques acceptés et en corollaire l'allocation du portefeuille. Les calculs sont présentés 2 fois par an au conseil d'administration ; ils permettent de mettre en rapport le rendement espéré du portefeuille et les pertes encourues.

7.2.3.1.2 - Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
- Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés .La CMDS retient les hypothèses suivantes : hausse des taux de 2% ; chute des marchés boursiers de -25% ; chute des actifs alternatifs de 15%, du monétaire dynamique de -3% et des autres classes de -10%.
- Les résultats du scénario catastrophe sont présentés au conseil d'administration 2 fois par an et des limites globales de pertes sont définies dans la politique de risques de la CMDS.

7.2.3.1.3 - Les indicateurs complémentaires (sensibilités, ...)

La Caisse Régionale a inclus dans ces limites globales de pertes un indicateur concernant la VAR. La perte exprimée par la VAR ne doit pas dépasser 2/3 des plus values latentes.

7.2.3.2 - Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables

La CMDS n'est pas concerné par ce type d'opération.

7.2.3.3 - L'utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise pas de dérivés crédits dans sa gestion.

7.2.4 – EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (Value at Risk)

Tableau de la VAR 99% sur 1 mois au 31/12/2010 : OPCVM +Fonds Dédié décomposé ligne par ligne.

Actif	Valeur de marché	PVL	Pourcentage	Volatilité MT	Sensibilité	Rentabilité espérée
Monétaire Euro	174.06	19.54	57.13%	0.00%	0	0.45%
Monétaire dynamique	33.42	0.32	10.97%	1.00%	0	0.75%
Monétaire dynamique plus	25.66	4.64	8.42%	3.42%	0	1.47%
Obligations Euro Credit	5.73	-0.02	1.88%	3.79%	4.24	1.59%
Obligations Euro Credit 1-3 ans	14.87	0.36	4.88%	1.78%	1.87	0.98%
Obligations Euro Etat 5-7 ans	7.15	1.16	2.35%	3.85%	5.26	1.60%
Convertibles Euro	1.55	0.06	0.51%	9.64%	0	3.34%
Actions Europe	13.87	-2.18	4.55%	16.92%	0	5.53%
Actions Europe petites capi	2.46	0.28	0.81%	21.51%	0	6.90%
Global macro	2.97	0.62	0.97%	10.95%	0	5.93%
Performance absolue	22.95	2.89	7.53%	4.21%	0	1.71%
	304.69	27.66				

	MT	CT
Volatilité avec effet diversification	1.53%	1.88%
Volatilité sans effet diversification	2.06%	2.44%
Rentabilité pessimiste cumulée	-0.93%	
Rentabilité pessimiste sur 1 an	-2.46%	
Rentabilité moyenne annualisée	1.09%	
Rentabilité moyenne cumulée	0.09%	

Durée de conservation du capital (mois)	127.16
Horizon critique (mois)	31.79
Pertes maximales	2.89%
Probabilité de battre la rentabilité cible	1.95%
Rendement pessimiste moyen conditionnel	-1.08%

	Résultats en montant	Matelas de PVL résultant
Matelas de PVL actuel	27.66	27.66
Rendement moyen	0.28	27.93
VaR sur l'horizon	3.12	24.79
VaR sur l'horizon	3.58	24.36
Scénario catastrophe	-10.51	17.15

Comparaison Allocation entre le 31/12/2010 et le 31/12/2009

Actif	encours 31/12/2010	Encours 31/12/2009
Monétaire Euro	174.06	191.82
Monétaire dynamique	33.42	0
Monétaire dynamique plus	25.66	0
Obligations Euro Crédit	5.73	5.76
Obligations Euro Crédit 1-3 ans	14.87	8.99
Obligations Euro Etat 5-7 ans	7.15	7.2
Convertibles Euro	1.55	0
Actions Europe	13.87	13.37
Actions Europe petites capi	2.46	2.57
Alternatif multi stratégie	2.97	8.09
Perf absolue - Global macro	22.95	50.82
	304.69	288.62

Augmentation nette du portefeuille de 16M€: Augmentation du fonds dédié de 30M€ poursuite des cessions des fonds alternatifs GREEN WAY 5M€et allègement des positions sur le fonds Club Global VAR 4 (catégorie : diversifié, performance absolue).

Le fonds VAR 2 a été classifié en 2010 en monétaire dynamique plus plutôt qu'en diversifié performance absolue (2009).

Evolution de la partie monétaire 3, 6,12 mois .Peu d'évolutions sur la partie actions.

7.2.5 – RISQUE ACTION

7.2.5.1 –Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La CMDS n'a aucune action gérée en trading et arbitrage

7.2.5.2 –Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Au 31/12/2010, le risque actions est cantonné dans le fonds dédié :

- CAAM Select Europe : 5.1 M€avec une plus value de +0.113M€(+2.25%)
- BFT Europe dividendes : 2.206M€avec une moins value de +0.185M€(+9.15%)
- CAAM INDEX EURO : 6.587M€avec une moins value de -2.48M€(-27.37%).

La CMDS détient des parts dans 3 FCPR : CAP ENERGIE pour 0.66M€ Investissements Millésimes pour 1.72M€et EDISSIMO pour 0.098M€

7.2.5.3 – Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'ayant pas émis de CCI n'est pas concerné par ce paragraphe.

7.3 – GESTION DU BILAN

7.3.1 – LA GESTION DU BILAN – Les risques financiers structurels

Le conseil d'administration valide l'ensemble des limites sur les différents compartiments :

- Fonds propres : limites sur risque de marché et sur le risque de contreparties
- Risque de taux : limites pour encadrer le GAP synthétique de la CMDS

D'autre part, la CMDS déclare à CASA l'ensemble de ces données à travers les différents questionnaires trimestriels qui font l'objet de reportings.

7.3.2 – LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

7.3.2.1 – Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La CMDS calcul l'ensemble des GAP trimestriellement pour mesurer l'impact des variations sur son PNB .L'objectif est de maîtriser les impacts des variations de taux.

7.3.2.2 – Méthodologie

Méthode utilisée pour mesurer le risque de taux d'intérêt global,

- la méthode : gap de taux
- l'approche : statique

Description de la méthode :

- La Caisse Régionale utilise l'outil national « CRISTAUX 2 » pour le calcul de ses gaps de taux
- Le périmètre de la mesure porte sur le bilan y compris les fonds propres et leurs emplois
- Les sources des données de calculs sont les fichiers CAPIC, STRADA, CARISTO, ...
- La CMDS utilise les modèles d'écoulement nationaux sauf pour les remboursements anticipés de crédits et de DAT pour lesquels la CMDS a développé des conventions locales pour coller au plus près à la réalité sur ces deux points très importants. La CMDS a intégré également en 2010 l'impact de la production engagée
- Les indicateurs de mesures utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global sont : gap de taux fixe, gap de taux inflation, gap synthétique, VAN, ...

Utilisation des limites :

- Les limites ont été calculées sur la base des GAP au 30/09/2010 ; elles feront si nécessaire l'objet d'une révision sur la base des chiffres au 31/12/2010. Les limites et leur utilisation sont présentées semestriellement au conseil d'administration.
- Des chocs de taux de + ou - 2.00% sur les GAP synthétiques sont calculés et mesurés par rapport aux fonds propres ; au RBE et au PNB . Ces chocs au 31/12/2010 respectaient les recommandations CASA à savoir 10% des fonds propres sur l'ensemble des GAP, 5% du PNB et 10% du RBE sur la première année.
- CMDS n'utilise que des swaps « vanille » pour la couverture de ces GAP : Swap emprunteur taux fixe, swap prêteur taux fixe et swap inflation.

7.3.2.3 – Gestion du risque

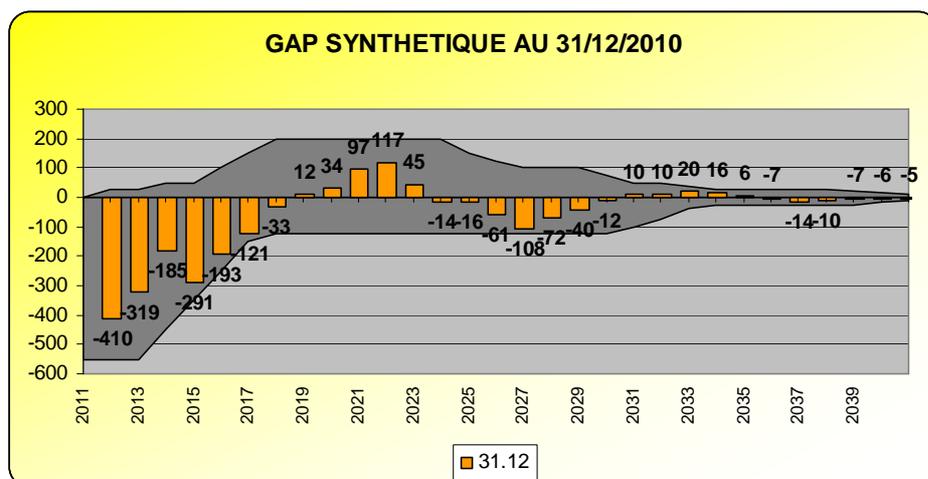
Les calculs trimestriels sont présentés au comité financier qui après étude décide des éventuelles opérations de couverture.

Le comité financier vérifie également le respect des limites et les impacts des scénarii chocs par rapport aux recommandations de CASA.

Un point semestriel est réalisé au conseil d'administration.

7.3.2.4 – Exposition

GAP synthétique au 31/12/2010 et positionnement par rapport aux limites



Chocs par rapport aux limites fixées par CMDS et positionnement par rapport aux limites

	Choc - 200bp (passif)	Choc + 200bp (actif)	Limites CASA
Pertes actualisées sur toutes les maturités	-46.81	-60.37	
Pertes actualisées sur toutes les maturités / Fonds Propres	6.64%	8.56%	10.00%
Perte potentielle actualisée sur les 12 prochains mois	-0.50	-10.80	
Perte potentielle actualisée sur les 12 prochains mois / PNB	0.15%	3.22%	5.05%
Perte potentielle actualisée sur les 12 prochains mois	-0.50	-10.80	
Perte potentielle actualisée sur les 12 prochains mois / RBE	0.29%	6.37%	10.00%

Chocs par rapport aux GAP de la CMDS et positionnement par rapport aux limites

	Choc - 200bp	Choc + 200bp
Fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) après déductions des participations	705	705
Ratio avec gap	4.3%	-3.8%
PNB budgété	336	336
Ratio avec gap	2.4%	-2.4%
Résultat Brut d'Exploitation budgété	170	170
Ratio avec gap	4.8%	-4.7%

7.3.3 – RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par ce risque.

7.3.4 – RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

La définition du risque de liquidité est fixé par le règlement CRBF 97-02 modifié par l'arrêté du 5 Mai 2009 « On entend par risque de liquidité le risque ...de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable ».

7.3.4.1 – Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

7.3.4.2 – Gestion du risque

- Le groupe Crédit Agricole a engagé une démarche d'encadrement de la liquidité depuis le début de l'année 2005 : Mise en place d'une limite court terme, simulation de scénarios de crise, encadrement de l'utilisation des éligibles BCE et des tombées de l'endettement moyen terme.
- Le groupe Crédit Agricole a donc développé une approche interne « avancée » (type Bâle 2) qui devrait après homologation se substituer à l'approche forfaitaire via le calcul du coefficient de liquidité.
- Deux risques sont parfaitement identifiés : le risque d'illiquidité et le risque de prix de la liquidité.
- La gestion du risque de liquidité est abordée chaque trimestre au comité financier de la CMDS : point par rapport aux limites et point sur la politique de refinancement .Ce point fait l'objet d'autre

part d'un tableau de bord mensuel transmis aux membres du comité financier et d'une présentation semestrielle aux membres du conseil d'Administration.

- La CMDS développe ses sources de financement notamment par l'apport de collatéraux mobilisables soit auprès de la BCE soit auprès de la SFEF, CRH et COVERED.
- En 2010, la CMDS a utilisé les avances spécifiques issues de la mobilisation d'une partie des créances habitat mobilisables (CRH pour 75M€, covered bonds pour 147M€, SFEF pour 274M€ et BEI pour 10M€)

7.3.4.3 - Méthodologie

Le système vise à organiser le refinancement du groupe CA en mettant sa structure (volume, composantes, maturités) en congruence avec les seuils de tolérance aux risques de liquidité que le groupe se fixe.

Ces seuils de tolérance s'expriment pour le risque de liquidité par la durée de résistance du groupe à différents stress et pour le risque de prix de la liquidité par une limite sur la perte annuelle dont le montant est fonction du PNB.

Le système s'articule autour de 5 limites globales :

- 3 pour le risque d'illiquidité lié à l'endettement court terme
- 1 pour le risque d'illiquidité lié à l'endettement moyen long terme
- 1 sur le risque de prix lié à une position de transformation en liquidité.

Les 3 stress utilisés sont le stress Systémique avec un horizon d'observation de 1 an et une durée minimale de résistance de 1 an, le stress Idiosyncratique avec un horizon d'observation de 3 mois et une durée minimale de résistance de 1 mois et le stress Global avec un horizon d'observation de 1 mois et une durée minimale de résistance de 15 jours.

7.3.4.4 – Exposition

7.3.4.4.1 : Exposition de la CMDS

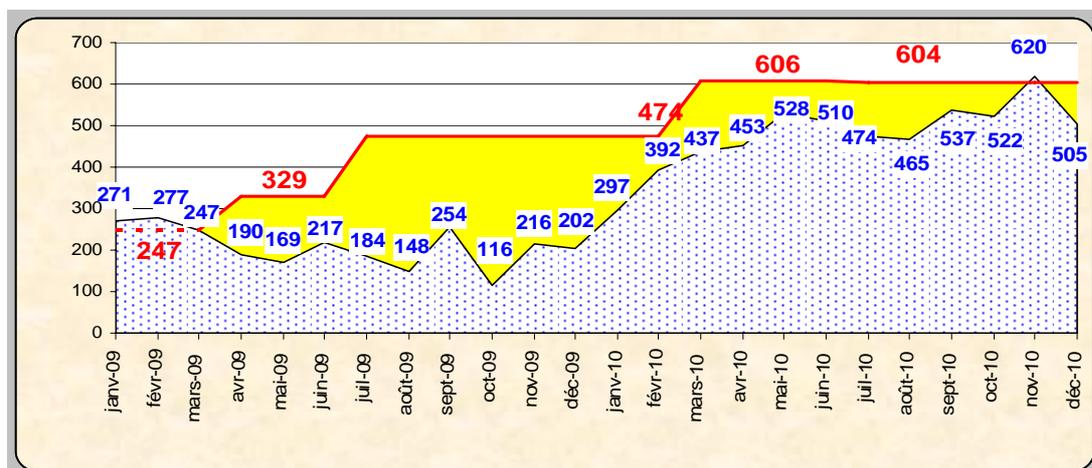
Coefficient de liquidité

Au 31/12/2010, le coefficient de liquidité ressortait à 168% contre 121% au 31/12/2009.

Le calcul du coefficient de liquidité standard a évolué depuis juin 2010 et CMDS a souscrit des accords de refinancement pour 480M€: 120M€ pour une durée de 9 mois à compter du 31/12/2010 jusqu'au 30/09/2011 et 360M€ pour une durée de 18 mois à compter du 30/06/2010 jusqu'au 31/12/2011 inclus.

La limite Court Terme ou Potentiel de refinancement à court terme

Le potentiel est défini chaque semestre par CASA en fonction des réserves mobilisables ou disponibles et des besoins de liquidité. La limite permet de voir la capacité de la CMDS à faire face à ses engagements tout en assurant son activité commerciale.



La limite court terme de la CMDS Sur S2 2010 est de 549M€ avec une option conditionnelle à 604M€. La limite court terme a été respectée sur l'ensemble de l'année. Un léger dépassement d'une journée a été enregistré fin Novembre lié à des décalages dans le traitement de chaînes. Au 31/12/2010, la limite court terme était utilisée pour 505M€ soit 92% du potentiel ferme et 79% du potentiel conditionnel. Le potentiel conditionnel est actuellement maintenu par CASA compte tenu de la situation globale du groupe en terme de liquidité.

Limites sur les scénarios Stress

Crise Systémique : Maintenir durant au moins 1 an une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise en utilisant les réserves : Respect de la limite au 31/12/2010 avec une trésorerie excédentaire de 400M€ au bout des 12 mois.

Crise Idiosyncratique : Maintenir durant au moins 1 mois une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise portant sur le nom Crédit Agricole en utilisant les réserves : Respect de la limite au 31/12/2010 avec résistance sur 6 mois.

Crise Globale : Maintenir durant au moins 15 jours une situation de trésorerie excédentaire dans ce scénario de crise globale en utilisant les réserves : Respect de la limite au 31/12/2010 avec résistance sur 4 mois.

Limites sur les Concentrations des échéances du refinancement long et moyen terme

Crédit Agricole S.A. fixe une limite semestrielle égale à 2.5% des encours de crédits soit 205M€. CMDS respecte cette recommandation sur l'ensemble des maturités.

Limites sur le risque de prix de liquidité

Le risque de prix de la liquidité doit rester inférieur à 7.5% de son PNB sur l'ensemble des maturités. CMDS respecte la limite : Maximum de 6% sur 2014.

7.3.4.4.2 : Emission

CMDS a un programme d'émissions de CDN et BMTN interbancaires :

- CDN : 600M€. Au 31/12/2010, le montant des émissions s'élevait à 80M€
- BMTN : 350M€ dont 150M€ de BMTN subordonnés.

CMDS utilise les avances spécifiques de CASA liées aux apports de collatéraux pour les émissions d'obligations CRH, SFEF, COVERED BONDS, BEI.

Au 31/12/2010 les avances spécifiques s'élevaient à 570M€

7.3.5 – POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les 3 approches ci-dessous

7.3.5.1 - Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La caisse régionale souscrit des swaps de macro couverture taux fixe et des swaps receveur d'inflation livret pour couvrir ses GAP calculés à partir de Cristaux 2.

Les opérations de crédits syndiqués à taux structurés font si nécessaire l'objet d'opérations de swap pour couvrir le risque de structuration.

7.3.5.2 - Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La Caisse Régionale n'est pas concernée.

7.3.5.3 - Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale n'est pas concernée.

7.4 – RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

7.4.1 – OBJECTIFS ET POLITIQUE

Description des composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un **tableau de bord des risques opérationnels** au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

7.4.2 – GESTION DU RISQUE : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE Comète est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance. Le déploiement d'un dispositif plus aligné sur celui de la Caisse régionale au sein de la filiale Square Habitat entrant dans le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale est prévu en 2011.

Le tableau de bord Risques Opérationnels de la Caisse est élaboré à partir de collecte des incidents mis en œuvre dans le cadre de la réforme Bâle II.

Il restitue par processus le nombre d'incidents et le montant net des incidents (compensation entre les pertes et les gains).

Les chiffres sont fournis pour le trimestre et pour l'année civile. Des variations sont calculées :

- pour le trimestre par rapport au trimestre précédent,

- pour l'année, en extrapolant les chiffres enregistrés pour l'année sur une année complète et en les comparant avec les chiffres de l'année civile précédente.

Une analyse des chiffres permet notamment de suivre :

- le seuil de Risque Opérationnel tolérable défini dans la politique Risques Opérationnels (pertes risques opérationnelles par rapport à 1% du PNB d'activité)
- l'évolution du coût du risque et d'engager si nécessaire des actions correctives.

Il est communiqué chaque trimestre à tous les membres du Comité de Direction, aux adjoints de Directions, au RCPR et au responsable du Contrôle Périodique.

Le tableau de bord fait l'objet d'une présentation dans le cadre du Comité de Contrôle Interne.

Le Comité peut le cas échéant demander des investigations complémentaires par rapport à certaines évolutions.

Dans ce cadre, une mission d'audit sur les passages à pertes des comptes débiteurs est intervenue en 2010 avec à la clé une évolution en 2011 de la collecte des incidents relatifs au défaut de suivi des comptes débiteurs.

Les principaux travaux réalisés en 2010 concernent :

- La révision de la cartographie des risques opérationnels 2009 qui s'est terminée fin mars 2010
- L'analyse de scénarii majeurs nécessaires pour le calcul des exigences de fonds propres

7.4.3 – METHODOLOGIE

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par Le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au Risque Opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99.9% sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement). Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...) ».

Par rapport au périmètre de consolidation comptable, l'approche standard n'est pas utilisée.

Le modèle a fait l'objet d'une validation par le Comité Norme Méthodologie de CASA.

Le Groupe Crédit Agricole a obtenu de l'ACP l'autorisation d'utiliser la méthode AMA

7.4.4 – EXPOSITION

Le tableau suivant indique par catégorie de Bâle la répartition du coût du risque sur les 2 dernières années en distinguant :

- le risque opérationnel
- le risque frontière : risque crédit ayant pour origine un risque opérationnel

	Coût du risque opérationnel	Fraude interne	Fraude externe	Pratiques en matière d'emploi	Relation clientèle	Dommages aux actifs	Dysfonctionnements de l'activité	Traitement des opérations	TOTAL
ROP pur 2010	Montant Net 2010 en K€	0	294	204	702	555	0	1 467	3 222
	Evolution montants 2010/2009		-10.78%	55.12%	-221.77%	81.02%		83.76%	4.45%
	% de PNB activité	0.00%	0.10%	0.07%	0.24%	0.19%	0.00%	0.50%	1.10%
	Evolution % PNB 2010/2009	0.00	-0.02	0.04	-0.57	0.15	-0.02	0.41	-0.01
ROP pur 2009	Montant Net 2009 en K€	0	325	91	2 260	105	59	238	3 079
	% de PNB activité	0.00%	0.12%	0.03%	0.81%	0.04%	0.02%	0.09%	1.11%
ROP frontière 2010	Montant 2010 en K€	0	20	0	821	0	0	1 185	2 027
	Evolution montants 2010/2009		100.00%		-457.60%			92.53%	-130.29%
	% de PNB activité	0.00%	0.01%	0.00%	0.28%	0.00%	0.00%	0.40%	0.69%
ROP frontière 2009	Evolution % PNB 2010/2009	0.00	0.01	0.00	-1.37	0.00	0.00	0.37	-0.99
	Montant 2009 en K€	0	0	0	4 579	0	0	89	4 668
	Evolution % PNB 2009/2008	0.00	0.00	0.00	1.22	0.00	0.00	-0.02	1.20

Le montant global de la collecte des incidents 2010 s'élève à 5 249 K€ et enregistre une baisse de 48% par rapport à 2009.

Si entre 2010 et 2009 le coût global du risque opérationnel « pur » apparaît relativement stable (+ 4.45%), le risque « frontière » chute de 130%.

Le risque « frontière » comprend pour l'essentiel le passage à pertes des comptes débiteurs et il faut signaler que 3 « gros » dossiers ont été comptabilisés dans le courant du 3^{ème} trimestre 2009 pour un montant total de 3.6 M€

Le poids du risque opérationnels « pur » par rapport au PNB d'activité reste stable entre 2010 et 2009 : 1.10% et 1.11%.

Le poids du risque « frontière » par rapport au PNB d'activité est de 0.69% et enregistre une baisse de 0.99% par rapport à 2009. Les 3 « gros » comptes débiteurs passés à pertes en 2009 expliquent ces chiffres.

7.4.5 – ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

CONTRATS	POLICE	GARANTIES	2010	
IARD			Valeurs Assurés	Franchise
MULTIRIQUES BUREAUX	1.200.135 (agences + logements de fonction)	IMMEUBLES + MOBILIER + MATERIEL ET MACHINES (<61696.80 €) + ADJUDICATIONS + OBJETS D'ARTS + RC LOCATIVES	EN FONCTION DES GARANTIES	11077.62 €/ sin 3564.29€/ sin Vandalisme
MULTIRIQUES BUREAUX	5.200.135 (sièges 17 et 79)			
TOUS RISQUES MACHINES	1.100.069	Biens valeur > 61696.80 €	1 941 830 €	4 304.93 €
PREJUDICES FINANCIERS	1.100.071	Pertes financières consécutives à un sinistre couvert par les MRB et ou TRM. Pertes de capital sur opérations de crédits et ou de paiement-frais et honoraires d'expert-frais d'assistance du personnel	6% du PNB	963 573 €
FLOTTE AUTOMOBILE	1.400.145	Assurés tous les véhicules de la CR lui appartenant ou dont elle a la garde dommages causés à autrui -défense-recours -dommages tous accidents -sans franchise -vol incendie dégâts des eaux bris de glaces -assistance	dommages tous accidents maxi 38200 objets personnels contenus dans le véhicule à concurrence de 915 € auto radio à concurrence de 915 € acte de vandalisme à concurrence de 2290 € dommages technologiques	0 €sauf vandalisme 76 €
MISSION COLLABORATEURS	1.400.146.	garantir les véhicules utilisés par les assurés (employés, administrateurs, personnel des filiales) au cours de leurs missions dommages tous accidents dommages causés à autrui défense-recours -dommages tous accidents -sans franchise -vol incendie dégâts des eaux bris de glace - assistance	dommages tous accidents maxi 38200 € objets personnels contenus dans le véhicule à concurrence de 915 € auto radio à concurrence de 915 € acte de vandalisme à concurrence de 2290€	0 vandalisme 76 €
INDIVIDUELLE ACCIDENTS ADMINISTRATEURS	1.300.061	Couverture corporelle pendant les missions Adm CR et CL	, erreur de droit ou de fait omission,	0.00 €
INDIVIDUELLE ACCIDENTS SALARIES	1.300.059	En cas d'accident vie professionnelle ou vie privée	DC + IPT 45800 €	0.00 €
INDIVIDUELLE ACCIDENTS AGRESSION	1.300.060	Toute personne se trouvant au moment d'une agression dans un point de vente (agression, attentat, hold- up)	DC + IPT 45800 € FM 15250 € IJ 23€J	0.00 €
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	1.500.118	Les dirigeants sociaux La CR Les CL	7630 K€/sin/an	815 627.00 €
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	1.500.220	Responsabilité pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels matériels et immatériels causés à autrui par le fait de l'exploitation de l'entreprise	dommages corporels (intoxications alimentaires 763 K€(autres 6100 K€) dommages matériels et immatériels consécutifs 3050 K€ dommages matériels non consécutifs K€ vols par les préposés 76300 € sin atteinte à l'environnement 763 K€	DC sans Dmat 762 € vol 152 € atteinte environnement 10% des dommages mini 762 € maxi 3810 €
RESPONSABILITE CIVILE COURTAGE BANQUIER	1.500.139	Conséquences pécuniaires au titre de la RC professionnelle délictuelle ou contractuelle en raison des activités de courtage assurance conseil en assurance gestion des risques dès lors que les dommages sont la conséquence d'une faute, erreur de droit ou de fait omission, négligence ou inexactitude	1525 K€/SIN/AN	10% du montant des dommages mini 1520 € maxi 7620 €

7.5 – RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le Responsable du Contrôle de la Conformité a pour objectif de s'assurer que l'ensemble des lois et règlements propres à l'activité bancaire et financière est respecté. Son action est particulièrement orientée sur la réglementation relative à l'AMF, la sécurité financière, la commercialisation des produits et le respect de la CNIL.

En 2010 les actions de mise en conformité juridique des dossiers clients, de qualification des clients détenteurs de produits financiers dans le cadre de la réglementation MIF ont été poursuivies.

Les nouveaux produits et services commercialisés ont fait l'objet d'un avis du responsable de la conformité avant commercialisation.

Par ailleurs une cartographie des risques a permis de mieux identifier et évaluer les risques de non-conformité.

7.6 – LES PRINCIPAUX RATIOS ET LEUR EVOLUTION 2009/2010

	2010	2009
RSE	11,05%	9,98%
Coefficient d'exploitation (charges nettes / PNB)	49,49%	50,55%
ROA (Résultat / Actif au 31.12.N)	0,93%	0,78%
ROE (Résultat / Capitaux propres hors FRBG au 31.12.N)	8,66%	7,79%
RL (Ratio de liquidité norme => 100/)	168%	122%

8 – PROJET DE RESOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE CRCAM CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

23 mars 2011

Approbation des comptes de l'exercice 2010

1^{ère} résolution - approbation des comptes

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2010, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé. Elle donne en conséquence quitus aux Administrateurs et au Directeur Général pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2^{ème} résolution – approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes Consolidés, approuve les opérations traduites par ces comptes et prend acte de la présentation des comptes consolidés pour l'exercice 2010.

3^{ème} résolution – charges non déductibles – article 223 quater du CGI

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 26 572 € et que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses est de 9 148 €

4^{ème} résolution - ratification des conventions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225.38 à L 225.43 du Code de Commerce, prend acte de ses conclusions et approuve, en tant que de besoin, les conventions dont il est fait état.

5^{ème} résolution - capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à CINQUANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT SEPT Euros (53 313 207 €), se décomposant en 2 621 961 Parts Sociales et 873 987 Certificats Coopératifs d'Associés de valeur nominale de 15,25 € chacun.

6^{ème} résolution - affectation des résultats

Le résultat net comptable de l'exercice 2010 s'élève à : **92 441 871,38 €**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2010 :

- ◆ affecter :
 - à la réserve spéciale œuvres d'art la somme de : 4 580,00 €
- ◆ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : 6 933 140,35 €
- ◆ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à **3,20 %**, soit un montant à payer de : 1 279 515,76 €
- ◆ affecter le solde des excédents, soit **84 224 635,27 €**
 - ¾ à la réserve légale 63 168 476,45 €
 - ¼ à la réserve statutaire 21 056 158,82 €

Les intérêts des parts sociales sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, pour 60 % de leur montant conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, article 158.

Il est rappelé que notre Caisse Régionale a versé des intérêts à concurrence de :

Exercice	Montant des intérêts des parts sociales	Abattement CGI, art 158	Montant de l'intérêt des C.C.A.	Avoir fiscal / abattement CGI, art 158
2009	1 399 471,79 €	Abattement 40%	5 741 147,65 €	Intégration fiscale
2008	1 679 366,21 €	Abattement 40%	6 822 700,82 €	Imposable IS
2007	1 679 363,05 €	Abattement 40%	7 287 422,39 €	Imposable IS

7^{ème} résolution – élection des Administrateurs

Sur six Administrateurs composant le tiers sortant lors de cette Assemblée Générale, quatre d'entre eux sollicitent le renouvellement de leurs mandats, à savoir :

79	17
GUEDON Guy (79150) LE BREUIL SOUS ARGENTON	FETTIG Guy (17137) NIEUL SUR MER
MINAULT Alain (79120) CHEY	QUESSON Jacky (17240) ST-GENIS DE SAINTONGE

Les administrateurs ne demandant pas le renouvellement de leur mandat :

Yves FORTIN - (79110) ARDILLEUX
René-Paul LACLIE - (17770) BERCLOUX

Administrateur démissionnaire :

Maryvonne PAPIN - (17390) LA TREMBLADE

Pour les remplacer, le Conseil a reçu la candidature de :

79	17
DESAIVRES Christian (Président CL Celles-sur-Belle)	ARRIGNON Valérie (1 ^{er} VP CL Saujon)
	MISERY Eric (Président CL Rochefort)

8^{ème} résolution – indemnité compensatrice de temps passé

L'Assemblée Générale, en application de l'article L 512-36 du Code monétaire et financier, fixe à 200 000 euros conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, l'indemnité compensatrice de temps passé versée aux membres du Conseil d'administration de la Caisse Régionale pour l'ensemble de l'année 2011.

9^{ème} résolution - pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modifications statutaires

1^{ère} résolution : Modifications statutaires proposées suite à l'évolution de la réglementation

1 – Suppression de la mention de capital maximum

La loi du 23 juillet 2008 a complété l'article 7 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération par « Les coopératives constituées sous forme de sociétés à capital variable régies par les articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce (sociétés à capital variable) ne sont pas tenues de fixer dans leurs statuts le montant maximal que peut atteindre leur capital. »

En conséquence l'Assemblée générale extraordinaire décide de supprimer des statuts la mention du montant maximal du capital de la Caisse régionale.

2 – Modification des pouvoirs du conseil d'administration en matière de contrôle du remboursement des parts sociales afin de satisfaire aux exigences réglementaires - Incorporation de la notion de remboursement partiel

Pour tenir compte des normes réglementaires quant aux critères d'éligibilité des parts sociales aux fonds propres de base des banques édictés par les autorités comptables et l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), l'Assemblée générale extraordinaire décide d'introduire dans les statuts la possibilité pour le

Conseil d'Administration de s'opposer inconditionnellement à une demande de remboursement de parts sociales et d'incorporer la notion de remboursement partiel.

3 – Mise à jour des dispositions relatives aux Commissaires aux Comptes

Pour mettre à jour les dispositions relatives aux Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale extraordinaire décide de leur substituer un renvoi à la réglementation ordinaire.

2^{ème} résolution : Modifications statutaires utiles pour la gestion de la Caisse régionale

1 – Redéfinition de l'objet social

L'Assemblée générale extraordinaire décide de redéfinir l'objet social de la Caisse régionale de manière à inclure clairement les activités de prestataires de services d'investissement, d'intermédiation en assurances et les activités immobilières.

2 – Procédure de transfert du siège social

Pour simplifier la procédure de modification du lieu du siège social, l'Assemblée générale extraordinaire donne compétence au conseil d'administration pour décider du transfert du siège social, sachant que cette décision devra être ratifiée par l'Assemblée générale ordinaire suivante. Les statuts sont modifiés en conséquence.

3 – Précisions sur les titres composant le capital social de la Caisse régionale

L'Assemblée générale extraordinaire décide :

- d'introduire dans les statuts les définitions et les règles relatives aux Certificats Coopératifs d'Associés,
- de préciser les modalités de rémunération des titres composant le capital social de la Caisse régionale : parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés.

4 – Allègement de la procédure d'exclusion des sociétaires

Un récent revirement de jurisprudence autorise désormais un allègement dans la procédure d'exclusion du sociétaire. Le conseil d'administration est considéré comme compétent pour exclure un sociétaire pour justes motifs dans les sociétés coopératives à capital variable.

5 – Administrateurs

L'Assemblée générale extraordinaire décide :

- d'apporter des précisions quant à la durée du mandat des administrateurs égale à 3 ans et qui expire à l'issue de la réunion de l'AGO d'approbation des comptes tenue durant l'année au cours de laquelle expire leur mandat conformément à la pratique,
- d'introduire dans les statuts un nouveau cas d'inéligibilité des sociétaires à la fonction d'administrateur : l'existence d'une procédure contentieuse opposant un sociétaire et toute société du groupe Crédit Agricole (avant seule la Caisse régionale était visée).

6 – Création d'un article visant à rappeler la procédure de contrôle des conventions dites réglementées

L'Assemblée générale extraordinaire décide de préciser dans les statuts les règles de procédures de contrôle des conventions dites réglementées conclues entre la Caisse régionale et les Administrateurs.

7 – Pouvoirs du conseil d'administration sur la gestion des Caisses locales :

L'Assemblée générale extraordinaire décide de préciser le rôle dévolu au Conseil d'administration de la Caisse régionale sur la gestion des Caisses locales qui lui sont affiliées :

- des pouvoirs analogues à ceux confiés par l'article L. 512-38 du Code monétaire et financier, à Crédit Agricole S.A. sur les Caisses régionales.

- détermination par le Conseil d'Administration des modalités d'approbation par la Caisse régionale des comptes desdites Caisses locales – agrément des nominations des Présidents des Conseils d'administration des Caisses locales.

8 – Les modalités de vote aux Assemblées générales

L'Assemblée générale extraordinaire décide que les votes pourront être exprimés soit à main levée, soit en ayant recours aux bulletins de vote ou à un moyen électronique.

3^{ème} résolution : Approbation des statuts modifiés

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la Caisse régionale aux fins notamment d'intégrer un sommaire, un intitulé par chaque article, des références actualisées aux dispositions du Code Monétaire et Financier, la substitution de la mention « Crédit Agricole SA » à la mention « Caisse Nationale de Crédit Agricole », ainsi que les décisions qui précèdent.

L'Assemblée générale approuve en conséquence la nouvelle version des statuts présentée (dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal de délibérations de la présente Assemblée).

4^{ème} résolution : Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

9 - PERSPECTIVES 2011

Après la plus grave crise financière survenue depuis plusieurs décennies, l'année 2010 aura été caractérisée par une nette reprise de la croissance mondiale. Cette reprise a été très inégale à travers le monde avec une croissance forte des pays émergents et une croissance molle des pays développés.

Au niveau européen, l'année aura été marquée par la crise des dettes souveraines contraignant plusieurs pays à mettre en place des plans d'austérité budgétaire.

Dans ce contexte encore incertain, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, premier acteur bancaire de son territoire, a continué d'assumer ses responsabilités en soutenant l'activité économique régionale à la fois comme assureur et financeur de l'économie locale. Par les montants de financements accordés, proches des records historiques, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a poursuivi son développement au service de son territoire.

L'année 2011, même si toutes les difficultés nationales et internationales ne sont pas encore réglées, se présente sous de meilleurs auspices. Ce sera également la deuxième année de notre projet d'entreprise « ensemble, le client au cœur ». Ce projet, dans la continuité des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés en 2010, nous conduira à être encore plus utiles et performants sur notre territoire en assumant notre rôle de tiers de confiance sur nos trois métiers; la Banque, l'Assurance et l'immobilier.

Pour l'activité bancaire, il est à souligné que l'épargne continuera d'occuper une place centrale. En effet, l'épargne de nos clients demeurera le combustible indispensable à notre rôle moteur de financeur de notre territoire.



Assemblée Générale
2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

C - Comptes sociaux et notes annexes

Caisse régionale

Crédit Agricole

CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2010

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Charente-Maritime
Deux-Sèvres en date du 27 janvier 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale
ordinaire en date du 23 mars 2011**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010	5
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	6
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	8
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	19
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	20
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	21
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	22
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE.....	24
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	25
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	25
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	26
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	26
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	27
NOTE 14 PROVISIONS.....	27
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	29
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	30
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	30
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	30
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	31
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	31
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	32
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	32
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	32
NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	34
NOTE 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	35
NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES	35
NOTE 28 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL.....	35
NOTE 29 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION.....	35

NOTE 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	35
NOTE 31 REVENUS DES TITRES.....	36
NOTE 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS.....	36
NOTE 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.....	36
NOTE 34 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	36
NOTE 35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	37
NOTE 36 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	37
NOTE 37 COUT DU RISQUE	38
NOTE 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	38
NOTE 39 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	39
NOTE 40 IMPOT SUR LES BENEFICES	39
NOTE 41 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	39
NOTE 42 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION	40
NOTE 43 AFFECTATION DES RESULTATS.....	40
NOTE 44 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	41
NOTE 45 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	41

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées		79 620	353 091
Caisse, banques centrales		70 512	76 101
Effets publics et valeurs assimilées	5	5 265	
Créances sur les établissements de crédit	3	3 843	276 990
Opérations internes au Crédit Agricole	3	199 817	199 264
Opérations avec la clientèle	4	8 223 868	7 998 553
Opérations sur titres :		593 391	510 384
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	323 569	258 263
Actions et autres titres à revenu variable	5	269 822	252 121
Valeurs immobilisées		653 600	644 586
Participations et autres titres détenus à long terme	6	595 977	582 846
Parts dans les entreprises liées	6	7 646	7 957
Immobilisations incorporelles	7	1 211	1 262
Immobilisations corporelles	7	48 766	52 521
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		164 977	169 300
Autres actifs	8	106 362	71 493
Comptes de régularisation	8	58 615	97 807
TOTAL ACTIF		9 915 273	9 875 178

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Opérations interbancaires et assimilées		2 091	276 942
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	2 091	276 942
Opérations internes au Crédit Agricole	10	5 578 491	5 635 323
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 626 073	2 506 635
Dettes représentées par un titre	12	163 754	46 383
Comptes de régularisation et passifs divers		212 233	162 005
Autres passifs	13	42 940	63 617
Comptes de régularisation	13	169 293	98 388
Provisions et dettes subordonnées		235 716	236 276
Provisions	14	112 572	98 026
Dettes subordonnées	18	123 144	138 250
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	29 109	29 109
Capitaux propres hors FRBG :	19	1 067 806	982 505
Capital souscrit		53 313	53 313
Primes d'émission		150 179	150 179
Réserves		771 872	702 464
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		92 442	76 549
TOTAL PASSIF		9 915 273	9 875 178

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNÉS	1 333 590	1 492 895
Engagements de financement	1 170 627	1 231 342
Engagements de garantie	159 211	254 980
Engagements sur titres	3 752	6 573

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS REÇUS	2 740 489	2 065 749
Engagements de financement ⁽¹⁾	480 152	152
Engagements de garantie	2 256 585	2 058 761
Engagements sur titres	3 752	6 836

(1) La variation de 480M€ des engagements reçus d'établissement de crédit correspond à l'Accord de financement donné par CASA à la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dans le cadre la liquidité

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	30-31	370 920	391 554
Intérêts et charges assimilées	30	(201 640)	(240 197)
Revenus des titres à revenu variable	31	27 074	27 383
Commissions (produits)	32	160 101	162 307
Commissions (charges)	32	(24 106)	(25 106)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	255	584
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	3 903	4 770
Autres produits d'exploitation bancaire	35	2 095	2 019
Autres charges d'exploitation bancaire-	35	(2 916)	(2 123)
Produit net bancaire		335 686	321 191
Charges générales d'exploitation	36	(158 551)	(154 072)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(7 591)	(8 123)
Résultat brut d'exploitation		169 544	158 996
Coût du risque	37	(29 086)	(39 993)
Résultat d'exploitation		140 458	119 003
Résultat net sur actifs immobilisés	38	866	(2 080)
Résultat courant avant impôt		141 324	116 923
Résultat exceptionnel	39		
Impôt sur les bénéfices	40	(48 882)	(40 374)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		92 442	76 549

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

❖ Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

❖ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont

obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

❖ **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

❖ **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

❖ **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

❖ **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

❖ **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

❖ **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2010

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A..

Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

La Caisse Régionale de Charente Maritime Deux-Sèvres a souscrit à l'augmentation de capital de la SAS La Boétie par compensation de l'avance en compte courant pour un montant de 14 millions d'euros.

1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2010

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité

de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique à compter du 1^{er} janvier 2010 le Règlement du CRC 2009-03 du 03 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon prospective conformément aux dispositions liées au changement de méthode comptable prévues à l'article 314-1 1^{er} paragraphe du règlement n° 99-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au plan comptable général, la CR se trouvant dans le cas où l'incidence de l'application du nouveau règlement à l'ouverture n'a pu être appréciée de façon rétrospective. De ce fait, l'application de ce nouveau règlement par la Caisse Régionale n'a pas eu d'impact sur la situation nette de l'entité sur la période.
- Ce règlement CRC 2009-03 prévoit l'étalement des commissions perçues et charges payées sur toute la durée des concours à la clientèle.
Les commissions nettes 2010 représentent 5.566 milliers d'euros (4 819 milliers d'euros en 2009) avant application de l'étalement et 775 milliers d'euros après application de l'étalement. L'impact sur le compte de résultat 2010 de l'application de façon prospective de ce changement de méthode est ainsi de -4.791 milliers d'euros avant impôt au niveau du PNB.
Par ailleurs, ces commissions auparavant classées en commissions (et charges de fonctionnement pour 0,9 million d'euros de commissions prescripteurs) ont été reclassées parmi les produits d'intérêts au regard de l'application du règlement évoqué.
- L'entrée en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2010, du Règlement de l'ANC 2010-04 du 07 octobre 2010 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan modifiant le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit. Les informations requises figurent dans la note 21 « *Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations* ».

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

❖ **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres s'élève à 3 435 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3 778 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 282 milliers d'euros

❖ **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

❖ **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

❖ **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégré sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

❖ **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

❖ **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au

travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

❖ Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

▪ Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

▪ Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

⇒ s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-

Sèvres dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- ⇒ s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

❖ **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

❖ **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

❖ **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

❖ **Dates d'enregistrement**

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

❖ **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas opéré, en 2010, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 50 ans (linéaire)
Second œuvre	20 à 30 ans (linéaire)
Agencements	5 à 10 ans (linéaire)
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif)
Mobilier	10 ans (linéaire)
Véhicules	4 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-

logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

❖ Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

❖ Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres s'établit à n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en 2010, pour une durée de 3 ans, entre la Direction générale et les syndicats qui définit une enveloppe globale pour l'intéressement et la participation.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	3 843				3 843		3 843	276 989
à terme					0		0	
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés					0		0	
Total	3 843	0	0	0	3 843	0	3 843	276 989
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							3 843	276 989
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	45 003				45 003		45 003	25 882
Comptes et avances à terme	47 655	29 606	41 922	5 194	124 377	6593	130 970	149 541
Titres reçus en pension livrée					0		0	

Prêts subordonnés				23 800	23 800	44	23 844	23 840
Total	92 658	29 606	41 922	28 994	193 180	6 637	199 817	199 263
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							199 817	199 263
TOTAL							203 660	476 252

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 23 800 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 53 752 milliers d'euros. Aucune créance sur les établissements de crédit éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Les prêts et créances envers la SEP SOFINCO sont désormais présentés de façon compensée

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010						31/12/2009	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	
Créances commerciales	13 483	1 286	5 158		19 927	1	19 928	18 875
Autres concours à la clientèle	557 331	854 469	2 951 484	3 937 141	8 300 425	51 819	8 352 244	8 132 807
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	33 828				33 828	60	33 888	27 365
Dépréciations							(182 193)	(180 492)
VALEUR NETTE AU BILAN							8 223 867	7 998 555

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 47 200 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 53 752 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 828 434 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2010 contre 707 045 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les encours restructurés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 3 435 milliers d'euros contre 3 778 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2010					31/12/2009				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	3 932 172	69 705	32 349	(46 624)	(23 049)	3 811 979	62 467	27 551	(44 453)	(19 416)
Agriculteurs	1 212 793	41 787	23 889	(29 173)	(17 764)	1 229 302	41 075	22 204	(28 037)	(17 325)
Autres professionnels	811 934	36 026	24 318	(27 054)	(18 739)	819 666	40 633	19 984	(29 097)	(15 737)
Société financières	151 487	3 104	2 537	(3 055)	(2 530)	105 108	2 563	2 373	(2 534)	(2 352)
Entreprises	1 737 479	98 835	58 865	(76 008)	(50 793)	1 702 968	105 997	53 747	(76 204)	(44 447)
Collectivités publiques	539 220	72	72	(72)	(72)	489 322	72	72	(72)	(72)
Autres agents économiques	20 975	285	85	(208)	(85)	20 700	94	81	(94)	(81)
TOTAL	8 406 060	249 814	142 115	(182 194)	(113 032)	8 179 045	252 901	126 012	(180 491)	(99 430)

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES
DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2010					31/12/2009
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				5 154	5 154	
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				111	111	
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	5 265	5 265	0
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		5 744		313 584	319 328	254 526
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		31		4 275	4 306	3 799
Dépréciations		(65)			(65)	(62)
VALEUR NETTE AU BILAN	0	5 710	0	317 859	323 569	258 263
Actions et autres titres à revenu variable		273 459			273 459	255 793
Créances rattachées		1			1	1
Dépréciations		(3 638)			(3 638)	(3 674)
VALEUR NETTE AU BILAN	0	269 822	0	0	269 822	252 120
TOTAL	0	275 532	0	323 124	598 656	510 383
Valeurs estimatives	0	304 887	0	322 403	627 290	544 396

Commentaires :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 29 075 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 30 460 milliers d'euros au 31/12/2009. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 6 767 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 9 017 milliers d'euros au 31/12/2009.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Administration et banques centrales (y compris Etats)	3 074	
Etablissements de crédit	256 354	223 941
Sociétés financières	284 376	254 708
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	48 984	31 670
Divers et non ventilés		
Total en principal	592 788	510 319
Créances rattachées	4 307	3 800
Dépréciations	(3 703)	(3 736)
VALEUR NETTE AU BILAN	593 392	510 383

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2010				31/12/2009			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	319 328	0	273 459	592 787	254 526	0	255 793	510 319
dont titres cotés	279 084				213 825		3 627	
dont titres non cotés (1)	40 244		273 459	313 703	40 701		252 166	292 867
Créances rattachées	4 306		1	4 307	3 799		1	3 800
Dépréciations	(65)		(3 638)	(3 703)	(62)		(3 674)	(3 736)
VALEUR NETTE AU BILAN	323 569	0	269 822	593 391	258 263	0	252 120	510 383

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

⇒ OPCVM français 269 723 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 267 421 milliers d'euros

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	1 096	24 831	85 231	208 170	319 328	4 307	323 635	258 326
Dépréciations					0		-65	-62
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	319 328	4 307	323 570	258 264
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute				5 154	5 154	111	5 265	
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-	-	-	5 154	111	5 265	0

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2010.

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes					
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
INDIQUER NOMS ET FORMES JURIDIQUES DES PARTICIPATIONS										
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (détail)										
- Participations dans des établissements de crédit (détail)										
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)										
SAS CMDS SQUARE HABITAT	10 000	(4 113)	100,00%	10 000	4 016	2 576	110	202	(1 870)	0

SA COFISA	915	90	99,97%	914	914	0	0	0	0	0
- Autres titres de participations (détail)										
SCI IMMOBILIERE DE SEINE	100 193	10	2,28%	2 665	2 665	0	0	0	35 057	799
SAS SACAM AVENIR	88 436	(1)	70,93%	1 461	1 461	0	0	15	0	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	730 622	26 083	2,49%	18 228	18 228	8 525	0	61 837	18 669	257
SAS SACAM FIRECA	22 510	(2)	2,40%	1 073	561	0	0	6	872	0
SAS SACAM INTERNATIONAL	856 238	(7)	2,48%	22 339	19 658	0	0	28 002	(49 641)	0
SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 558	2 788	2,35%	1 707	1 707	0	0	395	(182)	0
SAS RUE LA BOETIE	2 394 380	13 870								
SAS UNI EXPANSION OUEST	71 550	226	2,48%	421 146	421 146	93 086	0	0	535 286	773
SNC CREDIT AGRICOLE	71 550	39 834	9,13%	8 703	8 703	0	0	0	5 514	1 821
TITRES	15 245	25 297	1,62%	881	881	0	0	51	0	0
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE										
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)										
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)										
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)				135	125					1
- Autres titres de participations (ensemble)				3 235	3 036	72 095	421			196
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				492 487	483 101	176 282	531			

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	11 049	5 146	11 049	7 017
Titres cotés				
Avances consolidables	2 576	2 576	1 031	1 031
Créances rattachées	15			
Dépréciations	(5 994)		(4 123)	
VALEUR NETTE AU BILAN	7 646	7 722	7 957	8 048
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	481 438	712 959	466 138	677 377
Titres cotés				
Avances consolidables	114 867	114 867	106 300	106 300
Créances rattachées	146		8 585	
Dépréciations	(3 392)		(1 095)	
Sous-total titres de participation	593 059	827 826	579 928	783 677
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	2 918	2 918	2 918	2 918
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 918	2 918	2 918	2 918
VALEUR NETTE AU BILAN	595 977	830 744	582 846	786 595
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	603 623	838 466	590 803	794 643

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	495 405		480 105	
Titres cotés				
TOTAL	495 405		480 105	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	11 049				11 049
Avances consolidables	1 031	1 545			2 576
Créances rattachées		8		7	15
Dépréciations	(4 123)	(1 871)			(5 994)
VALEUR NETTE AU BILAN	7 957	(318)	0	7	7 646
Titres de participation et autres titres détenus à LT					
Titres de participation					
Valeurs brutes	466 138	16 266	(967)		481 437
Avances consolidables	106 300	23 484	(14 917)		114 867
Créances rattachées	8 585	10 203	(18 635)	(7)	146
Dépréciations	(1 095)	(2 730)	433		(3 392)
Sous-total titres de participation	579 928	47 223	(34 086)	(7)	593 058
Autres titres détenus à LT					
Valeurs brutes	2 918				2 918
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à LT	2 918	0	0	0	2 918
VALEUR NETTE AU BILAN	582 846	47 223	(34 086)	(7)	595 976
TOTAL	590 803	46 905	(34 086)	0	603 622

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2010
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	155 560	4 686	-2 526		157 720
Amortissements et dépréciations	(103 039)	(7 585)	1 670		(108 954)
VALEUR NETTE AU BILAN	52 521	-2 899	-856	0	48 766
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	28 433	61	-605		27 889
Amortissements et dépréciations	(27 171)	(6)	499		(26 678)
VALEUR NETTE AU BILAN	1 262	55	-106	0	1 211
TOTAL	53 783	-2 844	-962	0	49 977

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	185	185
Débiteurs divers (2)	105 014	70 540
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	1 163	768
VALEUR NETTE AU BILAN	106 362	71 493
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	1 698	28 741
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	24	19
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	980	760
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	5 339	4 699
Autres produits à recevoir	50 047	60 625
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	528	2 963
VALEUR NETTE AU BILAN	58 616	97 807
TOTAL	164 978	169 300

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) la progression du poste débiteurs divers est due essentiellement aux acomptes IS 32 millions d'euros non compensés avec la dette d'IS dans le cadre de l'intégration fiscale groupe.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	180 492	58 145	(54 418)	(2 027)		182 192
Sur opérations sur titres	8 954	4	(35)			8 923
Sur valeurs immobilisées	118	4 610	(443)			4 285
Sur autres actifs						0
TOTAL	189 564	62 759	(54 896)	(2 027)	0	195 400

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	2 091				2 091		2 091	276 943
- à terme					0		0	
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	2 091	0	0	0	2 091	0	2 091	276 943
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	11 209				11 209		11 209	46 180
Comptes et avances à terme	853 250	1 497 822	1 983 427	1 224 835	5 559 334	7948	5 567 282	5 589 143

Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	864 459	1 497 822	1 983 427	1 224 835	5 570 543	7 948	5 578 491	5 635 323
TOTAL	866 550	1 497 822	1 983 427	1 224 835	5 572 634	7 948	5 580 582	5 912 266

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. *Cadre Juridique et Financier*].

Les prêts et créances envers la SEP SOFINCO sont désormais présentés de façon compensée

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 802 230				1 802 230	14	1 802 244	1 689 366
Comptes d'épargne à régime spécial :	28 572	0	0	0	28 572		28 572	27 154
· à vue	28 572				28 572		28 572	27 154
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	139 956	107 830	499 918	32 012	779 716	15 542	790 745	790 115
· à vue	4 513				4 513		4 513	5 449
· à terme	135 443	107 830	499 918	32 012	775 203	15 542	790 745	784 666
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 970 758	107 830	499 918	32 012	2 610 518	15 556	2 626 074	2 506 635

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Particuliers	1 387 209	1 352 576
Agriculteurs	237 352	205 886
Autres professionnels	175 436	162 683
Sociétés financières	17 749	15 038
Entreprises	708 203	680 302
Collectivités publiques	11 967	9 492
Autres agents économiques	72 603	69 500
Total en principal	2 610 519	2 495 477
Dettes rattachées	15 556	11 158
VALEUR AU BILAN	2 626 075	2 506 635

NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	82				82	6	88	95
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables (1)	145 181	18 334			163 515	151	163 666	46 287
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	145 263	18 334	0	0	163 597	157	163 754	46 382

(1) Les émissions de TCN de Caisse régionale sont réputées être faites en France

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (les montants incluent les dettes rattachées)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	19	35
Comptes de règlement et de négociation	349	681
Créditeurs divers	40 673	57 805
Versements restant à effectuer sur titres	1 899	5 096
VALEUR AU BILAN	42 940	63 617
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	9 808	6 537
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	469	402
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	52 178	39 749
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	2 238	2 882
Autres charges à payer ⁽²⁾	103 754	47 099
Autres comptes de régularisation	847	1 722
VALEUR AU BILAN	169 294	98 391
TOTAL	212 234	162 008

(1) La progression des produits constatés d'avance est due essentiellement à l'étalement des frais de dossiers

(2) La progression du poste autres charges à payer est due essentiellement à la dette IS (50,9 millions d'euros) du fait de la non compensation avec les acomptes IS dans le cadre de l'intégration fiscale groupe.

NOTE 14 PROVISIONS

<i>(en milliers d'euro)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Provisions pour autres engagements sociaux	1 106					1 106
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 389	402	(22)	(1 502)		2 267
Provisions pour autres litiges	7 401	1 011	(166)	(187)		8 059
Provisions pour risques de crédit (1)	60 615	11 134		(315)		71 434
Provisions pour risques opérationnels (2)	6 035	1 620	(3 279)	(512)		3 864
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	12 860	1 608		(4 867)		9 601
Autres provisions (4)	6 620	10 023	(374)	(28)		16 241
VALEUR AU BILAN	98 026	25 798	(3 841)	(7 411)	0	112 572

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 15 ci-après

(4) Les 10 M€ concernant les dotations des autres risques correspondent à un reclassement comptable pour 3 M€ et 7 M€ concernent des dotations de provisions pour couvertures sur des risques liés à des opérations d'immobilier locatif.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de

compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 172 000	1 073 000
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	386 000	390 000
Ancienneté de plus de 10 ans		
Total plans d'épargne-logement	1 558 000	1 463 000
Total comptes épargne-logement	384 000	387 000
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 942 000	1 850 000

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement	59 000	69 000
Comptes épargne-logement	173 000	191 000
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	232 000	260 000

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 070	3 110
Ancienneté de plus de 10 ans	5 210	2 560
Total plans d'épargne-logement	7 280	5 670
Total comptes épargne-logement	2 320	7 190
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 600	12 860

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	5 670	1 608		7 278
Comptes épargne-logement :	7 190		(4 867)	2 323
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	12 860	1 609	(4 869)	9 601

**NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dette actuarielle au 1er janvier	15 482	14 709
Coûts des services rendus sur la période	1 155	893
Effet de l'actualisation	797	777
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		252
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(1 145)	(618)
(Gains) / pertes actuariels	1 091	(531)
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	17 380	15 482

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Coûts des services rendus sur la période	1 155	893
Effet de l'actualisation	797	777
Rendement attendu des actifs sur la période	(591)	(596)
Amortissement du coût des services passés	21	21
Autres gains ou pertes	714	121
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT	2 097	1 216

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	15 287	14 721
Rendement attendu des actifs	591	596
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	377	(652)
Cotisation de l'employeur	2 061	1 240
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(1 145)	(618)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31 DÉCEMBRE	17 171	15 287

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Définition : Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée (des parties sont considérées être liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer une influence notable sur l'autre partie lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Pour une Caisse régionale ou une filiale de Crédit Agricole S.A., Prédica n'est pas une partie liée. Prédica est une partie liée uniquement vis-à-vis de Crédit Agricole S.A.) à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- a) peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;

b) sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restitués à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :

- i) les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou
- ii) les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
(Provisions) / actifs au 1er janvier	36	12
Cotisation de l'employeur	2 061	1 240
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(2097)	(1 216)
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE	0	36

La Cr utilise un taux d'actualisation de 4% pour les salariés.

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Fonds pour risques bancaires généraux	29 109	29 109
Valeur au bilan	29 109	29 109

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2010							31/12/2009
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	0	0	24 573	40 000	64 573	486	65 059	80 783
Euro			24 573	40 000	64 573	486	65 059	80 783
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
C/C bloqués des Caisses Locales				58 085	58 085	0	58 085	57 466
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	0	24 573	98 085	122 658	486	123 144	138 249

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 2 862 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 5 170 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres					
	Capital (1)	Primes, réserves et report à nouveau (2)	Ecart conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2008	53 313	770 175			90 969	914 457
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008					(8 501)	(8 501)
Variation de capital (6)						0
Variation des primes et réserves (6)		82 468				82 468
Affectation du résultat social 2008					(82 468)	(82 468)
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2009					76 549	76 549
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2009	53 313	852 643	0	0	76 549	982 505
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009					(7 141)	(7 141)
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		69 408				69 408
Affectation du résultat social 2009					(69 408)	(69 408)
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2010					92 442	92 442
Autres variations						0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2010	53 313	922 051	0	0	92 442	1 067 806

Commentaires :

(1) Nombre de parts sociales : 2 621 961 et de CCA : 873 987 à 15,25 €

(2) Dont 116 459 milliers d'euros de primes d'émission, dont 33 720 milliers d'euros primes de fusion

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	1 067 806	982 505
Fonds pour risques bancaires généraux	29 109	29 109
Dettes subordonnées et titres participatifs	123 144	138 250
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 220 059	1 149 864

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2010	Solde au 31/12/2009
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	117 443	107 331
Sur les établissements de crédit et institutions financières	117 443	107 331
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	0	0
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle		

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	531	110
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	531	110
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Précision : aucune transaction n'a été conclue hors conditions normales de marché (application du règlement ANC 2010-04).

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	9 908 736	9 908 736	9 869 631	9 869 629
Autres devises de l'Union Europ.	303	303	302	302
Franc Suisse	1 137	1 137	1 135	1 136
Dollar	5 015	5 015	3 977	3 978
Yen			120	120
Autres devises	82	82	13	13
TOTAL	9 915 273	9 915 273	9 879 178	9 873 178

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	19 259	19 250	14 905	14 902
Devises	9 629	9 629	7 507	7 507
Euros	9 630	9 621	7 398	7 395
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	19 259	19 250	14 905	14 902

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	786 334	208 788	995 122	773 768
Opérations de gré à gré (1)	786 334	208 788	995 122	773 768
Swaps de taux d'intérêt	786 334	208 788	995 122	773 768
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	

Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	24 286	40 976	65 262	74 781
Opérations de gré à gré	24 286	40 976	65 262	74 781
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	24 286	13 714	38 000	47 500
Vendus		13 714	13 714	14 643
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		6 774	6 774	6 319
Vendus		6 774	6 774	6 319
TOTAL	810 620	249 764	1 060 384	848 549

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2010			dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0			
Options de change		0	0			
Options de taux	0	0	0			
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0			
F.R.A.	0	0	0			
Swaps de taux d'intérêt	240 550	276 626	477 947	240 550	276 626	477 947
Swaps de devises	13 548	0	0	13 548		
Caps, Floors, Collars	0	51 714	0		51 714	
Forward taux	0	0	0			
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0			
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0			
TOTAL	254 098	328 340	477 947	254 098	328 340	477 947

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		13 548		
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	13 551	995 123	12 325	773 768
Swaps de devises				
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	(33)	51 714	(39)	62 143
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	13 518	1 060 385	12 286	835 911
Opérations de change à terme				
TOTAL	13 518	1 060 385	12 286	835 911

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux(1)	236 217	33 147	725 758	
Contrats assimilés				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

(en milliers d'euros)	Classification au 31/12/2010			
Nouveau portefeuille	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Ancien portefeuille				
Position ouverte isolée				
Micro-couverture	236 217			
Macro-couverture				
Swaps de transaction				

Il s'agit de reclassement des swaps clientèle sur Casa en position ouverte isolée qui n'avaient pas été reclassés en 2009. Ce reclassement n'a eu aucune incidence significative sur le résultat de l'exercice.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les autres contreparties	6 574	1 542	7 400	1 379
Total avant effet des accords de compensation	6 574	1 542	7 400	1 379
Dont risques sur contrats de :				
taux d'intérêt, change et matières premières				
dérivés actions et sur indices				
Total avant effet des accords de compensation	0	0	0	0
Incidences des accords de compensation	0	0	0	0
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	6 574	1 542	7 400	1 379

NOTE 26 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Le groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, les autres Caisses régionales et certaines filiales du groupe apportent des créances en garantie à Casa, qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a 390 031 milliers d'euros de créances apportées en garantie à la SFEF. Les Caisses régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 88 199 milliers d'euros.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

NEANT

NOTE 29 OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

NON CONCERNEE

NOTE 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 724	12 016
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 263	17 416
Sur opérations avec la clientèle (1)	324 605	343 050
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	13 939	14 723
Produit net sur opérations de macro-couverture	3 249	4 348
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	2 141	1
Intérêts et produits assimilés	370 921	391 554
Sur opérations avec les établissements de crédit	(9 964)	(10 544)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(154 660)	(194 215)
Sur opérations avec la clientèle	(35 807)	(32 409)
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(232)	(3 029)
Sur dettes représentées par un titre	(961)	
Autres intérêts et charges assimilés	(16)	
Intérêts et charges assimilés	(201 640)	(240 197)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊT ET REVENUS ASSIMILÉS	169 281	151 357

(1) dont frais de dossiers des prêts à la clientèle reclassés dans cette rubrique et étalés sur la durée de vie des prêts en application du CRC 2009-03, soit 6 476 milliers d'euros.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 31 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement	209	267
Livret développement durable		
Titres d'investissement	13 147	14 456
Opérations diverses sur titres	583	
Revenus des titres à revenus fixes	13 939	14 723
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à LT	27 068	27 377
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	6	6
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	27 074	27 383
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	41 013	42 106

NOTE 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	564	(40)	524	447	(39)	408
Sur opérations internes au crédit agricole	22 734	(11 227)	11 507	21 852	(16 686)	5 166
Sur opérations avec la clientèle (1)	39 762	(527)	39 235	46 638	(15)	46 623
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	153		153	162		162
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (2)	95 055	(10 645)	84 410	92 909	(7 835)	85 074
Provision pour risques sur commissions	1 833	(1 667)	166	300	(530)	(230)
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	160 101	(24 106)	135 995	162 308	(24 575)	137 203

(1) les commissions relatives au frais de dossiers ont été reclassées en produits d'intérêts des prêts de façon étalée (application du CRC 2009-03). Pour 2010, elles s'élevaient à 6 476 milliers d'euros avant reclassement et à 4 819 milliers d'euros en 2009.

(2) dont prestations d'assurance-vie : 15 203 milliers d'euros.

NOTE 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	166	127
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	89	457
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	255	584

NOTE 34 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(4)	(92)
Reprises de dépréciations	35	4 277
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	31	4 185

Plus-values de cession réalisées	3 871	605
Moins-values de cession réalisées		(21)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 871	584
Solde des opérations sur titres de placement	3 902	4 769
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	3 902	4 769

NOTE 35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits divers	1 922	1 831
Quote-part des opérations faites en commun	1	188
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	170	
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	2 093	2 019
Charges diverses	(1 308)	(331)
Quote-part des opérations faites en commun	(1 536)	(1 414)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	(72)	(378)
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Autres charges d'exploitation bancaire	(2 916)	(2 123)
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(823)	(104)

NOTE 36 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	55 104	55 524
Charges sociales :	27 516	26 829
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	7 787	6 973
Intéressement et participation	12 581	12 115
Impôts et taxes sur rémunérations	7 539	7 178
Total des charges de personnel	102 740	101 646
Refacturation et transferts de charges de personnel	(4 203)	(264)
Frais de personnel nets	98 537	101 382
Frais administratifs		
Impôts et taxes	5 580	5 887
Services extérieurs	55 094	47 216
Autres frais administratifs	(13)	(339)
Total des charges administratives	60 661	52 764
Refacturation et transferts de charges administratives	(648)	(74)
Frais administratifs nets	60 013	52 690
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	158 550	154 072

Le projet NICE induit comptablement un transfert de 3.9 millions d'euros de la rubrique charges de personnel à la rubrique frais administratifs services extérieurs.

Effectif moyen

Catégories de personnel	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	317	313
Non cadres	1 325	1 375
TOTAL	1 642	1 688
<i>Dont : - France - Étranger</i>	<i>1 642</i>	<i>1 688</i>
<i>Dont : personnel mis à disposition</i>		

Au 31 décembre 2010, les rémunérations des principaux cadres dirigeants s'élèvent à (salaire et avantages) 1 347milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédits octroyés en 2009 aux membres du Conseil et aux cadres de direction s'élèvent à 1 868 milliers d'euros.

NOTE 37 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et dépréciations	(74 946)	(78 921)
Dépréciations de créances douteuses	(55 766)	(67 267)
Autres provisions et dépréciations	(19 180)	(11 654)
Reprises de provisions et dépréciations	52 515	51 001
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	50 341	40 178
Autres reprises de provisions et dépréciations	2 174	10 823
Variation des provisions et dépréciations	(22 431)	(27 920)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (2)	(454)	(387)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	(6 830)	(12 550)
Décote sur prêts restructurés	(90)	(61)
Récupérations sur créances amorties	719	925
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE	(29 086)	(39 993)

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises 7 069 milliers d'euros.

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises 462 milliers d'euros.

(2) Dont 348 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(3) Dont 7 069 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	(4 610)	(4 471)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(4 610)	(4 471)
Reprises de dépréciations	(443)	(1 704)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(443)	(1 704)
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(4 167)	(2 767)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(4 167)	(2 767)
Plus-values de cessions réalisées	4 053	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 053	

Moins-values de cessions réalisées		(133)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		(133)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	4 053	(133)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 053	(133)
Solde en perte ou en bénéfice	(114)	(2 900)
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	987	834
Moins-values de cessions	(7)	(15)
Solde en perte ou en bénéfice	980	819
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	866	(2 081)

NOTE 39 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NEANT

NOTE 40 IMPOT SUR LES BENEFICES

Le principe général est exposé dans la note 2.16 : la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Ainsi, au 31 décembre 2010, le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 48 882 milliers d'euros (dont 1 037 milliers d'euros d'économies d'IS)

NOTE 41 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

A) Les métiers ou secteurs d'activité

Banque de proximité France

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

B) Les zones géographiques

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres exerce la totalité de son activité en France et dans la banque de proximité.

41.1 Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Banque de proximité en France (en milliers d'euros)	2010	2009
Produits nets d'intérêts	169 281	151 357
Revenus des titres à revenus variables	27 074	27 383
Produits nets des commissions	135 995	137 201

Produits nets sur opérations financières	4 158	5 354
Autres produits nets d'exploitation	(822)	(104)
PRODUIT NET BANCAIRE	335 686	321 191

41.2 Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres exerce la totalité de son activité en France.

41.3 Formation du résultat courant par secteur d'activité

Banque de proximité en France milliers d'euros)	(en)	2010	2009
Produit net bancaire		335 686	321 191
Charges d'exploitation		(158 551)	(154 072)
Dotations aux amortissements et dépréciations		(7 591)	(8 123)
Résultat brut d'exploitation		169 544	158 996
Coût du risque		(29 086)	(39 993)
Résultat d'exploitation		140 458	119 003
Résultat net sur actifs immobilisés		866	(2 080)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		141 324	116 923

41.4 Résultat courant par zone géographique

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres exerce la totalité de son activité en France.

NOTE 42 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

NEANT

NOTE 43 AFFECTATION DES RESULTATS

(Projet soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres)

Le résultat net comptable de l'exercice 2010 s'élève à : **92 441 871,38 €**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2010 :

- ♦ affecter :
 - à la réserve spéciale œuvres d'art la somme de : 4 580,00 €
- ♦ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : 6 933 140,35 €
- ♦ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à **3,20 %**,
soit un montant d'intérêts à payer de : 1 279 515,76 €
- ♦ affecter le solde des excédents, soit **84 224 635,27 €**
 - ¾ à la réserve légale 63 168 476,45 €
 - ¼ à la réserve statutaire 21 056 158,82 €

NOTE 44 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 45 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres

<i>(en milliers d'euros)</i>	ERNST AND YOUNG	%	ADY	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	89	100%	70	100%
Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	89	100%	70	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	89	100%	70	100%

DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.



Assemblée Générale 2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

D - Comptes consolidés et notes annexes

Caisse Régionale

Crédit Agricole

CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres en date du 27 janvier 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 23 mars 2011

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	5
AVEC CREDIT AGRICOLE SA.....	7
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8
COMPTE DE RESULTAT	8
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	9
BILAN PASSIF	11
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	12
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	13
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	15
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	15
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	<i>15</i>
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	<i>17</i>
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	<i>17</i>
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31).....</i>	<i>35</i>
1.5. <i>Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19).....</i>	<i>39</i>
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	39
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	<i>39</i>
2.2 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence.....</i>	<i>40</i>
2.3 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	<i>40</i>
2.4 <i>Participations non consolidées</i>	<i>40</i>
2.5 <i>Ecarts d'acquisition.....</i>	<i>40</i>
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	41
3.1. <i>Risque de crédit</i>	<i>41</i>
3.2. <i>Risque de marché.....</i>	<i>46</i>
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	<i>50</i>
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....</i>	<i>52</i>
3.5. <i>Risques opérationnels.....</i>	<i>53</i>
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires.....</i>	<i>53</i>
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	54
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	<i>54</i>
4.2. <i>Commissions nettes.....</i>	<i>55</i>
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>55</i>
4.4. <i>Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>56</i>
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	<i>56</i>
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>57</i>
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ..</i>	<i>57</i>
4.8. <i>Coût du risque.....</i>	<i>57</i>
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	<i>58</i>
4.10. <i>Impôts</i>	<i>58</i>
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>59</i>
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	60
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	60
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	<i>60</i>
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>60</i>
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture.....</i>	<i>61</i>
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	<i>61</i>
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....</i>	<i>62</i>
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i>	<i>63</i>
6.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....</i>	<i>64</i>
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>65</i>

6.9.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	65
6.10.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	66
6.11.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	67
6.12.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés</i>	67
6.13.	<i>Immeubles de placement</i>	67
6.14.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	68
6.15.	<i>Provisions</i>	69
6.16.	<i>Capitaux propres</i>	70
6.17.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	72
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	73
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	73
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	73
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	73
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	74
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	75
7.6.	<i>Paiements à base d'actions</i>	75
7.7.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	75
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	76
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS.....	76
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	77
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	77
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	78
11.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	80
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010.....	80

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

12 Boulevard Guillet-Maillet
17100 SAINTES

Immatriculation au RCS de Saintes en date du 30/12/1994
N° d'immatriculation : D399 354 810 (94D125)
Code APE : 651 D

Forme Juridique : Société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Objet social : Réalisation de toutes opérations de crédit, de banque, de caution, de prises de participation, de finance, de courtage notamment d'assurance, de commission, d'arbitrage, de services d'investissement et de toutes activités connexes (opérations mobilières ou immobilières).

Sont rattachées à la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, 63 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse régionale fait partie avec 38 autres Caisses Régionales du Groupe Crédit Agricole. Les Caisses locales détiennent la majeure partie des Caisses Régionales, sociétés coopératives et banques régionales de plein exercice. Les Caisses Régionales via la SAS Rue La Boétie, contrôlent majoritairement (55,16 %) le capital de Crédit Agricole S.A. cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

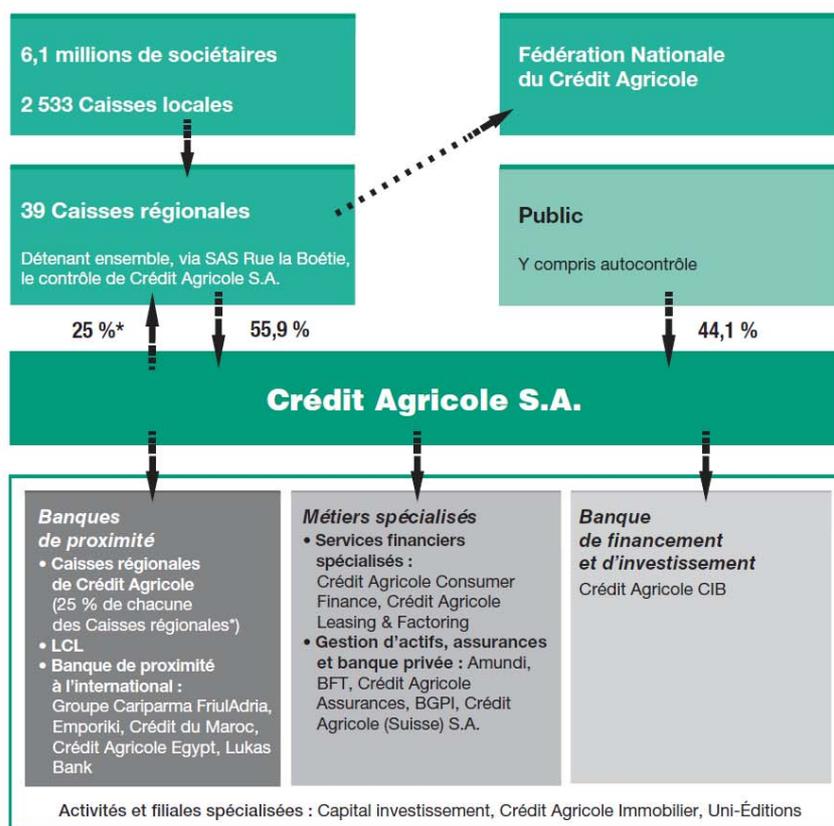
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ Informations relatives aux parties liées

Avec les Caisses Locales affiliées à la CR CMDS

Les parties liées à la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Les Caisses locales détiennent 2 620 363 parts sociales de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 39 961 milliers d'euros.

Les autres principales opérations intra groupe significatives concernent au 31/12/2010 :

- le montant du compte courant bloqué (58 085 milliers d'euros)
- le compte courant ordinaire 5 580 milliers d'euros
- le montant des garanties données par les Caisses locales (27 308 milliers d'euros)

Avec Crédit Agricole SA

Le Groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Dans le cadre de cette opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres, les autres Caisses régionales et certaines filiales du Groupe apportent des créances en garantie à Casa, qui les apporte ensuite à la SFEF pour garantir les prêts que cette dernière octroie au Groupe. La Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres a 390 031 milliers d'euros de créances apportées en garanties à la SFEF. Les Caisses Régionales et filiales conservent l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	4.1	382 046	416 238
Intérêts et charges assimilées	4.1	(206 771)	(251 588)
Commissions (produits)	4.2	162 093	165 678
Commissions (charges)	4.2	(22 444)	(25 494)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 286	(5 308)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	24 319	11 234
Produits des autres activités	4.5	5 716	2 107
Charges des autres activités	4.5	(5 243)	(2 329)
PRODUIT NET BANCAIRE		341 002	310 538
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	(158 447)	(154 700)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(7 583)	(8 114)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		174 972	147 724
Coût du risque	4.8	(29 086)	(39 921)
RESULTAT D'EXPLOITATION		145 886	107 803
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	980	732
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		146 866	108 535
Impôts sur les bénéfices	4.10	(42 815)	(34 748)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		104 051	73 787
Intérêts minoritaires			(1)
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		104 051	73 788

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Les montants sont présentés net d'impôts.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net part du groupe		104 051	(16 156)
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(8 998)	138 274
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(614)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		(9 612)	138 274
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	(9 612)	138 274
Résultat net part du groupe	-	104 051	(16 156)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		94 439	122 118
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		94 439	122 118

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales	6.1	70 512	76 101
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	42 880	43 937
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	22 143	21 825
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	793 811	769 596
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	201 572	476 260
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	8 277 495	8 061 165
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 598	8 649
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	288 008	217 815
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	72 170	31 260
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	127 439	166 299
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.13	191	125
Immobilisations corporelles	6.14	48 575	52 397
Immobilisations incorporelles	6.14	1 211	1 262
Ecarts d'acquisition	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		9 953 605	9 926 691

BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	6 906	7 254
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	5 693	7 912
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	5 572 912	5 906 420
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	2 626 074	2 506 635
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	163 754	46 382
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		14 994	16 325
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	50 946	14 501
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	158 576	143 128
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.12		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.15		
Provisions	6.15	41 138	37 412
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	66 492	81 567
TOTAL DETTES		8 707 485	8 767 536
Capitaux propres		1 246 120	1 159 155
Capitaux propres - part du Groupe		1 246 110	1 159 145
Capital et réserves liées		227 361	227 148
Réserves consolidées		888 544	822 443
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		26 154	35 766
Résultat de l'exercice		104 051	73 788
Intérêts minoritaires		10	10
TOTAL DU PASSIF		9 953 605	9 926 691

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ^(*)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus						
Capitaux propres au 1er janvier 2009	77 219	150 179		831 753	(102 508)		956 643	10	956 653
Augmentation de capital	(250)			(250)			(250)		(250)
Variation des titres auto détenus				-			-		-
Dividendes versés en 2009				(9 304)			(9 304)		(9 304)
Dividendes reçus des CR et filiales				-			-		-
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				-			-		-
Mouvements liés aux stock options				-			-		-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(250)			(9 304)	-	-	(9 554)	-	(9 554)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	138 274	-	138 274		138 274
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				-			-		-
Résultat au 31/12/2009				-		73 787	73 787		73 787
Autres variations				-			(5)		(5)
Capitaux propres au 31 décembre 2009	76 969	150 179	-	822 449	35 766	73 787	1 159 145	10	1 159 155
Affectation du résultat 2009				73 787		(73 787)	-		-
Part de résultat net d'IS retraité en capitaux propres ^(**)					196		196		196
Capitaux propres au 1er janvier 2010	76 969	150 179	-	896 236	35 962	-	1 159 341	10	1 159 351
Augmentation de capital	213			-			213		213
Variation des titres auto détenus				-			-		-
Dividendes versés en 2010 (*)				(7 835)			(7 835)		(7 835)
Dividendes reçus des CR et filiales				-			-		-
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				-			-		-
Mouvements liés aux stock options				-			-		-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	213	-	-	(7 835)	-	-	(7 622)	-	(7 622)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	(9 808)	-	(9 808)		(9 808)
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				-			-		-
Résultat au 31/12/2010				-		104 051	104 051		104 051
Autres variations ^(***)				148			148		148
Capitaux propres au 31 décembre 2010	77 182	150 179	-	888 549	26 154	104 051	1 246 110	10	1 246 120

(*) Intérêts versés aux CCA pour 5 741 milliers d'euros et aux Caisses locales pour 2 094 milliers d'euros.

(**) les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1 janvier 2010 sont décrits en note 1.5

(***) la ligne autres variations correspond à l'impact actuariel lié à l'IAS 19

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Résultat avant impôts	146 866	108 535
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7 590	8 114
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	26 369	44 513
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	(5 033)	(599)
Résultat net des activités de financement	2 863	5 170
Autres mouvements	(662)	4 867
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	31 127	62 065
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(3 302)	(104 894)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(131 496)	265 259
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	116 293	(154 069)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(34 174)	6 419
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	(46 083)	(19 544)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(98 762)	(6 829)
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	79 231	55 236
Flux liés aux participations	(370)	(11 868)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(2 730)	(3 307)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	(3 100)	(15 175)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(7 620)	(9 555)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(18 587)	(31 742)
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	(26 207)	(41 297)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	49 924	(1 236)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	61 668	(16 998)
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	76 057	72 598
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(14 389)	(89 596)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	111 592	61 668
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	70 463	76 057
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	41 129	(14 389)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	49 924	78 666

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.*

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

- Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle (23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)) ;
- Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels (03 juin 2009 (CE n° 494/2009)) ;
- Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises 03 juin 2009 (CE 495/2009) ;
- Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009) ;
- Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales (25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)) ;
- Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;
- Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 (23 mars 2009 (UE n° 244/2010)) ;

- Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe (25 mars 2009 (UE n° 254/2009) ;
- Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (04 juin 2009 (UE n° 460/2009) ;
- Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires (22 juillet 2009 (CE n°636/2009) ;
- Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires (26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009) ;
- Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe (27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009).

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1^{er} janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
 - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
 - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011

les premiers adoptants.		
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les 4 catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- ⇒ actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- ⇒ actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- ⇒ prêts et créances ;
- ⇒ actifs financiers disponibles à la vente.

- *Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option*

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

○ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ⇒ ceux que la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ⇒ ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ *Prêts et créances*

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ *Actifs financiers disponibles à la vente*

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

| En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- ⇒ pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- ⇒ pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- *Créances dépréciées sur base individuelle*

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- ⇒ lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf

mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;

- ⇒ lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- ⇒ s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- ⇒ la valeur nominale du prêt ;
- ⇒ la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

○ *Créances dépréciées sur base collective*

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- ⇒ Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un

coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

⇒ Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- ⇒ les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- ⇒ les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- ⇒ les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif

- *Distinction dettes – capitaux propres*

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- ⇒ de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- ⇒ d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- ⇒ les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- ⇒ les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- ⇒ éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- ⇒ documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- ⇒ démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- ⇒ couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- ⇒ couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- ⇒ couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- ⇒ couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- ⇒ couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- ⇒ couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- ⇒ le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- ⇒ séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- ⇒ les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 sont présentés en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente,

les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	3 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Charente-Maritime Deux-Sèvres représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

Capital CR détenu par les Caisses locales	99,94%
C.L. AIGREFEUILLE	1,27%
C.L. ARCHIAC	1,94%
C.L. AULNAY	1,65%
C.L. BEAUVAIS SUR MATHA	0,66%
C.L. BURIE	0,99%
C.L. COURCON	1,39%
C.L. COZES	1,85%
C.L. GEMOZAC	1,75%
C.L. JONZAC	1,73%
C.L. MARANS	1,20%
C.L. MARENNES	1,92%
C.L. MATHA	1,69%
C.L. MIRAMBEAU	1,43%
C.L. MONTENDRE	0,82%
C.L. MONTGUYON	0,63%
C.L. MONTLIEU	0,58%
C.L. PONS	1,74%
C.L. ILE DE RE	1,39%
C.L. ROCHEFORT	1,95%
C.L. LA ROCHELLE	3,65%
C.L. ROYAN	1,06%
C.L. SAINTES	2,77%
C.L. SAUJON	2,29%
C.L. SURGERES	2,25%
C.L. SAINT - AIGULIN	0,53%
C.L. SAINT - GENIS	1,31%
C.L. SAINT JEAN D'ANGELY	2,83%
C.L. SAINT PIERRE D'OLERON	1,87%
C.L. SAINT - PORCHAIRE	1,20%
C.L. LA TREMBLADE	1,24%
C.L. ST-SAVINIEN T-BOUTONNE	0,89%
C.L. AIRVAULT	1,73%
C.L. ARGENTON CHATEAU	2,75%
C.L. BEAUVOIR SUR NIORT	0,81%
C.L. BRESSUIRE	3,65%
C.L. BRIOUX SUR BOUTONNE	1,19%
C.L. CELLES SUR BELLE	1,24%
C.L. CERIZAY	2,91%
C.L. CHAMPDENIERS	1,17%
C.L. MAULEON	2,86%
C.L. CHEF - BOUTONNE	1,38%
C.L. COULONGES SUR L' AUTIZE	1,73%
C.L. FRONTENAY ROHAN - ROHAN	1,01%
C.L. LA MOTHE SAINT - HERAY	1,22%
C.L. LEZAY	1,50%
C.L. MAUZE SUR LE MIGNON	1,12%

C.L. MAZIERES	1,24%
C.L. MELLE	1,04%
C.L. MENIGOUTE	1,31%
C.L. MONCOUTANT	2,73%
C.L. NIORT	3,27%
C.L. PARTHENAY	3,43%
C.L. PRAHECQ	1,13%
C.L. SAINT - MAIXENT	1,66%
C.L. SAINT - VARENT	1,04%
C.L. SAUZE - VAUSSAIS	0,98%
C.L. SECONDIGNY	1,73%
C.L. THENEZAY	1,05%
C.L. THOUARS	2,51%
C.L. LES AUBIERS	1,44%
C.L. LA CRECHE	0,63%
C . A . D . E . V .	0,00%
C . L . 79	0,01%

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés, soit le fonds dédié Force CM2S.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a délégué ces pouvoirs de décision ;
- la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

"Depuis le 1er janvier 2010, l'entité comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de 196 milliers d'euros".

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

➤ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2010**

- 1) Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification

NEANT

- 2) Passage d'un palier à une consolidation directe

NEANT

➤ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2010**

- 1) Cession de sociétés hors groupe et déconsolidation consécutive à une perte de contrôle

NEANT

- 2) Application des seuils de signification ou cessation d'activité

NEANT

- 3) Fusion ou absorption par une société du groupe

NEANT

4) Transmission Universelle de Patrimoine à une société du Groupe

NEANT

5) Passage d'une consolidation directe à un palier

NEANT

➤ **Changement de dénomination sociale**

NEANT

➤ **Changement de méthode de consolidation**

NEANT

Conformément à IFRS 3, la juste valeur des actifs et passifs acquis peut être corrigée d'éléments supplémentaires dès que ceux-ci sont connus et dans un délai maximum de 12 mois. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés peuvent faire l'objet d'ajustements sur le prochain exercice.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

NEANT

2.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres possède 99,99% des parts dans le fonds dédiée Force CMDS qu'elle consolide en intégration globale.

2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2010, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est $\geq 20\%$ sont les suivantes :

SOCIETE	EXERCICE 2010		EXERCICE 2009	
	Pourc. 2010	Valeur estimati ve 31-12-2010	Pourc. 2009	Valeur estimati ve 31-12-2009
AGRI79	25.50%	7 6 224.60	25.50%	60 575.25
CAMCO CHARENTE	25.00%	18 666.25	25.00%	143 202.50
CMDS SQUARE HABITAT	100.00%	4 016 000.00	100.00%	5 887 000.00
COFISA	99.97%	1 005 331.84	99.97%	1 004 732.00
FINANCIERE PIED DE FOND	95.96%	26 796.83	95.96%	26 796.83
SOLEBA	99.00%	98 101.58	99.00%	98 101.58

2.5 Ecarts d'acquisition

NEANT

3. *Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture*

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est assurée par la direction des Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. **Risque de crédit**

(cf. rapport de gestion)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	42 880	43 937
Instruments dérivés de couverture	22 143	21 825
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	234 846	202 002
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 755	276 997
Prêts et créances sur la clientèle	8 277 495	8 061 165
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	288 008	217 815
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 867 127	8 823 741
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 170 531	1 231 343
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (1)	145 297	198 639
Provisions - Engagements par signature	(2 267)	(3 389)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 313 561	1 426 593
TOTAL EXPOSITION NETTE	10 180 688	10 250 334

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 56 341 milliers d'euros

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	8 130				8 130
Banques centrales	-				-
Etablissements de crédit	1 755				1 755
Institutions non établissements de crédit	754 556	623	426		754 130
Grandes entreprises	1 705 157	96 659	69 063	23 952	1 612 142
Clientèle de détail	6 011 206	134 785	94 957	47 482	5 868 767
Total *	8 480 804	232 067	164 446	71 434	8 244 924
Créances rattachées nettes					34 326
Valeurs au bilan					8 279 250

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3435 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	205				205
Banques centrales	-				-
Etablissements de crédit	276 997				476 260
Institutions non établissements de crédit	524 449	241	162		524 287
Grandes entreprises	1 800 515	95 229	66 683	17 858	1 715 974
Clientèle de détail	5 911 822	137 432	94 203	42 757	5 774 862
Total *	8 513 988	232 902	161 048	60 615	8 491 588
Créances rattachées nettes					45 837
Valeurs au bilan					8 537 425

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3778 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	101 045	101 402
Grandes entreprises	419 207	514 701
Clientèle de détail	650 279	615 240
Total	1 170 531	1 231 343
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	1 050	1 025
Grandes entreprises	141 336	233 686
Clientèle de détail	16 852	20 201
Total	159 238	254 912

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales	4 008	4 093
Institutions non établissements de crédit	8 035	5 444
Grandes entreprises	717 360	689 611
Clientèle de détail	1 868 099	1 780 333
Total	2 597 502	2 479 481
Dettes rattachées	28 572	27 154
Valeur au bilan	2 626 074	2 506 635

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 442 815	229 787	162 669	71 434	8 208 712
Autres pays de l'UE	23 708	2 033	1 690		22 018
Autres pays d'Europe	2 081	120	7		2 074
Amérique du Nord	2 556	4	3		2 553
Amériques Centrale et du Sud	692				692
Afrique et Moyen Orient	6 241	123	77		6 164
Asie et Océanie (hors Japon)	2 557				2 557
Japon	154				154
Organismes supranationaux					-
Total *	8 480 804	232 067	164 446	71 434	8 244 924
Créances rattachées nettes					34 326
Valeurs au bilan					8 279 250

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3435 milliers d'euros

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	8 672 595	231 002	159 696	60 615	8 452 284
Autres pays de l'UE	25 087	1 628	1 265		23 822
Autres pays d'Europe	2 342	151	1		2 341
Amérique du Nord	3 501				3 501
Amériques Centrale et du Sud	281				281
Afrique et Moyen Orient	6 820	121	86		6 734
Asie et Océanie (hors Japon)	2 464				2 464
Japon	161				161
Organismes supranationaux					-
Total *	8 713 251	232 902	161 048	60 615	8 491 588
Créances rattachées nettes					45 837
Valeurs au bilan					8 537 425

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 3778 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 169 302	1 229 516
Autres pays de l'UE	1 078	1 551
Autres pays d'Europe	21	26
Amérique du Nord	34	26
Amériques Centrale et du Sud	5	4
Afrique et Moyen Orient	56	193
Asie et Océanie (hors Japon)	33	25
Japon	2	2
Total	1 170 531	1 231 343
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	159 220	254 844
Autres pays de l'UE	18	68
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	159 238	254 912

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	2 592 455	2 477 445
Autres pays de l'UE	11 731	12 448
Autres pays d'Europe	1 466	1 066
Amérique du Nord	1 751	1 787
Amériques Centrale et du Sud	575	734
Afrique et Moyen Orient	1 625	1 388
Asie et Océanie (hors Japon)	910	607
Japon	5	2
Organismes supra-nationaux		
Total	2 610 518	2 495 477
Dettes rattachées	15 556	11 158
Valeur au bilan	2 626 074	2 506 635

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2010
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres						11 388	(14 825)	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	161 823	2 728	723	-	165 274	67 621	(253 626)	93 932
Administrations centrales					-			
Banques centrales					-			
Etablissements de crédit					-			
Institutions non établissements de crédit	2 407				2 407	197	(461)	
Grandes entreprises	68 648				68 648	27 596	(100 901)	13 851
Clientèle de détail	90 768	2 728	723		94 219	39 828	(152 264)	80 081
Total	161 823	2 728	723	-	165 274	79 009	(268 451)	93 932
Garanties non affectées								

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009						31/12/2009	31/12/2009
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations centrales					-			
Banques centrales (1)					-			
Etablissements de crédit					-			
Institutions non établissements de crédit					-			
Grandes entreprises					-			
Clientèle de détail					-			
Prêts et avances	127 618	3 461	250	-	131 329	252 901	(241 107)	-
Administrations centrales					-			

(1)

Banques centrales (1)					-			
Etablissements de crédit					-			
Institutions non établissements de crédit	7 277				7 277	255	(176)	
Grandes entreprises	40 412	731			41 143	104 443	(93 755)	
Clientèle de détail	79 929	2 730	250		82 909	148 203	(147 176)	
Total	127 618	3 461	250	-	131 329	252 901	(241 107)	-

Garanties non affectées

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

(cf. rapport de gestion)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif : <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	3 119	392	18 632	22 143	21 825
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 119	392	18 632	22 143	21 825
. Options de taux								

. Caps-floors-collars . Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u> . Opérations fermes de change . Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>Autres instruments :</u> . Dérivés sur actions & indices boursiers . Dérivés sur métaux précieux . Dérivés sur produits de base . Dérivés de crédits . Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	3 119	392	18 632	22 143	21 825
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	3 119	392	18 632	22 143	21 825

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u> . Futures . FRA . Swaps de taux d'intérêts . Options de taux . Caps-floors-collars . Autres instruments conditionnels	0	0	0	2 407	668	2 615	5 690	7 900
<u>Instruments de devises et or :</u> . Opérations fermes de change . Options de change	0	0	0	0	0	3	3	12
<u>Autres instruments :</u> . Dérivés sur actions & indices boursiers . Dérivés sur métaux précieux . Dérivés sur produits de base . Dérivés de crédits . Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	2 407	668	2 618	5 693	7 912
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 407	668	2 618	5 693	7 912

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	2	513	5 918	6 433	7 006
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts								
. Options de taux				2	513	5 918	6 433	7 006
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2	513	5 918	6 433	7 006
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2	513	5 918	6 433	7 006

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	2	810	6 094	6 906	7 254
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2	513	6 094	6 609	7 254
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					297		297	
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2	810	6 094	6 906	7 254
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2	810	6 094	6 906	7 254

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	1 046 836	835 911
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	995 122	773 768
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	51 714	62 143
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	13 548	12 640
. Opérations fermes de change		
. Options de change	13 548	12 640
<u>Autres instruments :</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	1 060 384	848 551
. Opérations de change à terme	38 509	29 807
Total	1 098 893	878 358

Risque de change

(cf. rapport de gestion)

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	9 946 615	9 946 619	10 271 464	9 112 350
Autres devises de l'UE	303	303	301	301
USD	5 414	5 411	3 977	3 965
JPY			120	120
Autres devises	1 273	1 272	1 149	1 148
Total bilan	9 953 605	9 953 605	10 277 011	9 117 884

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	66 006	0	0	80 657	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	66 006	0	0	80 657	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	90 914	33 105	41 921	28 995	194 935
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	608 695	862 289	2 952 649	4 055 416	8 479 049
Total	699 609	895 394	2 994 570	4 084 411	8 673 984
Créances rattachées					58 709
Dépréciations					(253 626)
Valeurs nettes au bilan					8 479 067

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	365 755	23 864	52 160	29 109	470 888
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	756 643	844 093	2 841 683	3 794 572	8 236 991
Total	1 122 398	867 957	2 893 843	3 823 681	8 707 879
Créances rattachées					70 653
Dépréciations					(241 107)
Valeurs nettes au bilan					8 537 425

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	858 881	1 497 822	1 983 426	1 224 835	5 564 964
Dettes envers la clientèle	1 970 757	107 830	499 918	32 013	2 610 518
Total	2 829 638	1 605 652	2 483 344	1 256 848	8 175 482
Dettes rattachées					23 504
Valeur au bilan					8 198 986

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 157 390	1 342 176	2 016 665	1 374 768	5 890 999
Dettes envers la clientèle	1 868 478	73 932	550 929	2 138	2 495 477
Total	3 025 868	1 416 108	2 567 594	1 376 906	8 386 476
Dettes rattachées					26 579
Valeur au bilan					8 413 055

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	82				82
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	145 181	18 334	0	0	163 515
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	145 263	18 334	0	0	163 597
Dettes rattachées					157
Valeur au bilan					163 754
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			24 573	41 433	66 006
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	24 573	41 433	66 006
Dettes rattachées					486
Valeur au bilan					66 492

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	89				89
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	40 854	5 288	0	0	46 142
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	40 943	5 288	0	0	46 231
Dettes rattachées					151
Valeur au bilan					46 382
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		15 300	24 573	40 784	80 657
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	15 300	24 573	40 784	80 657
Dettes rattachées					910
Valeur au bilan					81 567

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	22 143	5 693	786 334	21 825	7 912	835 911
Taux d'intérêt	22 143	5 690	786 334	21 825	7 900	835 911
Capitaux propres						
Change		3			12	
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	22 143	5 693	786 334	21 825	7 912	835 911

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres de base (tier 1)	715 338	642 599
Fonds propres complémentaires (tier 2)	65 024	86 896
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	(65 024)	(86 896)
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>		
Total des fonds propres prudentiels	715 338	642 599

En application de la réglementation, la Caisse régionale de Charente Maritime Deux Sèvres doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010 comme en 2009, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 582	11 245
Sur opérations internes au Crédit Agricole	12 449	16 280
Sur opérations avec la clientèle	334 801	349 637
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente		267
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 109	21 604
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	13 105	17 205
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1)	382 046	416 238
Sur opérations avec les établissements de crédit	(9 958)	(10 536)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(152 329)	(192 104)
Sur opérations avec la clientèle	(31 723)	(25 730)
Sur dettes représentées par un titre	(961)	(3 005)
Sur dettes subordonnées	(2 863)	(5 170)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(8 926)	(15 036)
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	(11)	(7)
Charges d'intérêts	(206 771)	(251 588)

(1) dont 6 085 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 6 284 milliers d'euros au 31 décembre 2009

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	564	(40)	524	447	(39)	408
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 734	(11 227)	11 507	21 852	(16 686)	5 166
Sur opérations avec la clientèle	40 115	(906)	39 209	46 938	(353)	46 585
Sur opérations sur titres			-			-
Sur opérations de change	153		153	162		162
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 471	(613)	2 858	3 369	(580)	2 789
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	91 507	(9 620)	81 887	89 192	(7 807)	81 385
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 549	(38)	3 511	3 718	(29)	3 689
Produits nets des commissions	162 093	(22 444)	139 649	165 678	(25 494)	140 184

les commissions relatives au frais de dossiers ont été reclassées en produits d'intérêts des prêts de façon étalée. Pour 2010, elles s'élevaient à 6 476 milliers d'euros avant reclassement et à 4 819 milliers d'euros en 2009.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	188	340
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	876	(5 606)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	169	131
Résultat de la comptabilité de couverture	53	(173)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 286	(5 308)

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	11 012	12 278	(1 266)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 683	1 534	149
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	9 329	10 744	(1 415)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	39 620	38 301	1 319
Variations de juste valeur des éléments couverts	18 614	19 459	(845)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	21 006	18 842	2 164
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total résultat de la comptabilité de couverture	50 632	50 579	53

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 970	2 143	(173)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		26	(26)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 970	2 117	(147)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	3 827	3 827	-
Variations de juste valeur des éléments couverts		3 827	(3 827)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 827		3 827
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			-
Total résultat de la comptabilité de couverture	5 797	5 970	(173)

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	16 964	18 413
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	9 958	1 111
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(2 603)	(8 290)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24 319	11 234

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

Les titres SQUARE HABITAT ont fait l'objet en 2010 d'une dépréciation durable pour 1 871K€.

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		87
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	(7)	
Autres produits (charges) nets	480	(309)
Produits (charges) des autres activités	473	(222)

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charges de personnel	97 882	101 440
Impôts et taxes	5 609	5 913
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	54 956	47 347
Charges d'exploitation	158 447	154 700

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2010			2009
	Ernst & Young	ADY	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	89	70	159	154
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	
Total	89	70	159	154

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	7 583	8 114
- immobilisations corporelles	7 577	8 077
- immobilisations incorporelles	6	37
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	7 583	8 114

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(74 946)	(78 921)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	(66 900)	(75 981)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		
Engagements par signature	(402)	(1 414)
Risques et charges	(7 644)	(1 526)
Reprises de provisions et de dépréciations	45 685	38 523
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	44 014	34 806
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		

Autres actifs		
Engagements par signature	1 502	874
Risques et charges	169	2 843
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(29 261)	(40 398)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(454)	(387)
Récupérations sur prêts et créances amortis	719	925
Décotes sur crédits restructurés	(90)	(61)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	(29 086)	(39 921)

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	980	732
Plus-values de cession	987	747
Moins-values de cession	(7)	(15)
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	980	732

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charge d'impôt courant	(50 047)	(36 853)
Charge d'impôt différé	7 232	2 105
Charge d'impôt de la période	(42 815)	(34 748)

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2010

<u>Au 31/12/2010</u> <i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	127 970	34.43%	44 060
Effet des différences permanentes			492
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			284
Effet de l'imposition à taux réduit			(1 947)
Effet des autres éléments			(74)
Taux et charge effectif d'impôt		33.46%	42 815

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

Au 31/12/2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	108 535	34.43%	37 369
Effet des différences permanentes			(3 420)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			826
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			(27)
Taux et charge effectif d'impôt		32.01%	34 748

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote-part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
Variation de juste valeur		(8 998)			(8 998)	
Transfert en compte de résultat					-	
Variation de l'écart de conversion					-	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(614)			(614)	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	-	(9 612)	-	-	(9 612)	-
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					-	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	-	(9 612)	-	-	(9 612)	-
Variation de juste valeur		138 274			138 274	
Transfert en compte de résultat					-	
Variation de l'écart de conversion					-	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					-	

Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	-	138 274	-	-	138 274	-
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)					-	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	-	138 274	-	-	138 274	-

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit

	31/12/2010	31/12/2009
Montant brut	37 687	47 070
Impôt	(11 853)	(12 238)
Total net	25 834	34 832

5. Informations sectorielles

Du fait de l'organisation interne au groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a comme seul secteur d'activité la « Banque de proximité en France ».

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	29 316		34 477	
Banques centrales (1)	41 196	0	41 624	0
Valeur au bilan	70 512	0	76 101	0

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 729	7 006
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 151	36 931
Valeur au bilan	42 880	43 937
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		

- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	6 729	7 006
Valeur au bilan	6 729	7 006

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 151	36 931
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	36 151	36 931
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	36 151	36 931

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 906	7 254
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	6 906	7 254

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	6 906	7 254
Valeur au bilan	6 906	7 254

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

NEANT

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	234 846	21 215		202 002	20 969	
Actions et autres titres à revenu variable	67 272	10 836	11	82 093	13 827	46
Titres de participation non consolidés	491 693	13 603	7 565	485 501	14 442	1 216
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des titres disponibles à la vente	793 811	45 654	7 576	769 596	49 238	1 262
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	793 811	45 654	7 576	769 596	49 238	1 262
Impôts		(11 260)			(12 226)	(16)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		34 394	7 576		37 012	1 246

(1) dont - 1,8 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts*	1 755	276 997
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 755	276 997
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	1 755	276 997
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	1 755	276 997
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	45 003	25 882
Comptes et avances à terme	124 377	144 209
Prêts subordonnés	23 800	23 800
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	193 180	193 891
Créances rattachées	6 637	5 372
Dépréciations		
Valeur nette	199 817	199 263
Valeur nette au bilan	201 572	476 260

*Les prêts et créances envers la SEP SOFINCO sont désormais présentés de façon compensée

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	19 927	18 873
Autres concours à la clientèle	8 254 908	8 030 549
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	47 200	47 200
Titres non cotés sur un marché actif	5 744	5 744
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	117 443	107 332
Comptes ordinaires débiteurs	33 827	27 293
Total	8 479 049	8 236 991
Créances rattachées	52 072	65 281
Dépréciations	253 626	241 107
Valeur nette	8 277 495	8 061 165
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	8 277 495	8 061 165

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté 1 726 107 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 514 187 K€ en 2009. La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres a apporté :

- 859 225 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 755 327 K€ en 2009 ;
- 390 031 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 446 295 K€ en 2009;
- 273 607 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 228 195 K€ en 2009;
- 203 244 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 84 370 K€ en 2009.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							-
Créances sur la clientèle	241 107		69 279	(48 690)	(8 070)		253 626
dont dépréciations collectives	60 615		11 134	(315)			71 434
Opérations de location financement							-
Titres détenus jusqu'à l'échéance							-
Actifs disponibles à la vente	12 771		2 603	(549)			14 825
Autres actifs financiers	118						118
Total des dépréciations des actifs financiers	253 996	-	71 882	(49 239)	(8 070)	-	268 569

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							-
Créances sur la clientèle	218 682		79 485	(57 060)			241 107
dont dépréciations collectives	58 976		8 714	(7 075)			60 615
Opérations de location financement							-
Titres détenus jusqu'à l'échéance							-
Actifs disponibles à la vente	5 141		8 290	(660)			12 771
Autres actifs financiers	125			(7)			118
Total des dépréciations des actifs financiers	223 948	-	87 775	(57 727)	-	-	253 996

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts*	1	276 942
dont comptes ordinaires créditeurs		276 942
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	1	276 942
Dettes rattachées		1

Total	1	276 943
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	5 629	40 330
Comptes et avances à terme	5 559 334	5 573 727
Sous-total	5 564 963	5 614 057
Dettes rattachées	7 948	15 420
Total	5 572 911	5 629 477
Valeur au bilan	5 572 912	5 906 420

*Les prêts et créances envers la SEP SOFINCO sont désormais présentés de façon compensée

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	1 802 230	1 689 356
Comptes d'épargne à régime spécial	28 572	27 154
Autres dettes envers la clientèle	779 716	778 967
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	2 610 518	2 495 477
Dettes rattachées	15 556	11 158
Valeur au bilan	2 626 074	2 506 635

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées	5 265	
Obligations et autres titres à revenu fixe	282 743	217 815
Total	288 008	217 815
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	288 008	217 815

(1) les créances rattachées ne sont plus isolés ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	82	89
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	163 515	46 142
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	163 597	46 231

Dettes rattachées	157	151
Valeur au bilan	163 754	46 382
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	66 006	80 657
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	66 006	80 657
Dettes rattachées	486	910
Valeur au bilan	66 492	81 567

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres.

Il n'y a pas eu de nouvelles émissions de dettes subordonnées au cours de l'exercice 2010.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	33 205	0
Impôts différés	38 965	31 260
Total actifs d'impôts courants et différés	72 170	31 260
Impôts courants	50 946	14 501
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	50 946	14 501

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux		-		
Charges à payer non déductibles	1 772		1 362	
Provisions pour risques et charges non déductibles	34 488		30 297	
Autres différences temporaires	6 547			12 645
Impôts différés / Réserves latentes				
Actifs disponibles à la vente		1 250		1 722
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels				
Impôts différés / Résultat		2 592	13 968	
Effet des compensations	(3 842)	(3 842)	(14 367)	(14 367)
Total impôts différés	38 965	-	31 260	-

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs	74 189	73 174
Comptes de stocks et emplois divers	185	185
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	72 841	72 221
Comptes de règlements	1 163	768
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	53 250	93 125
Comptes d'encaissement et de transfert	1 697	28 741
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	24	19
Produits à recevoir	50 015	60 625
Charges constatés d'avance	986	777
Autres comptes de régularisation	528	2 963
Valeur nette au bilan	127 439	166 299

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)	42 926	48 011
Comptes de règlements	349	681
Créditeurs divers	40 678	42 234
Versement restant à effectuer sur titres	1 899	5 096
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	115 650	95 117
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	9 808	6 537
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	52 178	39 749
Charges à payer	52 817	47 109
Autres comptes de régularisation	847	1 722
Valeur au bilan	158 576	143 128

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

NEANT

6.13. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	268		73				341
Amortissements et dépréciations	(143)		(7)				(150)
Valeur nette au bilan	125	-	66	-	-	-	191

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	277			(9)			268
Amortissements et dépréciations	(143)						(143)
Valeur nette au bilan	134	-	-	(9)	-	-	125

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 191 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 125 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	155 293		4 612	(2 527)			157 378
Amortissements et dépréciations	(102 896)		(7 577)	1 670			(108 803)
Valeur nette au bilan	52 397	-	(2 965)	(857)	-	-	48 575
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 433		61	(605)			27 889
Amortissements et dépréciations	(27 171)		(6)	499			(26 678)
Valeur nette au bilan	1 262	-	55	(106)	-	-	1 211

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	154 537		5 724	(4 968)			155 293
Amortissements et dépréciations	(98 064)		(8 077)	3 245			(102 896)
Valeur nette au bilan	56 473	-	(2 353)	(1 723)	-	-	52 397
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 395		71	(33)			28 433
Amortissements et dépréciations	(27 134)		(37)				(27 171)
Valeur nette au bilan	1 261	-	34	(33)	-	-	1 262

6.15. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	12 860		1 608	(4 867)				9 601
Risques d'exécution des engagements par signature	3 389		402	(1 502)	(22)			2 267
Risques opérationnels	6 035		1 619	(512)	(3 279)			3 863
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 106							1 106
Litiges divers	7 401		1 012	(187)	(166)			8 060
Participations								-
Restructurations								-
Autres risques	6 621		10 022*	(27)	(375)			16 241
Total	37 412	-	14 663	(7 095)	(3 842)		-	41 138

(*) Les 10 M€ concernant les dotations des autres risques correspondent à un reclassement comptable pour 3M€ et 7 M€ concernent des dotations de provisions pour couvertures sur des risques liés à des d'opérations d'immobilier locatif.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	14 820		720	(2 680)				12 860
Risques d'exécution des engagements par signature	2 849		1 414	(874)				3 389
Risques opérationnels	5 219		817		(1)			6 035
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 106							1 106
Litiges divers	7 267		726	(421)	(171)			7 401
Participations								-
Restructurations								-
Autres risques	9 262		991	(3 336)	(296)			6 621
Total	40 523	-	4 668	(7 311)	(468)	-	-	37 412

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 172 000	1 073 000
Ancienneté de plus de 10 ans	386 000	390 000
Total plans d'épargne-logement	1 558 000	1 463 000
Total comptes épargne-logement	384 000	387 000
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 942 000	1 850 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	59 000	69 460
Comptes épargne-logement :	173 000	190 630
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	232 000	260 090

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 070	3 110
Ancienneté de plus de 10 ans	5 210	2 560
Total plans d'épargne-logement	7 280	5 670
Total comptes épargne-logement	2 320	7 190
Total provision au titre des contrats épargne-logement	9 600	12 860

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	5 670	1 609			7 279
Comptes épargne-logement :	7 190		(4 869)		2 321
Total provision au titre des contrats épargne-logement	12 860	1 609	(4 869)	-	9 600

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	873 987			873 987	25,00%	25,00%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	873 987			873 987		
Parts sociales	2 621 961			2 621 961	75,00%	75,00%
Dont 63 Caisses Locales	2 620 363			2 620 363	74,95%	74,95%
Dont 20 administrateurs de la CR	200			200	0,01%	0,01%
Dont 7 sociétaires divers	1 397			1 397	0,04%	0,04%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,00%
	3 495 948	-	-	3 495 948	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 53 313,2 K€

➤ Actions de préférences

NEANT

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale de la CR
	Montant Net	Montant Net
2007	8.338	0.640
2008	7.806	0.641
2009	6.569	0.534
Prévu 2010	7.933	0.488

➤ Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 7 835 K€ en 2010.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2010

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres du 23 mars 2011.

Le texte de la résolution est le suivant :

Le résultat net comptable de l'exercice 2010 s'élève à **92 441 871,38 €**.

Le Conseil d'Administration du 27 janvier 2011 propose de répartir les excédents de l'exercice 2010 comme suit :

- affecter à la réserve spéciale œuvres d'art la somme de : **4 580,00 €**
- rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : **6 933 140,35 €**
- fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à **3,20 %**,
soit un montant d'intérêts à payer de : **1 279 515,76 €**
- affecter le solde des excédents, soit **84 224 635,27 €**
 - $\frac{3}{4}$ à la réserve légale : **63 168 476,45 €**
 - $\frac{1}{4}$ à la réserve statutaire : **21 056 158,82 €**

6.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indé- terminé	
Caisse, banques centrales	70 512					70 512
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	382	1	28 984	13 513		42 880
Instruments dérivés de couverture	819	2 300	392	18 632		22 143
Actifs financiers disponibles à la vente					793 811	793 811
Prêts et créances sur les établissements de crédit	97 551	33 105	41 921	28 995		201 572
Prêts et créances sur la clientèle	563 038	841 769	2 892 865	3 868 718	111 105	8 277 495
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 598					7 598
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 755	24 831	58 731	199 691		288 008
Total actifs financiers par échéance	744 655	902 006	3 022 893	4 129 549	904 916	9 704 019
Banques centrales						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	(1)	(1)	(810)	(6 094)		(6 906)
Instruments dérivés de couverture		(2 407)	(668)	(2 615)	(3)	(5 693)
Dettes envers les établissements de crédit	(866 348)	(1 498 303)	(1 983 426)	(1 224 835)		(5 572 912)
Dettes envers la clientèle	(1 986 313)	(107 830)	(499 918)	(32 013)		(2 626 074)
Dettes représentées par un titre	(145 420)	(18 334)				(163 754)
Dettes subordonnées		(486)	(24 573)	(40 000)	(1 433)	(66 492)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(14 994)					(14 994)
Total passifs financiers par échéance	(3 013 076)	(1 627 361)	(2 509 395)	(1 305 557)	(1 436)	(8 456 825)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Inde- terminé	Total
Caisse, banques centrales		76 101				76 101
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	12	37 560	6 359		43 937
Instruments dérivés de couverture	4 719	1 578	3 326	12 202		21 825
Actifs financiers disponibles à la vente	642 330			127 266		769 596
Prêts et créances sur les établissements de crédit	371 042	23 864	52 245	29 109		476 260
Prêts et créances sur la clientèle	52 586	1 552 325	2 779 646	3 676 608		8 061 165
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 649				8 649
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	457	15 265	33 437	168 656		217 815
Total actifs financiers par échéance	1 071 140	1 677 794	2 906 214		-	9 675 348
Banques centrales						-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	(201)	(13)	(681)	(6 359)		(7 254)
Instruments dérivés de couverture	(3 125)	(1 969)	(1 532)	(1 286)		(7 912)
Dettes envers les établissements de crédit	(1 166 539)	(1 344 880)	(2 020 234)	(1 374 767)		(5 906 420)
Dettes envers la clientèle	(1 879 636)	(73 932)	(550 929)	(2 138)		(2 506 635)
Dettes représentées par un titre	(41 094)	(5 288)				(46 382)
Dettes subordonnées		(16 210)	(24 573)	(40 784)		(81 567)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(16 325)					(16 325)
Total passifs financiers par échéance	(3 106 920)	(1 442 292)	(2 597 949)	(1 425 334)	-	(8 572 495)

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements	50 960	55 318
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	5 711	5 726
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 362	1 247
Autres charges sociales	19 729	19 856
Intéressement et participation	12 581	12 115
Impôts et taxes sur rémunération	7 539	7 178
Total charges de personnel	97 882	101 440

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	1 671	1 688
Etranger		
Total	1 671	1 688

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices

antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	15 481	14 709
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 155	893
	Coût financier	797	777
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		252
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	(1 145)	(618)
	(Gains) / pertes actuariels *	1 091	(531)
	Dette actuarielle au 31/12/n	17 379	15 482

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 155	893
	Coût financier	797	777
	Rendement attendu des actifs	(591)	(596)
	Amortissement du coût des services passés	21	21
	Gains / (pertes) actuariels net		121
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 383

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	15 286	14 721
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	591	596
	Gains / (pertes) actuariels	377	(652)
	Cotisations payées par l'employeur	2 061	1 240
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	(1 145)	(618)
		Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	17 170

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009
Position nette	Dette actuarielle fin de période	17 379	15 482
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	(209)	(230)
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs-fin de période	17 170	15 287
		Position nette (passif) / actif fin de période	0

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en milliers d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	714	121
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	714	121
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	714	121

Information sur les actifs des régimes	31/12/2010	31/12/2009
Composition des actifs		
-% d'obligations	83.6%	77.0%
-% d'actions	9.6%	15.7%
-% autres actifs	6.8%	7.3%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation (1)	4.0%	5.0%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4.5%	4.1%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement		
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3.0%	3.0%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres avantages sociaux

Intéressement et participation

Afin d'associer le personnel à une redistribution des résultats de la Caisse régionale, il est institué un régime d'intéressement. Son but est d'intéresser les salariés au développement commercial, à la productivité et aux résultats financiers. Les indicateurs retenus dans la formule de calcul sont pour la partie le résultat brut d'exploitation (RBE) et le résultat net issus des comptes individuels de la Caisse régionale. L'accord est basé sur le calcul d'une enveloppe financière incluant la participation.

Autres engagements sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres au titre de ses engagements sociaux s'élève à 1 106 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2010 et concernent les médailles du travail.

7.6. Paiements à base d'actions

Non applicable pour la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres pour l'exercice 2010.

7.7. Rémunérations de dirigeants

La rémunération des principaux cadres dirigeants se compose de :

- ⇒ avantages à court terme (salaires et avantages) = 1 347 milliers d'euros
- ⇒ indemnités de fin de contrat de travail (retraite chapeau) = 862 milliers d'euros

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés	1 329 837	1 486 323
Engagements de financement	1 170 531	1 231 343
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	1 170 531	1 231 343
Ouverture de crédits confirmés	829 278	857 243
- Ouverture de crédits documentaires	5 539	3 622
- Autres ouvertures de crédits confirmés	823 739	853 621
Autres engagements en faveur de la clientèle	341 253	374 100
Engagements de garantie	159 306	254 980
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	68	68
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	68	68
. Engagements d'ordre de la clientèle	159 238	254 912
Cautions immobilières	27 066	30 136
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	57 697	49 193
Engagements reçus	2 709 429	2 032 716
Engagements de financement *	480 152	152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	480 152	152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 229 277	2 032 564
. Engagements reçus d'établissements de crédit	73 729	67 119
. Engagements reçus de la clientèle	2 155 548	1 965 445
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	293 010	291 599
Autres garanties reçues	1 862 538	1 673 846

(*)La variation de 480M€ des engagements reçus d'établissement de crédit correspond à l'Accord de financement donné par CASA à la caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres dans le cadre la liquidité

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de son activité.

9. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun de ces deux postes.

La Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres n'a pas procédé aux reclassements de ses instruments financiers.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	201 572	201 572	476 260	476 259
Prêts et créances sur la clientèle	8 277 495	8 262 913	8 061 165	7 964 243
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	288 008	290 507	217 815	222 388
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	5 572 912	5 572 912	5 906 420	5 957 497
Dettes envers la clientèle	2 626 074	2 626 074	2 506 635	2 506 635
Dettes représentées par un titre	163 754	163 607	46 382	46 287
Dettes subordonnées	66 492	66 492	81 567	81 567

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale de Charente-Maritime Deux-Sèvres prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 729	-	6 729	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	6 729		6 729	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 151	36 151	-	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 151	36 151	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 151	36 151		
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	793 811	192 487	601 324	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	234 846	128 134	106 712	
Créances disponibles à la vente	558 965	64 353	494 612	
Instruments dérivés de couverture	22 143		22 143	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	858 834	228 638	630 196	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 006	-	7 006	-
Créances sur les établissements de crédit	-			
Créances sur la clientèle	-			
Titres reçus en pension livrée	-			
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Instruments dérivés	7 006		7 006	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 931	36 931	-	-
Créances sur la clientèle	-			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 931	36 931	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 931	36 931		
Actions et autres titres à revenu variable	-			
Actifs financiers disponibles à la vente	769 596	79 174	690 422	-
Effets publics et valeurs assimilées	-			
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			
Actions et autres titres à revenu variable	202 002		202 002	
Créances disponibles à la vente	567 594	79 174	488 420	
Instruments dérivés de couverture	21 825		21 825	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	835 358	116 105	719 253	-

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6 906	-	6 906	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	6 906		6 906	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	5 693		5 693	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	12 599	-	12 599	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7 254	-	7 254	-
Titres vendus à découvert	-			
Titres donnés en pension livrée	-			
Dettes représentées par un titre	-			
Dettes envers les établissements de crédit	-			
Dettes envers la clientèle	-			
Instruments dérivés	7 254		7 254	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-			
Instruments dérivés de couverture	7 912		7 912	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	15 166	-	15 166	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

11. Événements postérieurs à la clôture

NEANT

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associés	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2009	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Caisses Locales CMDS	France	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Force CM2S	France	Intégration globale	99,99	99,99	99,98	99,98



Assemblée Générale
2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

E - Le rapport des Commissaires aux Comptes

A.D.Y.
63, rue de la Coudraie
79010 Niort Cedex 9

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe concernant les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et Informations spécifiques

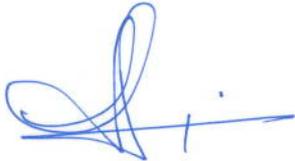
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Niort et Bordeaux, le 25 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

A.D.Y.



Michel Apercé

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Charente-Maritime Deux-Sèvres**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec Crédit Agricole SA

- Dirigeant concerné : Madame Véronique Flachaire
- Nature, objet et modalités :

Le 20 Novembre 2009, le Conseil d'administration a autorisé la CRCAM CMDS à signer une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole SA. Cette convention a été signée en date du 21 Avril 2010, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2010.

A ce titre, la CRCAM CMDS a reçu de Crédit Agricole SA un produit de réallocation d'impôt sur les sociétés d'un montant de 1 037 327,00 €.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la SA Cofisa

- En 2010, la SA Cofisa a consenti une avance en compte D.A.V. à la CRCAM CMDS :

- Au 31 décembre 2010, le solde de ce compte D.A.V. (crédeur dans les comptes de la CRCAM CMDS) s'élève à	898 674,33 €
- Au cours de l'exercice 2010, ce compte D.A.V. a été rémunéré par la CRCAM CMDS à hauteur de	3 109,22 €

- Au titre de l'exercice 2010, la CRCAM CMDS a facturé à la SA Cofisa des prestations comptables pour un montant de 911,65 € TTC

2. Avec les Caisses Locales de Charente-Maritime et Deux-Sèvres

- En 2010, des avances en comptes bloqués sont accordées à la CRCAM CMDS, pour l'ensemble des Caisses Locales (« territoriales et financières ») :

- Solde global au 31 décembre 2010	58 084 839,39 €
- Rémunération globale au taux de 3,05 % pour l'exercice 2010	1 771 116,96 €

- Au cours de l'exercice 2010, la CRCAM CMDS a versé des subventions d'équilibre aux Caisses Locales « territoriales », qui s'élèvent globalement à 232 030,00 €
- Au cours de l'exercice 2010, la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel des Deux-Sèvres a facturé à la CRCAM CMDS, des commissions de cautionnement, qui s'élèvent à 14 645,68 € TTC
- Au cours de l'exercice 2010, la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel de la Charente-Maritime a facturé à la CRCAM CMDS, des commissions de cautionnement, qui s'élèvent à 12 662,09 € TTC
- Au titre de l'exercice 2010, la CRCAM CMDS a facturé aux Caisses Locales, des prestations informatiques et comptables pour un montant de 103 315,47 € TTC

3. Avec la SAS CMDS Square Habitat

- Au titre de l'exercice 2010, la CRCAM CMDS a facturé à la société CMDS Square Habitat une mise à disposition de personnel pour un montant de 201 115,38 € TTC
- Votre Caisse Régionale utilise le « catalogue » d'offres d'investissements, réalisé par la société CMDS Square Habitat.

A ce titre, la société CMDS Square Habitat a facturé à votre Caisse Régionale, au cours de l'exercice 2010, une redevance à hauteur de 1 019,03 € TTC

- Votre Caisse Régionale assure une prestation de service au profit de la société CMDS Square Habitat en présentant aux acquéreurs potentiels des offres du « catalogue » en adéquation avec leurs besoins et leurs souhaits.

A ce titre, votre Caisse Régionale a facturé à la société CMDS Square Habitat, au cours de l'exercice 2010, une prestation de 321 834,99 € TTC

- Votre Caisse Régionale accorde une garantie financière à la société CMDS Square Habitat.

A ce titre, votre Caisse Régionale a facturé à la société CMDS Square Habitat, au cours de l'exercice 2010, un montant de 802,52 € TTC

- En 2010, la CRCAM CMDS a consenti une avance en compte courant à la CMDS Square Habitat.

- Au 31 décembre 2010, le solde du compte courant s'élève à 2 575 552,10 €

- Au cours de l'exercice 2010, ce compte a été rémunéré à hauteur de 7 516,89 €

Bordeaux et Niort, le 25 Février 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

A.D.Y.



Michel Apercé

A.D.Y.
63, rue de la Coudraie
79010 Niort Cedex 9

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Poitiers

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Bordeaux, le 25 février 2011

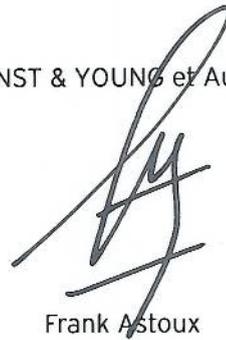
Les Commissaires aux Comptes

A.D.Y.

ERNST & YOUNG et Autres



Michel Apercé



Frank Astoux



Assemblée Générale
2011



ENSEMBLE, LE CLIENT
AU CŒUR

F - Projet de résolutions soumis à l'Assemblée Générale

PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE CRCAM CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

23 mars 2011

Approbation des comptes de l'exercice 2010

1^{ère} résolution - approbation des comptes

La lettre d'approbation de CREDIT AGRICOLE S.A. ne faisant pas d'objection à la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2010, ni au projet de répartition des excédents et recettes de la Caisse Régionale, l'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du Conseil ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé. Elle donne en conséquence quitus aux Administrateurs et au Directeur Général pour leur gestion et l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

2^{ème} résolution – approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux Comptes Consolidés, approuve les opérations traduites par ces comptes et prend acte de la présentation des comptes consolidés pour l'exercice 2010.

3^{ème} résolution – charges non déductibles – article 223 quater du CGI

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, constate que le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code est de 26 572 € et que le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses est de 9 148 €

4^{ème} résolution - ratification des conventions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles L 225.38 à L 225.43 du Code de Commerce, prend acte de ses conclusions et approuve, en tant que de besoin, les conventions dont il est fait état.

5^{ème} résolution - capital social

L'Assemblée Générale constate que le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à CINQUANTE TROIS MILLIONS TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT SEPT Euros (53 313 207 €), se décomposant en 2 621 961 Parts Sociales et 873 987 Certificats Coopératifs d'Associés de valeur nominale de 15,25 € chacun.

6^{ème} résolution - affectation des résultats

Le résultat net comptable de l'exercice 2010 s'élève à : **92 441 871,38 €**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2010 :

- ◆ affecter :
 - à la réserve spéciale œuvres d'art la somme de : 4 580,00 €
- ◆ rémunérer les Certificats Coopératifs d'Associés pour un montant de : 6 933 140,35 €
- ◆ fixer le taux d'intérêts aux parts sociales à **3,20 %**, soit un montant à payer de : 1 279 515,76 €
- ◆ affecter le solde des excédents, soit **84 224 635,27 €**
 - ¾ à la réserve légale 63 168 476,45 €
 - ¼ à la réserve statutaire 21 056 158,82 €

Les intérêts des parts sociales sont retenus, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, pour 60 % de leur montant conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, article 158.

Il est rappelé que notre Caisse Régionale a versé des intérêts à concurrence de :

Exercice	Montant des intérêts des parts sociales	Abattement CGI, art 158	Montant de l'intérêt des C.C.A.	Avoir fiscal / abattement CGI, art 158
2009	1 399 471,79 €	Abattement 40%	5 741 147,65 €	Intégration fiscale
2008	1 679 366,21 €	Abattement 40%	6 822 700,82 €	Imposable IS
2007	1 679 363,05 €	Abattement 40%	7 287 422,39 €	Imposable IS

7^{ème} résolution – élection des Administrateurs

Sur six Administrateurs composant le tiers sortant lors de cette Assemblée Générale, quatre d'entre eux sollicitent le renouvellement de leurs mandats, à savoir :

79	17
GUEDON Guy (79150) LE BREUIL SOUS ARGENTON	FETTIG Guy (17137) NIEUL SUR MER
MINAULT Alain (79120) CHEY	QUESSON Jacky (17240) ST-GENIS DE SAINTONGE

Les administrateurs ne demandant pas le renouvellement de leur mandat :

Yves FORTIN - (79110) ARDILLEUX
René-Paul LACLIE - (17770) BERCLOUX

Administrateur démissionnaire :

Maryvonne PAPIN - (17390) LA TREMBLADE

Pour les remplacer, le Conseil a reçu la candidature de :

79	17
DESAIVRES Christian (Président CL Celles-sur-Belle)	ARRIGNON Valérie (1 ^{er} VP CL Saujon)
	MISERY Eric (Président CL Rochefort)

8^{ème} résolution – indemnité compensatrice de temps passé

L'Assemblée Générale, en application de l'article L 512-36 du Code monétaire et financier, fixe à 200 000 euros conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, l'indemnité compensatrice de temps passé versée aux membres du Conseil d'administration de la Caisse Régionale pour l'ensemble de l'année 2011.

9^{ème} résolution - pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE CRCAM CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Modifications statutaires

1^{ère} résolution : modifications statutaires proposées suite à l'évolution de la réglementation

1 – Suppression de la mention de capital maximum

La loi du 23 juillet 2008 a complété l'article 7 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération par « Les coopératives constituées sous forme de sociétés à capital variable régies par les articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce (sociétés à capital variable) ne sont pas tenues de fixer dans leurs statuts le montant maximal que peut atteindre leur capital. »

En conséquence l'Assemblée générale extraordinaire décide de supprimer des statuts la mention du montant maximal du capital de la Caisse régionale.

2 – Modification des pouvoirs du conseil d'administration en matière de contrôle du remboursement des parts sociales afin de satisfaire aux exigences réglementaires - Incorporation de la notion de remboursement partiel

Pour tenir compte des normes réglementaires quant aux critères d'éligibilité des parts sociales aux fonds propres de base des banques édictés par les autorités comptables et l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), l'Assemblée générale extraordinaire décide d'introduire dans les statuts la possibilité pour le Conseil d'Administration de s'opposer inconditionnellement à une demande de remboursement de parts sociales et d'incorporer la notion de remboursement partiel.

3 – Mise à jour des dispositions relatives aux Commissaires aux Comptes

Pour mettre à jour les dispositions relatives aux Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale extraordinaire décide de leur substituer un renvoi à la réglementation ordinaire.

2^{ème} résolution : modifications statutaires utiles pour la gestion de la Caisse régionale

1 – Redéfinition de l'objet social

L'Assemblée générale extraordinaire décide de redéfinir l'objet social de la Caisse régionale de manière à inclure clairement les activités de prestataires de services d'investissement, d'intermédiation en assurances et les activités immobilières.

2 – Procédure de transfert du siège social

Pour simplifier la procédure de modification du lieu du siège social, l'Assemblée générale extraordinaire donne compétence au conseil d'administration pour décider du transfert du siège social, sachant que cette décision devra être ratifiée par l'Assemblée générale ordinaire suivante. Les statuts sont modifiés en conséquence.

3 – Précisions sur les titres composant le capital social de la Caisse régionale

L'Assemblée générale extraordinaire décide :

- d'introduire dans les statuts les définitions et les règles relatives aux Certificats Coopératifs d'Associés,
- de préciser les modalités de rémunération des titres composant le capital social de la Caisse régionale : parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés.

4 – Allègement de la procédure d'exclusion des sociétaires

Un récent revirement de jurisprudence autorise désormais un allègement dans la procédure d'exclusion du sociétaire. Le conseil d'administration est considéré comme compétent pour exclure un sociétaire pour justes motifs dans les sociétés coopératives à capital variable.

5 – Administrateurs

L'Assemblée générale extraordinaire décide :

- d'apporter des précisions quant à la durée du mandat des administrateurs égale à 3 ans et qui expire à l'issue de la réunion de l'AGO d'approbation des comptes tenue durant l'année au cours de laquelle expire leur mandat conformément à la pratique,
- d'introduire dans les statuts un nouveau cas d'inéligibilité des sociétaires à la fonction d'administrateur : l'existence d'une procédure contentieuse opposant un sociétaire et toute société du groupe Crédit Agricole (avant seule la Caisse régionale était visée).

6 – Création d'un article visant à rappeler la procédure de contrôle des conventions dites réglementées

L'Assemblée générale extraordinaire décide de préciser dans les statuts les règles de procédures de contrôle des conventions dites réglementées conclues entre la Caisse régionale et les Administrateurs.

7 – Pouvoirs du conseil d'administration sur la gestion des Caisses locales :

L'Assemblée générale extraordinaire décide de préciser le rôle dévolu au Conseil d'administration de la Caisse régionale sur la gestion des Caisses locales qui lui sont affiliées :

- des pouvoirs analogues à ceux confiés par l'article L. 512-38 du Code monétaire et financier, à Crédit Agricole S.A. sur les Caisses régionales.
- détermination par le Conseil d'Administration des modalités d'approbation par la Caisse régionale des comptes desdites Caisses locales – agrément des nominations des Présidents des Conseils d'administration des Caisses locales.

8 – Les modalités de vote aux Assemblées générales

L'Assemblée générale extraordinaire décide que les votes pourront être exprimés soit à main levée, soit en ayant recours aux bulletins de vote ou à un moyen électronique.

3^{ème} résolution : approbation des statuts modifiés

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la Caisse régionale aux fins notamment d'intégrer un sommaire, un intitulé par chaque article, des références actualisées aux dispositions du Code Monétaire et Financier, la substitution de la mention « Crédit Agricole SA » à la mention « Caisse Nationale de Crédit Agricole », ainsi que les décisions qui précèdent.

L'Assemblée générale approuve en conséquence la nouvelle version des statuts présentée (dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal de délibérations de la présente Assemblée).

4^{ème} résolution : pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales.



espace
sociétaire
Agissons pour l'avenir

